RAPPORT

DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE L'APPLICATION
DE LA LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT DE NIVEAU UNIVERSITAIRE

ÉDITION **2019-2020**

Saguenay
Octobre 2020

UQAC | Université du Québec à Chicoutimi

CONTENU

LETTRE DE PRÉSENTATION

SECTION 1 : États financiers
- Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers
- États financiers 2019-2020

SECTION 2 : État du traitement des membres du personnel de direction
- Rapport de l'auditeur indépendant sur l'état du traitement
- État du traitement des membres du personnel de direction 2019-2020
- Annexe 6-A : Protocole des cadres supérieurs du Règlement général 6 « Ressources humaines » de l'Université du Québec et de ses établissements

SECTION 3 : Rapport sur la performance
- Indicateurs institutionnels
    - *Données financières*
    - *Effectifs étudiants et enseignants*
    - *Effectifs étudiants par cycle*
    - *Réussite académique*
    - *Effectif du personnel*
    - *Intensité de la recherche*
- Mesures prises pour l'encadrement des étudiants
- Plan stratégique de la recherche 2019-2023

SECTION 4 : Rapport sur les perspectives de développement
- Planification stratégique 2019-2023 de l'UQAC
- Priorités institutionnelles 2019-2020

SECTION 5 : Redditions de comptes portant sur les Règles budgétaires 2019-2020
- Formation des infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers praticiens spécialisés (IPS) – Bonification du financement de la formation et coordination des stages *(Règles budgétaires 2.1.10.1 et 2.1.10.3)*
- Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur *(Règle budgétaire 2.1.13)*
- Pôles régionaux *(Règle budgétaire 2.1.15)*
- Pôles en arts et créativités numériques *(Règle budgétaire 2.1.16)*
- Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire *(Règle budgétaire 2.1.17)*
- Allocations spécifiques dans le cadre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur *(Règle budgétaire 2.1.20)*
- Mandats stratégiques – Soutien aux parcours de formation en sciences de l'éducation *(Règle budgétaire 2.1.27.1)*
- Mandats stratégiques – Soutien aux initiatives avec les entreprises privées *(Règle budgétaire 2.1.27.3)*

Lettre de présentation

UQAC

Rectorat
Université du Québec à Chicoutimi

Le 23 octobre 2020

Madame Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière, 18e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Rapport de l'Université du Québec à Chicoutimi déposé dans le cadre de l'application de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*

Madame la Directrice,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (Loi 95)*, l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) vous transmet, par la présente, son rapport annuel 2019-2020 divisé en cinq sections intitulées : *États financiers, État du traitement des membres du personnel de direction, Rapport sur la performance, Rapport sur les perspectives de développement et Redditions de comptes portant sur les règles budgétaires 2019-2020*.

Plus précisément, les sections 1 et 2 présentent les rapports financiers requis par la Loi 95 comportant diverses données importantes qui sauront vous être utiles dans vos analyses.

La section 3 met en relief un résumé des divers moyens mis en œuvre par l'Université pour soutenir la réussite de ses étudiants. L'Université du Québec à Chicoutimi a choisi, par ailleurs, de placer au cœur de sa mission fondamentale la réussite de ses étudiants. Vous retrouverez également dans cette section, les indicateurs institutionnels propres à l'UQAC. De façon sommaire, ces indicateurs recoupent des données concernant les effectifs étudiants et enseignants, la réussite académique et la recherche. Nous portons à votre attention que pour l'année 2019-2020, l'effectif étudiant total de l'UQAC s'établissait à 6 456 étudiants (4 815 EEETP pour l'année 2019-2020, dont 3 738 étudiants au 1er cycle et 1 077 étudiants aux cycles supérieurs). De plus, les données préliminaires du financement total de la recherche pour cette même période indiquent un montant de 17 566 000 $. Notez que selon les données de Research Infosource Inc. 2019, l'Université se situe au 33e rang des universités canadiennes pour les indicateurs cumulés du revenu de recherche et de l'intensité de recherche.

À notre avis, cette performance scientifique témoigne du succès de nos chercheurs auprès des divers organismes subventionnaires prenant appui sur les collaborations soutenues que l'Université entretient depuis plusieurs années auprès de divers partenaires privés, publics et parapublics, tant du milieu régional que national et international. Une présentation de la Planification stratégique de la recherche et de la création 2019-2023 à la section 3 fait état de l'effervescence scientifique présente en nos murs.

…/2

La section 4 s'articule à partir de la Planification stratégique 2019-2023, officiellement entrée en vigueur par résolution du Conseil d'administration lors de la séance du 11 décembre 2018. Vous retrouverez copie de cette planification dans les documents annexés qui précisent les perspectives de développement institutionnel. La mise en œuvre de la planification étant réalisée par l'établissement de priorités institutionnelles, nous avons joint l'état d'avancement des priorités institutionnelles en date du 28 février 2020.

Enfin, la section 5 présente les diverses redditions de comptes attendues dans le cadre du rapport sur la performance portant sur les règles budgétaires de l'année 2019-2020.

Souhaitant que ce rapport puisse répondre aux attentes du Ministère, nous demeurons disponibles pour vous fournir toute autre information supplémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.

La rectrice,

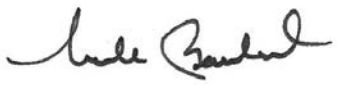

Nicole Bouchard, Ph. D.

NB/mjp

Pièce jointe : Rapport de la Loi 95

SECTION 1

ÉTATS FINANCIERS

- Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers
- États financiers 2019-2020

Rapport de l’auditeur indépendant sur les états financiers

Vérificateur général du Québec

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Chicoutimi

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Université du Québec à Chicoutimi (« l'entité »), qui comprennent le bilan au 30 avril 2020, et l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 30 avril 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux méthodes comptables décrites à la note 3 des états financiers.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Observations — Référentiel comptable et restriction à l'utilisation

J'attire l'attention sur la note 3 des états financiers qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre à l'entité de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à la sous-section 1.1 du Cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Mon rapport est destiné uniquement à l'entité et au ministère de l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties. Mon opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux méthodes comptables décrites à la note 3 des états financiers, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé

conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Christine Roy, CPA auditrice, CA

Christine Roy, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 22 septembre 2020

États financiers 2019-2020

Université du Québec à Chicoutimi

Système d'information financière des universités

2019-2020

Dominic Bergeron — 22/09/2020

Responsable des ressources financières — Date

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Université du Québec à Chicoutimi
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 30 avril 2020

	ACTIF	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
	Actif à court terme									
1	Encaisse (001)	s/o	12 991 974	0	0	0	2 335 243		**15 327 217**	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	0	0	0	0	0		**$**	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	0	0	0	0	16 963		**16 963**	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		**$**	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	12 411 049	- - -	- - -	- - -	- - -		**12 411 049**	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	705 058	- - -	- - -	- - -	- - -		**705 058**	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	8 010 129	3 385 207	2 195 609	0	51 000		**13 641 945**	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0		**$**	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	0	16 006 289	5 931 192	13 721 143	611 227	(36 269 851)	$	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	895 151	138	0	0	0		**895 289**	10
11	Stocks (075)	s/o	0	0	- - -	0	0		$	11
	Total de l'actif court terme		**35 013 361**	**19 391 634**	**8 126 801**	**13 721 143**	**3 014 433**	**(36 269 851)**	**42 997 521**	
	Actif à long terme									
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	0	0	0		**$**	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	2 632 072	0	66 196	0	0		**2 698 268**	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0		**$**	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	14 014	0	0	0	18 171 419		**18 185 433**	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	0	0	0	0	0		**$**	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	0	0	0	0		$	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	- - -	- - -	122 364 034	- - -	- - -		**122 364 034**	18
19	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	- - -	- - -	0	- - -	- - -		$	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	0	0	1 406 420	0	0		**1 406 420**	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		$	21
22	**TOTAL DE L'ACTIF**		**37 659 447 $**	**19 391 634 $**	**131 963 451 $**	**13 721 143 $**	**21 185 852 $**	**(36 269 851) $**	**187 651 676 $**	**22**

Université du Québec à Chicoutimi
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 30 avril 2020

	PASSIF	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
	Passif à court terme									
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0		**$**	23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	0	0	0	0	0		**$**	24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	95 176	0	0		**95 176**	25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	1 086 240	- - -	- - -	- - -	- - -		**1 086 240**	26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	15 254 957	179 942	- - -	0	4 250		**15 439 149**	27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	0	- - -	0	0		**$**	28
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	3 190 105	449 086	917 553	0	0		**4 556 744**	29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	4 342 946	0	- - -	- - -	0		**4 342 946**	30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	17 476 158	741 326	0	0		**18 217 484**	31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	893 796	0	0		**893 796**	32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	22 548 708	0	0	0	13 721 143	(36 269 851)	**$**	33
	Total du passif à court terme		**46 422 956**	**18 105 186**	**2 647 851**	**$**	**13 725 393**	**(36 269 851)**	**44 631 535**	
	Passif à long terme									
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	28 289 000	0	0	0	0		**28 289 000**	34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	450 000	0	0		**450 000**	35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0		**$**	36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	0	112 826 043	- - -	- - -		**112 826 043**	37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0		**$**	38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	0		**$**	39
40	**TOTAL DU PASSIF**		**74 711 956 $**	**18 105 186 $**	**115 923 894 $**	**- $**	**13 725 393 $**	**(36 269 851) $**	**186 196 578 $**	**40**

SOLDES DE FONDS

41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	898 466	1 286 448	6 687 242	0	2 494 221		**11 366 377**	41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	- - -	- - -	- - -	13 721 143	4 966 238		**18 687 381**	42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(37 950 975)	- - -	- - -	- - -	- - -		**(37 950 975)**	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	- - -	- - -	- - -	0	- - -		**$**	44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	- - -	- - -	- - -	0	- - -		**$**	45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	- - -	- - -	9 352 315	- - -	- - -		**9 352 315**	46
47	**TOTAL DES SOLDES DE FONDS**		**(37 052 509) $**	**1 286 448 $**	**16 039 557 $**	**13 721 143 $**	**7 460 459 $**	**- $**	**1 455 098 $**	**47**
48	**TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS**		**37 659 447 $**	**19 391 634 $**	**131 963 451 $**	**13 721 143 $**	**21 185 852 $**	**(36 269 851) $**	**187 651 676 $**	**48**

Université du Québec à Chicoutimi
État des produits
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
			1	2	3	4	5	6	7	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	s/o	10 789 808	- - -	- - -	- - -	- - -		**10 789 808**	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	s/o	71 004	- - -	- - -	- - -	- - -		**71 004**	2
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	s/o	246 733	- - -	- - -	- - -	- - -		**246 733**	3
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du forfaitaire international) (404)	s/o	7 101	- - -	- - -	- - -	- - -		**7 101**	4
5	Droits de scolarité des étudiants déréglementés (406)	s/o	3 483 445	- - -	- - -	- - -	- - -		**3 483 445**	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	s/o	0	- - -	- - -	- - -	- - -		**$**	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	s/o	0	- - -	- - -	- - -	- - -		**$**	7
8	Cotisations des étudiants (455)	s/o	1 162 491	- - -	- - -	- - -	- - -		**1 162 491**	8
9	Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalités (450)	s/o	2 131 639	- - -	- - -	- - -	- - -		**2 131 639**	9
10	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	s/o	124 660	- - -	- - -	- - -	- - -		**124 660**	10
11	**TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS**		**18 016 881**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**18 016 881**	**11**
12	Subventions du Ministère (515)	~~Annexe 5~~	84 898 327	2 919 405	0	- - -	- - -		**87 817 732**	12
13	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	s/o	0	4 043 549	139 315	0	0		**4 182 864**	13
14	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	s/o	1 623 612	6 638 846	46 485	0	0		**8 308 943**	14
15	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	s/o	693 466	680	39 145	0	0		**733 291**	15
16	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	- - -	- - -	309 670	- - -	- - -		**309 670**	16
	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:									
17	Ministère (530)	s/o	- - -	- - -	6 218 813	- - -	- - -		**6 218 813**	17
18	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	- - -	- - -	0	- - -	- - -		**$**	18
19	Gouvernement du Canada (532)	s/o	- - -	- - -	1 313 447	- - -	- - -		**1 313 447**	19
20	Autres (533)	s/o	- - -	- - -	597 418	- - -	- - -		**597 418**	20
21	**TOTAL DES SUBVENTIONS**		**87 215 405**	**13 602 480**	**8 664 293**	**$**	**$**	**$**	**109 482 178**	**21**
22	Intérêts et dividendes (435)	s/o	151 503	0	0	0	329 853		**481 356**	22
23	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0		**$**	23
24	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	0	0	0	- - -	0		**$**	24
25	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	0	309 743	0	0	0		**309 743**	25
26	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	7 833	4 613 763	0	0	958 801		**5 580 397**	26
27	Gains sur vente de placements (526)	s/o	0	0	0	0	316 163		**316 163**	27
28	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	- - -	- - -	0	- - -	- - -		**$**	28
29	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	1 536 650	- - -	- - -	- - -	- - -	(1 536 650)	**$**	29
30	Ventes externes (460)	s/o	8 764 567	1 555 885	0	- - -	19 290		**10 339 742**	30
31	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	70 295	0	0	0	0		**70 295**	31
32	**TOTAL DES PRODUITS AUTRES**		**10 530 848**	**6 479 391**	**$**	**$**	**1 624 107**	**(1 536 650)**	**17 097 696**	**32**
33	**TOTAL DES PRODUITS**		**115 763 134 $**	**20 081 871 $**	**8 664 293 $**	**- $**	**1 624 107 $**	**(1 536 650) $**	**144 596 755 $**	**33**

Université du Québec à Chicoutimi
État des charges
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	**Masses salariales**									1
2	Direction	s/o	3 282 278	167 979	---	---	---		**3 450 257**	2
3	Gérance	s/o	0	0	---	---	---		**$**	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	32 559 053	1 310 055	---	---	---		**33 869 108**	4
5	Chargés de cours	s/o	10 053 908	3 056	---	---	---		**10 056 964**	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	1 798 873	1 632 633	---	---	---		**3 431 506**	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	660 689	806 400	---	---	0		**1 467 089**	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	13 037 701	763 500	---	---	117 926		**13 919 127**	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	5 876 272	1 252 223	---	---	33 229		**7 161 724**	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	6 256 771	189 153	---	---	---		**6 445 924**	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	1 502 640	28 874	---	---	---		**1 531 514**	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	15 545 825	1 320 481	---	---	32 320		**16 898 626**	12
13	**TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX**		**90 574 010**	**7 474 354**	**$**	**$**	**183 475**	**$**	**98 231 839**	**13**
14	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	526 000	---	---	---	---		**526 000**	14
15	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	298 810	0	---	---	0		**298 810**	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	14 328	0	---	---	0		**14 328**	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	86 571	905 420	---	---	0		**991 991**	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	192 814	4 421	---	---	0		**197 235**	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	2 679 974	1 181 831	---	---	911		**3 862 716**	19
20	Bourses (735)	s/o	580 667	4 801 241	---	---	175 194		**5 557 102**	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	2 360 676	723 342	0	0	130 031		**3 214 049**	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	1 782 729	1 250 304	---	---	73		**3 033 106**	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	0	0	---	---	0		**$**	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	6 140 441	1 859 072	0	---	89 466		**8 088 979**	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	277 808	15 103	---	---	0		**292 911**	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	3 035 508	24 714	0	---	0		**3 060 222**	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	3 374 560	65 217	---	---	0		**3 439 777**	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	70 771	23 765	---	---	0		**94 536**	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	---	1 536 650	---	---	---	(1 536 650)	**$**	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	0	0	0	0	0		**$**	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	564 644	124 273	161 777	---	0		**850 694**	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	407 584	---	---		**407 584**	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	268 598	13 816	53 645	0	13 312		**349 371**	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	0	0	0		**$**	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	---	---	0	---	---		**$**	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	---	---	8 946 402	---	---		**8 946 402**	36
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	---	---	696 608	---	---		**696 608**	37
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	944 878	80 723	0	0	0		**1 025 601**	38
39	**TOTAL DES AUTRES CHARGES**		**23 199 777**	**12 609 892**	**10 266 016**	**$**	**408 987**	**(1 536 650)**	**44 948 022**	**39**
40	Ventes internes (878)	s/o	(171 171)	(165 358)	---	---	0		**(336 529)**	40
41	Gains et pertes latents (879)	s/o	0	0	0	0	(798 652)		**(798 652)**	41
42	**TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES**		**23 028 606**	**12 444 534**	**10 266 016**	**$**	**(389 665)**	**(1 536 650)**	**43 812 841**	**42**
43	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	0	0	0	0	0		**$**	43
44	**TOTAL DES CHARGES**		**113 602 616 $**	**19 918 888 $**	**10 266 016 $**	**- $**	**(206 190) $**	**(1 536 650) $**	**142 044 680 $**	**44**
45	**EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES**		**2 160 518 $**	**162 983 $**	**(1 601 723) $**	**- $**	**1 830 297 $**	**- $**	**2 552 075 $**	**45**

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université du Québec à Chicoutimi
Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

		Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	**SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE**		(37 323 841)	989 517	15 695 494	13 347 992	5 131 244		**(2 159 594)**	1
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11	0	0	0	0	0		**$**	2
3	**Solde de fonds redressé**		**(37 323 841)**	**989 517**	**15 695 494**	**13 347 992**	**5 131 244**	**$**	**(2 159 594)**	**3**
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3	115 763 134	20 081 871	8 664 293	0	1 624 107	(1 536 650)	**144 596 755**	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4	113 602 616	19 918 888	10 266 016	0	(206 190)	(1 536 650)	**142 044 680**	5
6	**Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges**		**2 160 518**	**162 983**	**(1 601 723)**	**$**	**1 830 297**	**$**	**2 552 075**	**6**
7	Réévaluation autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	s/o	752 000	- - -	- - -	- - -	- - -		**752 000**	7
8	Apports reçus à titre de dotations	s/o				310 617			**310 617**	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o							**$**	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	79 574	435 907	1 945 786	62 534	1 069 547		**3 593 348**	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	2 720 760	301 959	0	0	570 629		**3 593 348**	11
12	**Sous-total**		**271 332**	**296 931**	**344 063**	**373 151**	**2 329 215**	**$**	**3 614 692**	**12**
13	**SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE**		**(37 052 509) $**	**1 286 448 $**	**16 039 557 $**	**13 721 143 $**	**7 460 459 $**	**- $**	**1 455 098 $**	**13**

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université du Québec à Chicoutimi
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

Annexe 1

		Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	0	- - -	10 789 808	- - -	0	- - -	- - -		10 789 808	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	- - -	- - -	71 004	- - -	- - -	- - -	- - -		71 004	2
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	- - -	- - -	246 733	- - -	- - -	- - -	- - -		246 733	3
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du fo	- - -	- - -	7 101	- - -	- - -	- - -	- - -		7 101	4
5	Droits de scolarité des étudiants déréglementés (406)	0	- - -	3 483 445	- - -	0	- - -	- - -		3 483 445	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	0	- - -	0	- - -	0	- - -	- - -		$	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	0	- - -	0	- - -	0	- - -	- - -		$	7
8	Cotisations des étudiants (455)	- - -	- - -	0	- - -	- - -	1 162 491	- - -		1 162 491	8
9	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	0	0	672 672	0	0	1 458 967	0		2 131 639	9
10	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	59 433	621	51 607	0	12 999	0	0		124 660	10
11	**Total des produits provenant des étudiants**	**59 433**	**621**	**15 322 370**	**$**	**12 999**	**2 621 458**	**$**	**$**	**18 016 881**	**11**
12	Subventions du Ministère (515)	- - -	0	84 898 327	- - -	0	0	- - -		84 898 327	12
13	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	0	0	0	0	0	0	0		$	13
14	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	(8 341)	0	1 549 744	0	82 209	0	0		1 623 612	14
15	Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	626 762	1 663	5 811	59 141	0	89	0		693 466	15
16	**Total des subventions**	**618 421**	**1 663**	**86 453 882**	**59 141**	**82 209**	**89**	**$**	**$**	**87 215 405**	**16**
17	Intérêts et dividendes (435)	- - -	- - -	151 503	- - -	0	0	0		151 503	17
18	Intérêts sur les avances interfonds (440)	- - -	- - -	0	- - -	- - -	- - -	- - -		$	18
19	Produits provenant du fonds de dotation (445)	- - -	- - -	0	- - -	0	0	0		$	19
20	Produits provenant dune fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0		$	20
21	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	0	0	0	0	0	7 833	0		7 833	21
22	Gains sur vente de placement (526)	- - -	- - -	0	- - -	- - -	- - -	- - -		$	22
23	Recouvrement des coûts indirects (465)	27 879	0	1 508 771	- - -	0	0	0		1 536 650	23
24	Ventes externes (460)	3 384 343	46 766	264 662	425 568	1 665 340	2 182 531	795 357		8 764 567	24
25	Autres produits (466, 470)	59 837	0	0	0	0	10 458	0		70 295	25
26	**Total des produits autres**	**3 472 059**	**46 766**	**1 924 936**	**425 568**	**1 665 340**	**2 200 822**	**795 357**	**$**	**10 530 848**	**26**
27	**TOTAL DES PRODUITS**	**4 149 913 $**	**49 050 $**	**103 701 188 $**	**484 709 $**	**1 760 548 $**	**4 822 369 $**	**795 357 $**	**- $**	**115 763 134 $**	**27**

Université du Québec à Chicoutimi
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

Annexe 2

		Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	**Masses salariales**										1
2	Direction	1 014 640	286 825	1 642 603	140 627	57 601	139 982	0		3 282 278	2
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0		$	3
4	Enseignants-chercheurs	32 493 380	0	65 673	0	0	0	0		32 559 053	4
5	Chargés de cours	10 028 441	0	1 210	0	24 257	0	0		10 053 908	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	1 745 726	0	45 561	0	7 586	0	0		1 798 873	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	631 333	22	1 481	0	0	27 853	0		660 689	7
8	Personnel professionnel non enseignant	4 960 604	2 635 480	3 436 276	399 550	583 330	1 019 251	3 210		13 037 701	8
9	Personnel de soutien technique	1 623 954	2 495 314	907 640	711 056	1 355	65 512	71 441		5 876 272	9
10	Personnel de soutien de bureau	2 632 416	513 650	1 486 234	462 851	283 963	851 077	26 580		6 256 771	10
11	Personnel de métier et ouvrier	166 316	0	198	1 016 007	0	178 956	141 163		1 502 640	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	10 834 243	1 404 435	1 982 955	625 529	191 868	452 879	53 916		15 545 825	12
13	**Total des masses salariales et des avantages sociaux**	**66 131 053**	**7 335 726**	**9 569 831**	**3 355 620**	**1 149 960**	**2 735 510**	**296 310**	**$**	**90 574 010**	**13**
14	Avantages sociaux futurs (704)	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	526 000	526 000	14
15	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avanta	46 410	107 495	60 482	53 928	9 013	18 445	3 037		298 810	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	14 328	0	0	0	0	0	0		14 328	16
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	86 571	0	0	0	0	0	0		86 571	17
18	Formation et perfectionnement (710)	84 013	0	108 298	38	0	465	0		192 814	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	1 753 602	20 332	308 663	114 487	405 053	61 003	16 834		2 679 974	19
20	Bourses (735)	307 047	0	1 070	0	2 000	270 550	0		580 667	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	604 343	81 605	418 646	164 725	7 606	1 083 751	0		2 360 676	21
22	Fournitures et matériel (745)	652 238	440 340	237 994	123 195	52 031	192 697	84 234		1 782 729	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0		$	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	1 186 729	977 576	521 312	2 787 870	234 973	358 173	73 808		6 140 441	24
25	Volumes et périodiques (750)	43 045	225 373	7 047	127	1 939	277	0		277 808	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	62 073	163 594	120	2 369 364	0	269 609	170 748		3 035 508	26
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	13 519	225	34 734	3 283 941	42 091	50	0		3 374 560	27
28	Location-exploitation (830)	27 810	1 979	17 055	2 876	1 861	19 190	0		70 771	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0		$	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	223 350	258 877	3 779	25 659	0	36 997	15 982		564 644	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0		$	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	1 348	1 156	234 324	0	7 640	24 217	(87)		268 598	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0		$	33
34	Autres charges (860, 870)	(44 046)	0	988 924	0	0	0	0		944 878	34
35	**Total des charges autres**	**5 062 380**	**2 278 552**	**2 942 448**	**8 926 210**	**764 207**	**2 335 424**	**364 556**	**526 000**	**23 199 777**	**35**
36	Virements interfonctions (877)	4 973	0	0	0	0	(4 973)	0		$	36
37	Ventes internes (878)	(24 246)	(25 663)	0	0	(26 382)	0	(94 880)		(171 171)	37
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0		$	38
39	**Total avant éléments extraordinaires**	**71 174 160**	**9 588 615**	**12 512 279**	**12 281 830**	**1 887 785**	**5 065 961**	**565 986**	**526 000**	**113 602 616**	**39**
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0		$	40
41	**TOTAL DES CHARGES**	**71 174 160 $**	**9 588 615 $**	**12 512 279 $**	**12 281 830 $**	**1 887 785 $**	**5 065 961 $**	**565 986 $**	**526 000 $**	**113 602 616 $**	**41**

Université du Québec à Chicoutimi
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

Annexe 3

		Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1	Subvention du Ministère (515)	0	417 884	557 109	0	70 000	0	506 341	1 368 071	0		2 919 405	1
2	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	0	0	3 801 151	0	0	0	234 398	8 000	0		4 043 549	2
3	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	660	5 676 018	0	0	0	81 908	880 260	0		6 638 846	3
4	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	0	680	0	0	0	0	0	0	0		680	4
5	**Total des subventions**	**$**	**419 224**	**10 034 278**	**$**	**70 000**	**$**	**822 647**	**2 256 331**	**$**	**$**	**13 602 480**	**5**
6	Intérêts et de dividendes (435)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	6
7	Intérêts sur les avances interfonds (440)	- - -	- - -	- - -	- - -	0	- - -	- - -	- - -	- - -		$	7
8	Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	8
9	Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	214 091	0	0	0	1 985	93 667	0		309 743	9
10	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	0	23 535	3 787 036	0	0	0	775 192	28 000	0		4 613 763	10
11	Gains sur vente de placements (526)	- - -	- - -	- - -	- - -	0	- - -	- - -	- - -	- - -		$	11
12	Ventes externes (460)	0	0	1 495 374	0	0	0	60 511	0	0		1 555 885	12
13	Autres produits (466, 470)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	13
14	**Total des produits autres**	**$**	**23 535**	**5 496 501**	**$**	**$**	**$**	**837 688**	**121 667**	**$**	**$**	**6 479 391**	**14**
15	**TOTAL DES PRODUITS**	**- $**	**442 759 $**	**15 530 779 $**	**- $**	**70 000 $**	**- $**	**1 660 335 $**	**2 377 998 $**	**- $**	**- $**	**20 081 871 $**	**15**

Université du Québec à Chicoutimi
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

		Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1	**Masses salariales**												1
2	Direction	0	0	0	0	0	0	167 979	0	0		167 979	2
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	3
4	Enseignants-chercheurs	0	9 000	1 278 555	0	0	0	22 500	0	0		1 310 055	4
5	Chargés de cours	0	3 056	0	0	0	0	0	0	0		3 056	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	0	14 783	1 558 558	0	0	0	59 292	0	0		1 632 633	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	0	7 334	733 574	0	0	0	24 628	40 864	0		806 400	7
8	Personnel professionnel non enseignant	0	90 839	51 729	0	56 490	0	243 157	321 285	0		763 500	8
9	Personnel de soutien technique	0	0	1 197 147	0	0	0	14 941	40 135	0		1 252 223	9
10	Personnel de soutien de bureau	0	18 692	43 118	0	0	0	18 273	109 070	0		189 153	10
11	Personnel de métier et ouvrier	0	0	28 874	0	0	0	0	0	0		28 874	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	0	26 857	1 095 503	0	13 510	0	85 084	99 527	0		1 320 481	12
13	**Total des masses salariales et des avantages sociaux**	**$**	**170 561**	**5 987 058**	**$**	**70 000**	**$**	**635 854**	**610 881**	**$**	**$**	**7 474 354**	**13**
14	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	14
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	0	0	905 420	0	0	0	0	0	0		905 420	16
17	Formation et perfectionnement (710)	0	0	0	0	0	0	4 321	100	0		4 421	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	0	12 982	943 710	0	0	0	224 508	631	0		1 181 831	18
19	Bourses (735)	0	195 000	2 873 156	0	0	0	14 339	1 718 746	0		4 801 241	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	0	32 426	674 938	0	0	0	14 478	1 500	0		723 342	20
21	Fournitures et matériel (745)	0	1 496	1 210 400	0	0	0	34 202	4 206	0		1 250 304	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	22
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	0	25 482	1 261 729	0	0	0	570 899	962	0		1 859 072	23
24	Volumes et périodiques (750)	0	(420)	13 970	1 237	0	0	287	29	0		15 103	24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	0	0	24 714	0	0	0	0	0	0		24 714	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	0	1 192	26 126	0	0	0	37 899	0	0		65 217	26
27	Location exploitation (830)	0	0	23 765	0	0	0	0	0	0		23 765	27
28	Transfert de coûts indirects (865)	0	4 040	1 465 714	0	0	0	64 896	2 000	0		1 536 650	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	0	0	82 112	0	0	0	20 796	21 365	0		124 273	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	0	13 481	0	0	0	335	0	0		13 816	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	33
34	Autres charges (860, 870)	0	0	80 723	0	0	0	0	0	0		80 723	34
35	**Total des charges autres**	**$**	**272 198**	**9 599 958**	**1 237**	**$**	**$**	**986 960**	**1 749 539**	**$**	**$**	**12 609 892**	**35**
36	Virements interfonctions (877)	0	0	(10 000)	0	0	0	10 000	0	0		$	36
37	Ventes internes (878)	0	0	(165 254)	0	0	0	(104)	0	0		(165 358)	37
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	38
39	**Total avant éléments extraordinaires**	**$**	**272 198**	**9 424 704**	**1 237**	**$**	**$**	**996 856**	**1 749 539**	**$**	**$**	**12 444 534**	**39**
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	40
41	**TOTAL DES CHARGES**	**- $**	**442 759 $**	**15 411 762 $**	**1 237 $**	**70 000 $**	**- $**	**1 632 710 $**	**2 360 420 $**	**- $**	**- $**	**19 918 888 $**	**41**

SECTION 2

ÉTAT DU TRAITEMENT 2019-2020

- Rapport de l'auditeur indépendant sur l'état du traitement
- État du traitement des membres du personnel de direction 2019-2020

Rapport de l’auditeur indépendant sur l’état du traitement

Vérificateur général du Québec

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Chicoutimi

Opinion

J'ai effectué l'audit des tableaux de la valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt en vertu de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) des membres du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction inclus dans l'état du traitement de l'Université du Québec à Chicoutimi (« l'entité ») pour l'exercice clos le 30 avril 2020 (appelés ci-après les « tableaux »).

À mon avis, les tableaux ci-joints ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (RLRQ, c. E-14.1).

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des tableaux » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des tableaux au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres points — Restriction à la diffusion et à l'utilisation

Les tableaux ont été préparés afin de permettre à l'entité de répondre aux exigences stipulées aux articles 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*. En conséquence, il est possible que les tableaux ne puissent se prêter à un usage autre. Mon rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'entité et au ministère de l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des tableaux

La direction est responsable de la préparation des tableaux conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de tableaux exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des tableaux, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des tableaux

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les tableaux sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des tableaux prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les tableaux comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les tableaux au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Christine Roy, CPA auditrice, CA

Christine Roy, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 22 septembre 2020

État du traitement des membres du personnel de direction 2019-2020

Annexe 3

Nom de l'établissement : Université du Québec à Chicoutimi

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

État du traitement 2019-2020
requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la
Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

Ministère de l'Enseignement supérieur
Juillet 2020

ÉTAT DU TRAITEMENT 2019-2020

Annexe 3

Nom de l'établissement : Université du Québec à Chicoutimi

TABLEAU 1 - Traitement imposable du personnel de direction supérieure [1]

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en $)			
				Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable	Indemnité de départ accordée	Montants reçus d'une fondation ou d'une personne morale
Biron, Dominique	Vice-rectrice aux affaires administratives	12		178 052	4 307	-	-
Bouchard, Nicole [2]	Rectrice	12		210 212	7 446	-	-
Chiricota, Yves	Doyen de la recherche et de la création	12		163 453	3 694	-	-
Cloutier, Alexandre	Vice-recteur aux partenariats, aux affaires internationales et autochtones	12		178 052	10 382	-	-
Daigneault, Réal	Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim	12,0		178 052	7 653	-	-
Doucet, Manon	Doyenne des études	7,1		163 453	1 136	-	-
Gagnon Nathalie	Secrétaire générale[3]	0,2		138 913	-	-	-
Legendre-Guillemin, Valérie	Doyenne des affaires départementales	12		163 453	4 079	-	-
Ouellet Pierre	Secrétaire général par intérim[5]	2,2			2 618	-	-

[1] Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1).

[2] Du 29 au 30 avril 2020, la rectrice Mme Nicole Bouchard, a occupé le poste de vice-rectrice à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim suite au départ de M. Réal Daigneault.

[3] Les informations relatives au poste de secrétaire général sont indiquées dans le tableau ci-dessus afin de respecter les exigences de la Loi, bien que le poste ne soit pas considéré comme faisant partie de la direction supérieure de l'institution.

[4] La fonction de secrétaire général a été assumée par M. Alexandre Cloutier pour la période s'échelonnant du 1er mai 2019 au 17 février 2020 sans avantages liés à la rémunération.

[5] La fonction de secrétaire général a été assumée par intérim par M. Pierre Ouellet, Directeur du Service des ressources humaines, pour la période s'échelonnant du 18 février 2020 au 23 avril 2020. La prime de fonction indiquée ci-dessus, correspond à la rémunération attribuée pour exercer cette fonction supplémentaire.

ÉTAT DU TRAITEMENT 2019-2020

Annexe 3

Nom de l'établissement : Université du Québec à Chicoutimi

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction [1]

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie [2]	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en $)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	60,13	Le plus élevé	184 557	98 398
		Moyenne	132 652	17 099
		Le moins élevé	100 766	50
Personnel de direction des services	10,68	Le plus élevé	163 453	10 957
		Moyenne	137 904	3 461
		Le moins élevé	114 307	8
Personnel de gérance des emplois de soutien	N/A	Le plus élevé	N/A	N/A
		Moyenne	N/A	N/A
		Le moins élevé	N/A	N/A

[1] Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

[2] Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

[3] Le salaire de base moyen correspond à la somme des salaires de base réellement versés durant l'année 2019-2020 divisée par l'effectif total de la catégorie de personnel correspondante.

[4] Concernant la colonne relative au salaire de base, les termes "le plus élevé" et "le moins élevé" réfèrent aux salaires officiels le plus élevé et le moins élevé qui étaient en vigueur le 30 avril 2020.

[5] La valeur moyenne des autres éléments du traitement correspond à la somme de la valeur des bénéfices imposables accordés ou des montants versés ou gagnés durant l'année 2019-2020 divisée par l'effectif total de la catégorie de personnel correspondante.

[6] Concernant la colonne relative aux autres éléments du traitement, les termes "le plus élevé" et "le moins élevé" réfèrent toujours à des éléments du traitement versés durant l'année 2019-2020.

[7] Dans le cas du personnel de direction de l'établissement, le salaire de base comprend le salaire régulier du professeur auquel une prime de direction est ajoutée à titre de salaire autorisé.

ÉTAT DU TRAITEMENT 2019-2020

Annexe 3

Nom de l'établissement : Université du Québec à Chicoutimi

TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés [1]

1re partie : Personnel de direction supérieure

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Allocations et frais remboursés	
		Nombre de mois dans la fonction	Valeur (en $)
Biron, Dominique	Vice-rectrice aux affaires administratives	12	8 743
Bouchard, Nicole	Rectrice	12	6 091
Chiricota, Yves	Doyen de la recherche et de la création	12	2 048
Cloutier, Alexandre	autochtones	12	26 882
Daigneault, Réal	intérim	12	12 019
Doucet, Manon	Doyenne des études	7,1	407
Gagnon, Nathalie	Secrétaire générale	0,2	0
Legendre-Guillemin, Valérie	Doyenne des affaires départementales	12	211
Ouellet, Pierre	Secrétaire général par intérim	2,2	0

2e partie : Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement [2]	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en $)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	60,13	Le plus élevé	30 626
		Moyenne	5 719
		Le moins élevé	21
Personnel de direction des services	10,68	Le plus élevé	9 227
		Moyenne	2 537
		Le moins élevé	101
Personnel de gérance des emplois de soutien	N/A	Le plus élevé	N/A
		Moyenne	N/A
		Le moins élevé	N/A

[1] Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)
[2] Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et de ses établissements

Annexe 6-A Protocole des cadres supérieurs du règlement général 6 Ressources humaines

Note : Le texte que vous consultez est une codification administrative des règlements de l'Université du Québec. Leur version officielle est contenue dans les règlements adoptés par l'assemblée des gouverneurs.

Adoptée A-278-S-3820 (10 avril 1985), G.O.Q.1, 27 avril 1985, p. 1988-1990.
Amendée A-361-S-5079 (1er novembre 1989), G.O.Q.1, 18 novembre 1989, p. 4849.
Amendée 2009-2-AG-S-R-24 (28 janvier 2009), G.O.Q.1, 14 février 2009, p. 189.
Modifiée 2016-3-AG-S-R-23 (27 avril 2016), G.O.Q.1, 14 mai 2016, p. 544-548.
Modifiée 2018-12-AG-S-R-110 (7 novembre 2018), G.O.Q.1, 24 novembre 2018, p. 770-771.

Nouvelle version de l'Annexe 6-A conforme à la règle budgétaire 5.11, adoptée par le Conseil du trésor le 15 mai 2018, portant sur les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure.

Table des matières

1	Objet	3
2	Définitions	3
3	Conditions de travail	3
4	Avis de non-renouvellement de contrat	5
5	Vacances annuelles et congés	5
6	Avantages sociaux	5
7	Congés parentaux	5
8	Congés et postes vacants	5
9	Règles d'évaluation des chefs d'établissement	6
10	Paiement des coûts	6
11	Dispositions finales	6

Appendice 1 **7**

Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec **7**

1	Principe directeur	7
2	Objectifs	7
3	Description	7
4	Évaluation	7
5	Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif	8

Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et des établissements

1 Objet

Le présent protocole a pour objet les conditions de travail des cadres supérieurs.

2 Définitions

2.1 L'expression « cadre supérieur » désigne toute personne à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements, dont le poste est inscrit par décision du comité exécutif de l'Université du Québec sur la liste prévue au paragraphe 2.2, et occupant une fonction :

a) de chef d'établissement, c'est-à-dire de président de l'Université du Québec, de recteur d'université constituante ou de directeur général d'école supérieure ou d'institut de recherche;

b) de cadre au sommet de la hiérarchie de l'Université du Québec ou de l'un desdits établissements, relevant directement de l'autorité du chef d'établissement à qui il rend compte de l'exécution de ses fonctions.

2.2 Le comité exécutif de l'Université du Québec a la responsabilité d'établir, par résolution, la liste des postes correspondant aux fonctions décrites au paragraphe 2.1 précédent.

2.3 L'expression « établissement » désigne une université constituante, un institut de recherche ou une école supérieure.

2.4 L'expression « traitement » signifie le salaire annuel fixé pour un cadre supérieur, à l'exclusion de tout supplément, allocation, frais de représentation ou de déplacement.

3 Conditions de travail

3.1 Le cadre supérieur bénéficie d'un mandat dont la durée peut atteindre cinq (5) ans, renouvelable à son terme.

3.2 Après quatre (4) années successives de mandat, il acquiert la sécurité d'emploi (et non de fonction). Si le cadre supérieur quitte pour un poste autre qu'un poste de cadre supérieur, il conserve son traitement pour une durée d'une année, par la suite son traitement sera celui applicable à son nouveau poste. Son traitement sera déterminé selon les modalités prévues pour cette catégorie de personnel.

3.3 Il bénéficie d'un congé de perfectionnement s'il intègre le corps professoral immédiatement après son congé de perfectionnement, d'une durée d'une année, après quatre (4) années de mandat continues, sans diminution de traitement mais avec réintégration selon les termes du paragraphe 3.2. Le montant de toute subvention et de toute bourse de perfectionnement tenant lieu de traitement est déduit du traitement ainsi accordé pendant le congé.

Au terme de son congé de perfectionnement, son traitement sera celui applicable à son poste de professeur.

Tout congé de perfectionnement accordé en vertu du « Programme de mobilité des cadres supérieurs » est celui prévu au présent paragraphe. Les frais afférents versés dans le cadre de ce congé de perfectionnement ainsi que les autres conditions relatives à ce perfectionnement sont ceux prévus audit programme de mobilité.

3.4 Le congé de perfectionnement prévu au paragraphe 3.3 peut se répéter d'un mandat à l'autre ou se fractionner. Il ne peut se cumuler d'un mandat à l'autre et être ainsi d'une durée supérieure à un an.

Dans tous les cas, le cadre supérieur doit intégrer le corps professoral au terme de son congé de perfectionnement.

3.5 Le cadre supérieur ayant acquis sa sécurité d'emploi, en vertu du paragraphe 3.2, qui quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements au terme d'un mandat et qui renonce aux avantages énoncés aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article, le cas échéant, a droit à une allocation de départ équivalente à une année de traitement qui correspond au salaire qu'il reçoit au moment de son départ.

Une allocation de départ peut être accordée à un cadre supérieur qui quitte l'Université pendant son mandat si sa démission résulte d'un cas de force majeure.

Avec le consentement du cadre supérieur concerné, une allocation de replacement peut être substituée, en totalité ou en partie, à l'allocation de départ et être versée au nouvel employeur qui retient les services du cadre supérieur.

3.6 Les avantages conférés au paragraphe 3.5 sont acquis pour le bénéfice de leur titulaire ou de ses ayants droit, héritiers ou fiduciaires.

3.7 Le cadre supérieur ne peut bénéficier des avantages énoncés aux paragraphes 3.3 et 3.5 dans un même mandat. Le cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements pendant son congé de perfectionnement a droit à une allocation de départ équivalente à la portion non écoulée de l'année de perfectionnement.

3.8 L'avantage énoncé au paragraphe 3.5 ne peut être accordé qu'une seule fois à une même personne, même si celle-ci revient à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements.

3.9 Lorsqu'un cadre supérieur, à travers ses années de service à titre de cadre supérieur, est passé ou passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse / d'une fonction à une autre / ou d'un mandat à un autre, le temps ainsi écoulé dans l'une et l'autre de ces situations est joint et cumulé. Les changements et l'accumulation de situations, tels que ci-haut définis, n'ouvrent droit aux avantages du paragraphe 3.5 qu'à une seule occasion.

3.10 Pour les fins des paragraphes 3.1 à 3.5 et sous réserve de l'assentiment du cadre supérieur concerné, l'Université du Québec et les établissements forment un tout de façon à favoriser la mobilité du cadre supérieur. Toutefois, l'Université du Québec ou l'établissement qui, selon le cas, est appelé à recevoir ainsi un cadre supérieur doit donner son assentiment.

3.11 Les avantages visés tant aux paragraphes 3.1 à 3.4 qu'au paragraphe 3.5 sont assumés, selon le cas, par l'Université du Québec ou par l'établissement à l'emploi duquel le cadre supérieur a effectué les années de mandat qui le qualifient pour ces avantages. Lorsqu'un cadre supérieur passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse, la contribution de chaque établissement ou de l'Université du Québec et de l'établissement, s'il y a lieu, est établie au prorata du temps écoulé dans ces établissements ou à l'Université du Québec, le cas échéant, à titre de cadre supérieur.

3.12 Les cadres supérieurs de corporations tierces ou d'organismes qui sont devenus ou deviendront « établissement » au sens des présentes et qui bénéficient déjà dans ces corporations ou organismes d'avantages ou de bénéfices marginaux en raison de leur statut de cadre supérieur, ne sont pas admissibles aux conditions énoncées dans le présent protocole, à moins que le comité exécutif de l'Université du Québec n'en décide autrement.

4 Avis de non-renouvellement de contrat

En ce qui concerne le chef d'établissement, les modalités concernant le non-renouvellement de mandat sont prévues au règlement général 11 Processus de consultation en vue de la désignation des chefs d'établissement.

À l'égard des autres cadres supérieurs, lorsqu'aucune disposition n'est prévue, ce dernier a droit à un avis écrit de non-renouvellement de six (6) mois.

5 Vacances annuelles et congés

Au titre des vacances annuelles et des congés, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

6 Avantages sociaux

Au titre des avantages sociaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas, à l'exception des avantages reliés à la retraite anticipée (indemnité de départ à la retraite, retraite graduelle).

7 Congés parentaux

Au titre des congés parentaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

8 Congés et postes vacants

8.1 À la demande d'un cadre supérieur mentionné à l'article 2, l'instance concernée peut lui accorder un congé avec ou sans solde, durant ou après mandat aux termes et conditions jugés appropriés sous réserve des dispositions des paragraphes qui suivent.

8.2 Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection scolaire ou municipale obtient, sur demande à l'instance concernée, un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

8.3 Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection provinciale ou fédérale se voit automatiquement accorder un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

8.4 Le cadre supérieur défait à une élection provinciale, fédérale, municipale ou scolaire reprend, à la fin de son congé sans solde, la fonction qu'il occupait.

8.5 Le cadre supérieur élu à une élection provinciale ou fédérale bénéficie d'un congé sans solde, à compter du jour de son élection, pour la durée totale de son mandat comme député.

8.6 Lorsqu'un congé est accordé en cours de mandat, il doit être pourvu à la nomination provisoire ou régulière d'une personne qui assure la continuité des fonctions habituelles du cadre supérieur en congé.

8.7 Le conseil d'administration de l'université constituante, de l'école supérieure et de l'institut de recherche désigne le suppléant chaque fois qu'un poste de cadre supérieur autre que celui de chef d'établissement est temporairement vacant et a charge d'en informer le comité exécutif de l'Université du Québec.

8.8 Le cadre supérieur qui assume un intérim pour un poste de même niveau, en plus de ses fonctions habituelles, en application des paragraphes 8.6 ou 8.7, ne peut recevoir en contrepartie aucune compensation monétaire (prime, boni, etc.).

9 Règles d'évaluation des chefs d'établissement

Les règles d'évaluation des chefs d'établissement sont prévues à l'appendice 1 de la présente annexe.

10 Paiement des coûts

Les coûts relatifs à l'exécution du présent protocole sont défrayés à même les dépenses courantes de l'Université du Québec et des établissements concernés.

11 Dispositions finales

11.1 Tous les cadres supérieurs sont visés par le présent protocole sauf ceux qui ont signifié, au 1er septembre 1978, leur volonté de continuer de bénéficier du protocole des cadres supérieurs publié dans la Gazette officielle du Québec du 28 mars 1973.

11.2 Lorsqu'un poste existant est subséquemment autorisé et défini de niveau « cadre supérieur », le comité exécutif de l'Université du Québec détermine, s'il y a lieu, aux fins du paragraphe 2.2 la date antérieure d'application se rattachant à ce nouveau statut.

11.3 Sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément dévolus à l'instance concernée de chaque établissement, le comité exécutif de l'Université du Québec est responsable de l'application du présent protocole. Il peut, en outre, adopter par résolution toute procédure administrative relative à son application.

11.4 Si la nomination, le renouvellement ou la prolongation de mandat d'un cadre supérieur a eu lieu avant le 1er mai 2018, les dispositions du Protocole qui étaient en vigueur le 30 avril 2018 s'appliquent.

Lors d'une nomination, d'un renouvellement ou d'une prolongation de mandat subséquent au 30 avril 2018, les dispositions du présent Protocole s'appliquent.

11.5 Les dispositions du protocole sont conformes à la règle budgétaire sur les « Conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure », si celles-ci étaient modifiées ou si les établissements de l'Université du Québec obtiennent une dérogation à celles-ci, le Protocole sera modifié pour en tenir compte.

Appendice 1

Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec

1 Principe directeur

Conformément aux règles du ministère du Conseil exécutif et des bonnes pratiques en matière de gouvernance, l'opération d'évaluation du rendement et de révision du traitement des chefs d'établissement doit être effectuée annuellement.

2 Objectifs

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ces règles visent à :

- Mettre en place une démarche d'évaluation des chefs d'établissement participative, mobilisatrice et adaptée au milieu universitaire. L'évaluation du rendement doit être motivée, équitable et empreinte de respect à l'égard de la personne évaluée et de l'établissement qu'elle dirige;
- Élaborer une démarche d'évaluation sous la responsabilité des présidents de conseil d'administration des établissements;
- Informer le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de la démarche.

3 Description

La démarche d'évaluation comporte habituellement les étapes suivantes :

- Au mois de février de chaque année, le président de l'Université du Québec transmet aux présidents de conseil d'administration (sauf si le chef d'établissement assume ce rôle, auquel cas le conseil désigne un membre socioéconomique pour réaliser l'évaluation) une demande d'évaluation de leur chef d'établissement;
- Le chef d'établissement présente un état de son bilan de l'année écoulée;
- Le président de conseil d'administration procède à l'évaluation du chef d'établissement selon les critères établis par le conseil d'administration;
- Les présidents de conseil d'administration des établissements transmettent les résultats de leur évaluation au président de l'Université du Québec;
- Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de l'évaluation réalisée par les présidents de conseil d'administration des établissements.

4 Évaluation

Le processus d'évaluation du rendement pourra notamment comprendre les éléments suivants :

- La présentation du bilan du chef d'établissement en fonction des objectifs fixés préalablement;

- Un état de réalisation des orientations stratégiques et réalisations constatées;
- Sa contribution au développement et au rayonnement de l'enseignement, de la recherche et des services à la collectivité de son établissement;
- La mise en œuvre des objectifs financiers;
- Ses relations avec le conseil d'administration quant à :
    - La qualité de l'information transmise;
    - La mise en œuvre des décisions;
    - Le respect des politiques et décisions.

Au terme de son évaluation, le président de conseil d'administration transmet au président de l'Université du Québec un rapport devant contenir une des recommandations suivantes, accompagnée des commentaires à l'appui, du pourcentage retenu ainsi que des bonifications salariales afférentes qui seront versées au chef d'établissement :

A : Rendement qui dépasse de beaucoup les attentes

B : Rendement qui dépasse les attentes

C : Rendement qui est équivalent aux attentes

D : Rendement qui est inférieur aux attentes

E : Rendement qui est grandement inférieur aux attentes

5 Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif

Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats du rapport d'évaluation transmis par le président de conseil d'administration.

SECTION 3

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

- Indicateurs institutionnels
  - *Données financières*
  - *Effectifs étudiants et enseignants*
  - *Effectifs étudiants par cycle*
  - *Réussite académique*
  - *Effectif du personnel*
  - *Intensité de la recherche*

- Mesures prises pour l'encadrement des étudiants

- Planification stratégique de la recherche

Indicateurs institutionnels
Données financières

Nom de l'établissement : Université du Québec à Chicoutimi

I. Éléments d'information

DONNÉES FINANCIÈRES

	Unité	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Fonds de fonctionnement									
A. Produits									
Subvention du MEES	k$	65 744	67 696	67 556	68 703	70 224	74 361	80 787	84 898
Produits provenant des étudiants	k$	13 843	14 371	14 971	15 655	15 665	15 862	17 185	18 016
Droits de scolarité	k$	10 204	10 485	10 869	11 050	11 196	11 219	11 406	10 789
Droits de scolarité des étudiants déréglementés	k$	-	-	-	-	-	-	-	3 484
Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés	k$	-	-	-	-	-	-	-	-
Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités	k$	-	-	-	-	-	-	-	-
Forfaitaires étudiants étrangers	k$	942	1 110	1 348	1 882	1 644	1 753	2 425	78
Forfaitaires étudians canadiens	k$	120	18	22	29	39	11	5	246
Cotisations des étudiants	k$	649	657	684	699	698	697	1 087	1 163
Autres revenus provenant des étudiants	k$	1 928	2 101	2 048	1 995	2 088	2 182	2 262	2 256
Autres produits	k$	10 804	11 567	11 229	9 202	9 967	13 202	14 232	12 849
Produits provenant du fonds de dotation et produits provenant d'une fondation universitaire	k$	0	0	0	0	0	0	52	-
Ventes externes	k$	5 820	6 188	6 038	5 799	5 968	9 000	10 354	8 765
Autres produits	k$	4984	5379	5191	3403	3999	4202	3 826	4 084
Total des produits	k$	90 391	93 634	93 756	93 560	95 856	103 425	112 204	115 763
B. Charges									
Masse salariale	k$	60 349	62 161	62 782	64 779	65 212	70 609	72 689	75 028
Avantages sociaux	k$	11 656	12 126	12 502	13 146	13 297	14 366	14 837	15 546
Autres charges	k$	19 788	18 130	17 760	15 293	17 227	20 381	21 079	23 029
Total des charges	k$	91 793	92 417	93 044	93 217	95 736	105 356	108 605	113 603
Résultat de l'exercice	k$	(1 402)	1 217	712	343	120	(1 931)	3 599	2 160
Fonds avec restrictions									
A. Produits									
Subventions, dons et commandites provinciales	k$	6 248	5 648	5 146	2 947	2 927	4 147	4 718	6 963
Subventions, dons et commandites fédérales	k$	5 429	5 916	6 322	6 308	5 798	4 918	6 708	6 639
Autres produits	k$	9 446	10 329	10 551	11 782	10 942	7 032	5 981	6 480
Total des produits	k$	21 123	21 893	22 019	21 037	19 667	16 097	17 407	20 082
B. Charges									
Masses salariales et avantages sociaux	k$	7 602	8 342	8 407	7 547	7 498	6 237	7 189	7 474
Autres charges	k$	12 516	12 791	12 522	12 655	12 489	10 182	10 062	12 445
Total des charges	k$	20 118	21 133	20 928	20 202	19 987	16 419	17 249	19 919
Résultat de l'exercice	k$	1 005	760	1 091	835	(320)	(322)	158	163

Indicateurs institutionnels
Effectifs étudiants et enseignants

Nom de l'établissement : Université du Québec à Chicoutimi

I. Éléments d'information | **II. Observations** | **III. Remarques**

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

		Unité	Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne) 2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020*
	Étudiant												
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP) total	EEETP	4 319,56	4 533,46	4 612,76	4 722,52	4 828,76	4 921,62	4 979,78	5 072,19	5 161,99	5 106,31	4 814,58
2	EEETP au 1er cycle	EEETP	3 763,50	3 968,27	4 066,95	4 135,60	4 133,35	4 184,93	4 136,13	4 123,73	4 128,72	4 019,93	3 737,53
3	EEETP au 2e cycle	EEETP	436,40	439,48	424,87	454,15	546,04	579,00	692,98	811,69	906,82	950,98	936,21
4	EEETP au 3e cycle	EEETP	119,66	125,72	120,94	132,77	149,37	157,68	150,67	136,77	126,46	135,39	140,84
5	Effectif étudiant total	n	6 367	6 463	6 645	6 742	6 793	6 812	6 691	6 846	6 676	6 632	6 456
6	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n	3 092	3 337	3 495	3 478	3 507	3 572	3 576	3 536	3 514	3 490	3 479
7	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n	2 132	2 040	1 979	2 131	2 085	1 972	1 701	1 800	1 639	1 562	1 374
8	Effectif étudiant au 1er cycle	%	82,05%	83,20%	82,38%	83,19%	82,32%	81,39%	78,87%	77,94%	77,19%	76,18%	75,17%
9	Effectif étudiant au 2e cycle	n	954	880	956	902	958	1 014	1 157	1 260	1 295	1 344	1 375
10	Effectif étudiant au 2e cycle	%	14,98%	13,62%	14,39%	13,38%	14,10%	14,89%	17,29%	18,40%	19,40%	20,27%	21,30%
11	Effectif étudiant au 3e cycle	n	189	206	215	231	243	254	257	250	228	236	228
12	Effectif étudiant au 3e cycle	%	2,97%	3,19%	3,24%	3,43%	3,58%	3,73%	3,84%	3,65%	3,42%	3,56%	3,53%
13	Effectif étudiant internationaux	n	354	388	439	483	550	750	843	1 052	1 296	1 357	1 557
14	Effectif étudiant internationaux	%	5,56%	6,00%	6,61%	7,16%	8,10%	11,01%	12,60%	15,37%	19,41%	20,46%	24,12%
15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n	15	25	17	17	10	10	14	8	17	12	4
16	Stagiaires postdoctoraux	n	18	17	22	32	37	34	30	27	34	37	33
17	Résidents en médecine	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Enseignants-chercheurs												
18	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**22**	**11**	**15**	**9**	**12**	**18**	**19**	**16**
19	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	14	7	8	5	8	10	14	11
20	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	8	4	7	4	4	8	5	5
21	Nombre de professeurs au 1er octobre (total)	n	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**236**	**239**	**243**	**240**	**236**	**238**	**246**	**250**
22	Nombre de professeurs réguliers	n	n.d.	n.d.	n.d.	222	224	229	224	219	225	233	236
23	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	138	139	139	136	131	134	139	142
24	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	84	85	90	88	88	91	94	94
25	Nombre de professeurs non réguliers	n	n.d.	n.d.	n.d.	14	15	14	16	17	13	13	14
26	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	9	11	11	11	9	11	12
27	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	6	3	5	6	4	2	2
28	Nombre de chargés de cours au 1er octobre	n	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**221**	**238**	**248**	**222**	**255**	**256**	**272**	**275**
29	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	131	141	150	142	158	151	161	157
30	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	90	97	98	80	97	105	111	118
31	Nombre moyen de cours par professeur	n	n.d.	n.d.	n.d.	3,65	3,48	3,75	3,99	3,99	4,11	3,96	3,88
32	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	n.d.	n.d.	n.d.	2,62	3,15	3,03	2,49	2,58	2,80	2,66	2,95
33	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n	n.d.	n.d.	n.d.	23,77	23,40	22,81	21,99	22,61	21,65	20,54	19,41
34	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	n.d.	n.d.	n.d.	4,80	5,03	5,22	5,89	6,40	6,40	6,42	6,41
35	Ratio EEETP / professeur	EEETP	n.d.	n.d.	n.d.	20,01	20,20	20,25	20,75	21,49	21,69	20,76	19,26
36	Cours donnés par les professeurs	%	n.d.	n.d.	n.d.	52,76	49,61	52,17	55,31	51,15	51,14	49,92	53,94
37	Cours donnés par les chargés de cours	%	n.d.	n.d.	n.d.	46,40	49,78	47,41	46,63	48,49	47,28	47,86	44,84
38	Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%	n.d.	n.d.	n.d.	0,84	0,61	0,42	1,03	0,36	1,28	2,22	1,22

EEETP 2019-2020: Données définitives provenant du système PRISME (UQ)

* Données provisoires extraites du système GDEU en date du 14 septembre 2020.

		Année universitaire (Effectif par secteur disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)											
		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020[P]
	Professeurs selon le secteur disciplinaire												
39	**Hommes**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**147**	**148**	**150**	**147**	**142**	**143**	**150**	**154**
40	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	4	4	5	4	7	6	7
41	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	27	26	28	27	27	25	22	22
42	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	43	51	51	53	54	53	54	57
43	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	6	6	6	6	6	5	6
44	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	7	7	6	6	8	8	8
45	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	33	31	31	28	25	24	33	32
46	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	6	6	6	6	6	7	6
47	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	3	2	2	2	2	2
48	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	14	13	12	12	10	10	11	12
49	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	2	2	2	2	2	2
50	**Femmes**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**89**	**91**	**93**	**93**	**94**	**95**	**96**	**96**
51	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	14	16	16	15	15	15	15	15
52	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	8	9	8	8	9	10	9	8
53	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	8	9	8	9	10	10	11	11
54	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	3	3	3	3	2	2
55	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	8	6	6	6	7	7	7
56	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	29	26	28	29	28	28	27	28
57	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	13	13	15	14	14	13	16	15
58	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	1	1	1	1	1	1
59	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	5	7	7	7	8	8	9
60	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	1	1	1	-	-	-
61	**Total**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**236**	**239**	**243**	**240**	**236**	**238**	**246**	**250**
62	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	19	20	20	20	19	22	21	22
63	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	35	35	36	35	36	35	31	30
64	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	51	60	59	62	64	63	65	68
65	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	9	9	9	9	9	7	8
66	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	14	15	13	12	12	15	15	15
67	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	62	57	59	57	53	52	60	60
68	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	20	19	21	20	20	19	23	21
69	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	4	4	3	3	3	3	3
70	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	19	18	19	19	17	18	19	21
71	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	2	3	3	3	2	2	2

		Année universitaire (Effectif par secteur disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)												
		Unité	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020[P]**	
	Chargés de cours selon le secteur disciplinaire													
72	**Hommes**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**131**	**141**	**150**	**142**	**158**	**151**	**161**	**157**	
73	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	6	7	10	7	11	6	6	8	
74	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	13	11	14	15	9	13	15	20	
75	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	32	35	39	46	46	44	46	49	
76	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	13	17	17	17	19	21	19	15	
77	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	6	6	6	6	6	5	4	
78	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	28	25	29	21	35	22	31	26	
79	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	8	13	12	8	9	9	9	9	
80	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	-	-	-	1	-	1	1	1	
81	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	23	27	23	20	22	27	26	25	
82	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	-	-	1	1	2	3	-	
83	**Femmes**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**90**	**97**	**98**	**80**	**97**	**105**	**111**	**118**	
84	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	15	13	11	13	20	16	17	16	
85	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	6	5	4	5	8	8	8	
86	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	4	5	1	6	5	10	14	
87	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	7	8	9	7	12	13	6	
88	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	11	12	10	10	11	10	14	
89	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	22	21	23	21	22	19	20	25	
90	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	16	25	23	14	17	18	19	17	
91	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	-	-	-	-	-	-	-	-	
92	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	9	11	7	10	16	13	18	
93	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	-	1	-	-	1	-	
94	**Total**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**221**	**238**	**248**	**222**	**255**	**256**	**272**	**275**	
95	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	21	20	21	20	31	22	23	24	
96	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	20	17	19	19	14	21	23	28	
97	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	34	39	44	47	52	49	56	63	
98	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	20	24	25	26	26	33	32	21	
99	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	17	17	18	16	16	17	15	18	
100	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	50	46	52	42	57	41	51	51	
101	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	24	38	35	22	26	27	28	26	
102	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	-	-	-	1	-	1	1	1	
103	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	33	36	34	27	32	43	39	43	
104	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	1	-	2	1	2	4	-	
	n.d. Données non disponibles													
	n.a. Données non applicables													

Notes méthodologiques

Enseignants-chercheurs, professeurs et chargés de cours :

1. Sources de données

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2018-2019, septembre 2020.

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2019-2020, septembre 2020.

2. Sélection de la population des enseignants-chercheurs

Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire à l'onglet "Définitions et informations", nous avons retenu les « professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens, ne sont pas comptabilisés ici. […] Les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés. Uniquement les professeurs avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés ». Ceci inclut autant les professeurs à temps plein et à temps partiel, ainsi que les professeurs réguliers, contractuels et substituts au 1er octobre de chaque année.

3. Nombre de professeurs récemment embauchés

Afin d'éviter les biais liés à la date d'embauche dans l'établissement sur un poste autre que celui de professeur, c'est une recherche par matricule qui a été utilisée aux fins de comptabilisation des nouveaux professeurs embauchés. Si le matricule d'un professeur n'est pas retrouvé dans l'année financière précédente comme professeur, directeur académique ou cadre supérieur, il est alors comptabilisé comme un professeur récemment embauché. Si le professeur occupait un emploi de directeur académique ou de cadre supérieur pendant l'année financière précédente, il ne compte pas comme un professeur récemment embauché, puisqu'il y a de fortes chances qu'il ait été professeur avant d'obtenir ces fonctions.Si un professeur était plutôt stagiaire postdoctoral l'année précédente, il sera comptabilisé comme un professeur récemment embauché. Les professeurs invités sont retirés du calcul, tel que stipulé dans la définition fournie dans l'onglet "Définitions et informations".

4. Sélection de la population des chargés de cours

Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire à l'onglet "Définitions et informations", nous avons retenu uniquement les chargés de cours qui, au 1er octobre, recevaient une rémunération de base, autre qu'une rétroactivité, pour une activité d'enseignement listée dans le système GDEU.

5. Nombre moyen de cours par chargé de cours

Cette moyenne a été calculée uniquement à partir de la population des chargés de cours identifiée précédemment et du nombre d'heures liées aux activités GDEU qui leur étaient attribuées au 1er octobre, dans la perspective où une charge d'enseignement équivaut à 45 heures. Cet élément est toutefois à revoir par les universités, le système de paie n'étant pas le système le plus détaillé pour déterminer la charge d'enseignement. **Puisque cet élément existait déjà dans l'ancienne grille de la Loi 95, nous suggérons aux établissements de se référer à ce qui était fait à l'interne auparavant pour cette ligne, tout comme les lignes 31 et 36 à 38, pour lesquelles nous ne disposons d'aucune donnée.**

6. Attribution des secteurs disciplinaires

La répartition des professeurs par famille disciplinaire a été réalisée à partir du code CLARDER de la principale discipline d'enseignement attribué par les établissements à chacun de leurs professeurs dans le SYSPER. Les CLARDER ont été convertis vers un CLASS correspondant, puis vers le secteur disciplinaire établi par la Commission à l'onglet "Table de conversion". Si un CLARDER non documenté était rencontré, la discipline liée au département était utilisée aux fins de classification. Les professeurs apparaissant dans la discipline « Autres » sont ceux dont le CLARDER et le département sont plurisectoriels.

La répartition des chargés de cours par famille disciplinaire, pour sa part, est déterminée sur la base du nombre d'heures liées aux activités GDEU qui leurs étaient attribuées au 1er octobre. Un CLARDER étant associé à chaque cours, il a été converti vers un CLASS et ensuite vers le secteur disciplinaire établi par la Commission dans l'onglet "Table de conversion". Le secteur disciplinaire retenu est celui cumulant le plus grand nombre d'heures d'enseignement pour les activités GDEU identifiées au 1er octobre. Si un même nombre d'heures était cumulé dans plus d'un secteur disciplinaire, la priorité a été accordée selon la hiérarchie présentée dans la grille.

7. Déclinaison selon le genre et total

Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.

[P] Les données sur le personnel pour l'année 2019-2020 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune reddition de compte et n'ayant donc fait l'objet d'aucune approbation de diffusion par l'établissement.

Indicateurs institutionnels
Effectifs étudiants par cycle

Nom de l'établissement : Université du Québec à Chicoutimi

I. Éléments d'information | **II. Observations** | **III. Remarques**

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS

			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)										
	1er cycle - Baccalauréat	**Unité**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020***
105	**Hommes**	**n**	**1 374**	**1 512**	**1 652**	**1 711**	**1 695**	**1 654**	**1 618**	**1 576**	**1 557**	**1 506**	**1 478**
106	Sciences de la santé	n	24	36	43	53	54	58	51	49	62	76	66
107	Sciences pures	n	60	55	59	54	48	43	43	43	35	41	45
108	Sciences appliquées	n	398	409	483	515	530	502	485	470	456	440	400
109	Arts	n	47	119	193	232	263	240	226	243	266	242	220
110	Lettres	n	26	19	22	28	29	24	22	10	14	15	18
111	Sciences humaines	n	199	212	202	189	183	178	183	191	191	162	157
112	Education	n	337	347	333	320	294	278	279	255	238	238	235
113	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
114	Administration	n	283	315	317	320	293	331	329	315	294	289	295
115	Autres	n	0	0	0	0	1	0	0	0	1	3	42
116	**Femmes**	**n**	**2 227**	**2 294**	**2 316**	**2 313**	**2 372**	**2 351**	**2 261**	**2 202**	**2 051**	**2 005**	**2 006**
117	Sciences de la santé	n	271	281	301	360	404	435	436	409	382	362	314
118	Sciences pures	n	51	57	58	57	60	66	61	60	62	64	57
119	Sciences appliquées	n	79	98	103	112	129	140	148	138	119	108	94
120	Arts	n	67	98	131	127	125	120	126	148	166	186	201
121	Lettres	n	83	87	84	82	63	69	57	54	53	44	41
122	Sciences humaines	n	515	505	501	459	523	525	497	517	449	456	449
123	Education	n	811	813	763	721	672	587	557	509	447	437	511
124	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
125	Administration	n	350	355	375	395	396	409	379	367	372	347	334
126	Autres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	5
127	**Total**	**n**	**3 601**	**3 806**	**3 968**	**4 024**	**4 067**	**4 005**	**3 879**	**3 778**	**3 608**	**3 511**	**3 484**
128	Sciences de la santé	n	295	317	344	413	458	493	487	458	444	438	380
129	Sciences pures	n	111	112	117	111	108	109	104	103	97	105	102
130	Sciences appliquées	n	477	507	586	627	659	642	633	608	575	548	494
131	Arts	n	114	217	324	359	388	360	352	391	432	428	421
132	Lettres	n	109	106	106	110	92	93	79	64	67	59	59
133	Sciences humaines	n	714	717	703	648	706	703	680	708	640	618	606
134	Education	n	1 148	1 160	1 096	1 041	966	865	836	764	685	675	746
135	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
136	Administration	n	633	670	692	715	689	740	708	682	666	636	629
137	Autres	n	0	0	0	0	1	0	0	0	2	4	47

* Données provisoires extraites du système GDEU en date du 14 septembre 2020.

			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)											
	1er cycle - Autres sanctions	**Unité**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**	
138	**Hommes**	**n**	**582**	**547**	**531**	**502**	**495**	**533**	**495**	**556**	**523**	**509**	**510**	
139	Sciences de la santé	n	27	55	35	62	60	64	42	47	17	17	19	
140	Sciences pures	n	2	1	2	1	1	0	0	0	0	0	2	
141	Sciences appliquées	n	24	50	54	42	34	40	49	37	34	29	27	
142	Arts	n	77	53	21	13	10	9	16	11	7	10	12	
143	Lettres	n	31	27	28	31	22	19	14	49	33	44	7	
144	Sciences humaines	n	40	66	56	40	49	32	32	26	25	33	31	
145	Éducation	n	0	3	2	4	1	0	4	3	3	3	4	
146	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
147	Administration	n	306	234	271	237	227	226	202	182	163	144	144	
148	Autres	n	75	58	62	72	91	143	136	201	241	229	264	
149	**Femmes**	**n**	**1 041**	**1 024**	**975**	**1 083**	**1 030**	**1 006**	**903**	**1 002**	**1 022**	**1 032**	**859**	
150	Sciences de la santé	n	93	140	93	158	148	134	106	127	75	77	66	
151	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	
152	Sciences appliquées	n	9	9	8	11	16	20	29	25	8	15	7	
153	Arts	n	56	30	21	22	20	19	17	12	12	14	15	
154	Lettres	n	78	86	65	56	63	43	35	158	173	206	25	
155	Sciences humaines	n	161	220	168	231	179	175	137	112	123	148	144	
156	Éducation	n	8	24	21	15	23	32	36	56	36	62	64	
157	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
158	Administration	n	539	425	505	489	462	421	394	325	312	265	258	
159	Autres	n	97	90	94	101	119	162	148	187	282	245	280	
160	**Total**	**n**	**1 623**	**1 571**	**1 506**	**1 585**	**1 525**	**1 539**	**1 398**	**1 558**	**1 545**	**1 541**	**1 369**	
161	Sciences de la santé	n	120	195	128	220	208	198	148	174	92	94	85	
162	Sciences pures	n	2	1	2	1	1	0	1	0	1	0	2	
163	Sciences appliquées	n	33	59	62	53	50	60	78	62	42	44	34	
164	Arts	n	133	83	42	35	30	28	33	23	19	24	27	
165	Lettres	n	109	113	93	87	85	62	49	207	206	250	32	
166	Sciences humaines	n	201	286	224	271	228	207	169	138	148	181	175	
167	Éducation	n	8	27	23	19	24	32	40	59	39	65	68	
168	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
169	Administration	n	845	659	776	726	689	647	596	507	475	409	402	
170	Autres	n	172	148	156	173	210	305	284	388	523	474	544	

			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)											
	2e cycle - Maîtrise	**Unité**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**	
171	**Hommes**	**n**	**324**	**323**	**309**	**300**	**317**	**347**	**431**	**471**	**540**	**495**	**510**	
172	Sciences de la santé	n	3	4	4	7	7	10	13	22	18	17	26	
173	Sciences pures	n	18	19	15	10	10	10	15	16	18	20	16	
174	Sciences appliquées	n	88	93	112	106	105	133	202	231	290	245	233	
175	Arts	n	32	29	30	23	35	38	45	38	37	36	34	
176	Lettres	n	14	16	10	10	10	11	8	15	13	11	9	
177	Sciences humaines	n	43	41	36	32	27	33	29	34	31	25	29	
178	Éducation	n	12	14	14	16	15	18	18	15	13	13	13	
179	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
180	Administration	n	114	107	88	96	108	94	101	100	120	128	150	
181	Autres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
182	**Femmes**	**n**	**354**	**322**	**337**	**348**	**365**	**367**	**423**	**446**	**443**	**462**	**439**	
183	Sciences de la santé	n	28	24	28	35	33	40	54	66	66	75	86	
184	Sciences pures	n	1	4	6	3	9	8	5	5	9	11	7	
185	Sciences appliquées	n	35	26	26	31	30	34	52	64	76	81	69	
186	Arts	n	24	27	25	23	31	39	33	32	30	28	30	
187	Lettres	n	41	38	41	42	32	31	30	23	27	30	22	
188	Sciences humaines	n	90	88	86	78	89	84	84	95	81	92	86	
189	Éducation	n	23	23	32	41	40	39	44	35	37	37	40	
190	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
191	Administration	n	112	92	93	95	101	92	121	126	117	108	99	
192	Autres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
193	**Total**	**n**	**678**	**645**	**646**	**648**	**682**	**714**	**854**	**917**	**983**	**957**	**949**	
194	Sciences de la santé	n	31	28	32	42	40	50	67	88	84	92	112	
195	Sciences pures	n	19	23	21	13	19	18	20	21	27	31	23	
196	Sciences appliquées	n	123	119	138	137	135	167	254	295	366	326	302	
197	Arts	n	56	56	55	46	66	77	78	70	67	64	64	
198	Lettres	n	55	54	51	52	42	42	38	38	40	41	31	
199	Sciences humaines	n	133	129	122	110	116	117	113	129	112	117	115	
200	Éducation	n	35	37	46	57	55	57	62	50	50	50	53	
201	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
202	Administration	n	226	199	181	191	209	186	222	226	237	236	249	
203	Autres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)										
	2e cycle - Autres sanctions	**Unité**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**
204	**Hommes**	**n**	**102**	**85**	**111**	**105**	**117**	**128**	**142**	**161**	**174**	**178**	**216**
205	Sciences de la santé	n	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
206	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	5	5	6	0	0	0
207	Sciences appliquées	n	12	2	5	0	2	5	13	10	11	7	11
208	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5
209	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
210	Sciences humaines	n	18	16	7	8	13	4	11	9	5	6	5
211	Éducation	n	8	8	9	4	7	10	6	2	3	3	3
212	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
213	Administration	n	47	38	45	56	59	65	52	50	42	43	36
214	Autres	n	16	21	45	37	36	39	55	84	113	114	156
215	**Femmes**	**n**	**174**	**150**	**199**	**149**	**159**	**172**	**161**	**182**	**138**	**209**	**210**
216	Sciences de la santé	n	5	3	8	11	5	9	7	7	2	10	11
217	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	1	5	7	0	0	0
218	Sciences appliquées	n	1	0	0	0	0	3	5	7	7	3	4
219	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1
220	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
221	Sciences humaines	n	44	39	22	23	22	7	8	12	13	20	25
222	Éducation	n	42	23	28	14	19	13	12	9	7	12	10
223	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
224	Administration	n	70	56	79	65	85	97	77	84	57	89	80
225	Autres	n	12	29	62	36	28	42	47	56	52	73	79
226	**Total**	**n**	**276**	**235**	**310**	**254**	**276**	**300**	**303**	**343**	**312**	**387**	**426**
227	Sciences de la santé	n	6	3	8	11	5	9	7	7	2	10	11
228	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	6	10	13	0	0	0
229	Sciences appliquées	n	13	2	5	0	2	8	18	17	18	10	15
230	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	6
231	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
232	Sciences humaines	n	62	55	29	31	35	11	19	21	18	26	30
233	Éducation	n	50	31	37	18	26	23	18	11	10	15	13
234	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
235	Administration	n	117	94	124	121	144	162	129	134	99	132	116
236	Autres	n	28	50	107	73	64	81	102	140	165	187	235

			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)										
	3e cycle - Doctorat	**Unité**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**
237	**Hommes**	**n**	**89**	**98**	**102**	**113**	**128**	**135**	**138**	**134**	**117**	**129**	**121**
238	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
239	Sciences pures	n	8	9	10	11	17	19	17	18	13	14	18
240	Sciences appliquées	n	41	42	44	54	58	67	73	68	59	67	58
241	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
242	Lettres	n	4	4	4	3	5	4	3	3	2	2	4
243	Sciences humaines	n	29	34	34	34	33	28	28	30	25	24	22
244	Éducation	n	4	5	6	3	3	3	3	2	2	3	2
245	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
246	Administration	n	0	0	0	6	9	13	13	12	14	16	14
247	Autres	n	3	4	4	2	3	1	1	1	2	3	3
248	**Femmes**	**n**	**100**	**107**	**112**	**109**	**110**	**116**	**116**	**112**	**111**	**107**	**107**
249	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
250	Sciences pures	n	9	8	9	10	14	16	15	14	14	10	9
251	Sciences appliquées	n	10	15	18	15	14	17	16	11	13	14	22
252	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
253	Lettres	n	10	10	10	10	9	9	11	11	8	9	9
254	Sciences humaines	n	57	58	63	59	60	57	56	58	58	55	47
255	Éducation	n	10	11	10	10	8	6	6	6	4	6	3
256	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
257	Administration	n	0	0	0	1	2	8	9	10	10	10	11
258	Autres	n	4	5	2	4	3	3	3	2	4	3	6
259	**Total**	**n**	**189**	**205**	**214**	**222**	**238**	**251**	**254**	**246**	**228**	**236**	**228**
260	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
261	Sciences pures	n	17	17	19	21	31	35	32	32	27	24	27
262	Sciences appliquées	n	51	57	62	69	72	84	89	79	72	81	80
263	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
264	Lettres	n	14	14	14	13	14	13	14	14	10	11	13
265	Sciences humaines	n	86	92	97	93	93	85	84	88	83	79	69
266	Éducation	n	14	16	16	13	11	9	9	8	6	9	5
267	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
268	Administration	n	0	0	0	7	11	21	22	22	24	26	25
269	Autres	n	7	9	6	6	6	4	4	3	6	6	9

			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)										
	3e cycle - Autres sanctions	**Unité**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**
270	**Hommes**	**n**	**0**	**1**	**0**	**3**	**1**	**2**	**2**	**3**	**0**	**0**	**0**
271	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
272	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
273	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
274	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
275	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
276	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
277	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
278	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
279	Administration	n	0	0	0	0	0	2	2	3	0	0	0
280	Autres	n	0	1	0	3	1	0	0	0	0	0	0
281	**Femmes**	**n**	**0**	**0**	**1**	**6**	**4**	**1**	**1**	**1**	0	0	0
282	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
283	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
284	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
285	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
286	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
287	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
288	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
289	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
290	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
291	Autres	n	0	0	1	6	4	1	1	1	0	0	0
292	**Total**	**n**	**0**	**1**	**1**	**9**	**5**	**3**	**3**	**4**	0	0	0
293	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
294	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
295	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
296	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
297	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
298	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
299	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
300	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
301	Administration	n	0	0	0	0	0	2	2	3	0	0	0
302	Autres	n	0	1	1	9	5	1	1	1	0	0	0

			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)										
	Total (grades)	**Unité**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**
303	**Hommes**	**n**	**1 787**	**1 933**	**2 063**	**2 124**	**2 140**	**2 136**	**2 187**	**2 181**	**2 214**	**2 130**	**2 109**
304	Sciences de la santé	n	27	40	47	60	61	68	64	71	80	93	92
305	Sciences pures	n	86	83	84	75	75	72	75	77	66	75	79
306	Sciences appliquées	n	527	544	639	675	693	702	760	769	805	752	691
307	Arts	n	79	148	223	255	298	278	271	281	303	278	254
308	Lettres	n	44	39	36	41	44	39	33	28	29	28	31
309	Sciences humaines	n	271	287	272	255	243	239	240	255	247	211	208
310	Éducation	n	353	366	353	339	312	299	300	272	253	254	250
311	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
312	Administration	n	397	422	405	422	410	438	443	427	428	433	459
313	Autres	n	3	4	4	2	4	1	1	1	3	6	45
314	**Femmes**	**n**	**2 681**	**2 723**	**2 765**	**2 770**	**2 847**	**2 834**	**2 800**	**2 760**	**2 605**	**2 574**	**2 552**
315	Sciences de la santé	n	299	305	329	395	437	475	490	475	448	437	400
316	Sciences pures	n	61	69	73	70	83	90	81	79	85	85	73
317	Sciences appliquées	n	124	139	147	158	173	191	216	213	208	203	185
318	Arts	n	91	125	156	150	156	159	159	180	196	214	231
319	Lettres	n	134	135	135	134	104	109	98	88	88	83	72
320	Sciences humaines	n	662	651	650	596	672	666	637	670	588	603	582
321	Éducation	n	844	847	805	772	720	632	607	550	488	480	554
322	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
323	Administration	n	462	447	468	491	499	509	509	503	499	465	444
324	Autres	n	4	5	2	4	3	3	3	2	5	4	11
325	**Total**	**n**	**4 468**	**4 656**	**4 828**	**4 894**	**4 987**	**4 970**	**4 987**	**4 941**	**4 819**	**4 704**	**4 661**
326	Sciences de la santé	n	326	345	376	455	498	543	554	546	528	530	492
327	Sciences pures	n	147	152	157	145	158	162	156	156	151	160	152
328	Sciences appliquées	n	651	683	786	833	866	893	976	982	1 013	955	876
329	Arts	n	170	273	379	405	454	437	430	461	499	492	485
330	Lettres	n	178	174	171	175	148	148	131	116	117	111	103
331	Sciences humaines	n	933	938	922	851	915	905	877	925	835	814	790
332	Éducation	n	1 197	1 213	1 158	1 111	1 032	931	907	822	741	734	804
333	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
334	Administration	n	859	869	873	913	909	947	952	930	927	898	903
335	Autres	n	7	9	6	6	7	4	4	3	8	10	56

			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)										
	Total (autres sanctions)	**Unité**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**
336	**Hommes**	**n**	**684**	**633**	**642**	**610**	**613**	**663**	**639**	**720**	**697**	**687**	**726**
337	Sciences de la santé	n	28	55	35	62	60	64	42	47	17	17	19
338	Sciences pures	n	2	1	2	1	1	5	5	6	0	0	2
339	Sciences appliquées	n	36	52	59	42	36	45	62	47	45	36	38
340	Arts	n	77	53	21	13	10	9	16	11	7	15	17
341	Lettres	n	31	27	28	31	22	19	14	49	33	44	7
342	Sciences humaines	n	58	82	63	48	62	36	43	35	30	39	36
343	Éducation	n	8	11	11	8	8	10	10	5	6	6	7
344	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
345	Administration	n	353	272	316	293	286	293	256	235	205	187	180
346	Autres	n	91	80	107	112	128	182	191	285	354	343	420
347	**Femmes**	**n**	**1 215**	**1 174**	**1 175**	**1 238**	**1 193**	**1 179**	**1 065**	**1 185**	**1 160**	**1 241**	**1 069**
348	Sciences de la santé	n	98	143	101	169	153	143	113	134	77	87	77
349	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	1	6	7	1	0	0
350	Sciences appliquées	n	10	9	8	11	16	23	34	32	15	18	11
351	Arts	n	56	30	21	22	20	19	17	12	12	16	16
352	Lettres	n	78	86	65	56	63	43	35	158	173	206	25
353	Sciences humaines	n	205	259	190	254	201	182	145	124	136	168	169
354	Éducation	n	50	47	49	29	42	45	48	65	43	74	74
355	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
356	Administration	n	609	481	584	554	547	518	471	409	369	354	338
357	Autres	n	109	119	157	143	151	205	196	244	334	318	359
358	**Total**	**n**	**1 899**	**1 807**	**1 817**	**1 848**	**1 806**	**1 842**	**1 704**	**1 905**	**1 857**	**1 928**	**1 795**
359	Sciences de la santé	n	126	198	136	231	213	207	155	181	94	104	96
360	Sciences pures	n	2	1	2	1	1	6	11	13	1	0	2
361	Sciences appliquées	n	46	61	67	53	52	68	96	79	60	54	49
362	Arts	n	133	83	42	35	30	28	33	23	19	31	33
363	Lettres	n	109	113	93	87	85	62	49	207	206	250	32
364	Sciences humaines	n	263	341	253	302	263	218	188	159	166	207	205
365	Éducation	n	58	58	60	37	50	55	58	70	49	80	81
366	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
367	Administration	n	962	753	900	847	833	811	727	644	574	541	518
368	Autres	n	200	199	264	255	279	387	387	529	688	661	779

			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)										
	Total (toutes les sanctions)	**Unité**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**
369	**Hommes**	**n**	**2 471**	**2 566**	**2 705**	**2 734**	**2 753**	**2 799**	**2 826**	**2 901**	**2 911**	**2 817**	**2 835**
370	Sciences de la santé	n	55	95	82	122	121	132	106	118	97	110	111
371	Sciences pures	n	88	84	86	76	76	77	80	83	66	75	81
372	Sciences appliquées	n	563	596	698	717	729	747	822	816	850	788	729
373	Arts	n	156	201	244	268	308	287	287	292	310	293	271
374	Lettres	n	75	66	64	72	66	58	47	77	62	72	38
375	Sciences humaines	n	329	369	335	303	305	275	283	290	277	250	244
376	Éducation	n	361	377	364	347	320	309	310	277	259	260	257
377	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
378	Administration	n	750	694	721	715	696	731	699	662	633	620	639
379	Autres	n	94	84	111	114	132	183	192	286	357	349	465
380	**Femmes**	**n**	**3 896**	**3 897**	**3 940**	**4 008**	**4 040**	**4 013**	**3 865**	**3 945**	**3 765**	**3 815**	**3 621**
381	Sciences de la santé	n	397	448	430	564	590	618	603	609	525	524	477
382	Sciences pures	n	61	69	73	70	83	91	87	86	86	85	73
383	Sciences appliquées	n	134	148	155	169	189	214	250	245	223	221	196
384	Arts	n	147	155	177	172	176	178	176	192	208	230	247
385	Lettres	n	212	221	200	190	167	152	133	246	261	289	97
386	Sciences humaines	n	867	910	840	850	873	848	782	794	724	771	751
387	Éducation	n	894	894	854	801	762	677	655	615	531	554	628
388	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
389	Administration	n	1 071	928	1 052	1 045	1 046	1 027	980	912	868	819	782
390	Autres	n	113	124	159	147	154	208	199	246	339	322	370
391	**Total**	**n**	**6 367**	**6 463**	**6 645**	**6 742**	**6 793**	**6 812**	**6 691**	**6 846**	**6 676**	**6 632**	**6 456**
392	Sciences de la santé	n	452	543	512	686	711	750	709	727	622	634	588
393	Sciences pures	n	149	153	159	146	159	168	167	169	152	160	154
394	Sciences appliquées	n	697	744	853	886	918	961	1 072	1 061	1 073	1 009	925
395	Arts	n	303	356	421	440	484	465	463	484	518	523	518
396	Lettres	n	287	287	264	262	233	210	180	323	323	361	135
397	Sciences humaines	n	1 196	1 279	1 175	1 153	1 178	1 123	1 065	1 084	1 001	1 021	995
398	Éducation	n	1 255	1 271	1 218	1 148	1 082	986	965	892	790	814	885
399	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
400	Administration	n	1 821	1 622	1 773	1 760	1 742	1 758	1 679	1 574	1 501	1 439	1 421
401	Autres	n	207	208	270	261	286	391	391	532	696	671	835

Indicateurs institutionnels
Réussite académique

Nom de l'établissement : Université du Québec à Chicoutimi

I. Éléments d'information	II. Observations	III. Remarques

	INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE	Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade														
		Unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Taux de réussite des études de baccalauréat																
402	Persévérance après 1 an	%	84,16	85,52	84,92	83,01	84,02	82,45	86,29	84,96	83,37	86,87	86,56	87,43	81,00	83,51	86,09
403	Diplomation après 6 ans	%	74,14	73,09	74,04	70,72	72,76	70,18	73,46	71,54	73,83	76,70	77,97	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant																
404	Sciences de la santé	%	73,33	85,29	90,16	75,93	74,68	76,19	84,62	72,00	76,47	85,25	91,18	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
405	Sciences pures	%	74,07	75,00	78,79	78,57	83,33	83,33	87,10	80,00	71,88	76,92	76,67	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
406	Sciences appliquées	%	68,42	62,38	72,50	63,29	71,03	68,42	78,01	66,12	75,30	74,34	75,45	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
407	Arts	%	65,12	62,26	70,73	57,89	63,64	59,52	46,88	64,13	65,33	63,16	78,48	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
408	Lettres	%	47,37	57,69	57,14	47,06	52,94	42,86	52,94	54,29	62,86	48,48	50,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
409	Sciences humaines	%	76,73	72,02	76,62	75,16	74,31	80,99	69,81	72,00	66,24	77,02	73,37	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
410	Éducation	%	80,00	78,00	73,76	73,11	76,47	69,10	76,98	77,43	73,84	77,88	78,85	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
411	Droit	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
412	Administration	%	69,61	72,09	69,11	69,91	68,94	69,94	69,77	70,86	83,52	81,37	80,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
413	Autres	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Taux de réussite des études de 2e et de 3e cycles																
414	Diplomation à la maîtrise après 4 ans	%	40,40	41,00	37,14	48,15	43,27	51,96	54,81	62,04	59,13	67,83	65,85	66,18	74,09	n.d.	n.d.
415	Diplomation à la maîtrise après 6 ans	%	48,48	51,00	50,48	60,49	55,77	62,75	64,42	70,37	63,48	71,33	68,90	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
416	Diplomation au doctorat après 8 ans	%	56,25	61,54	28,57	61,54	24,00	78,38	72,00	57,14	64,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

	Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade (Total de la cohorte en nombre absolu)																
		Unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2 017
	Baccalauréat	n	789	877	809	830	870	872	912	991	986	1 013	967	1 026	1 005	928	963
	Maîtrise	n	99	100	105	81	104	102	104	108	115	143	164	207	247	n.d.	n.d.
	Doctorat	n	16	13	21	13	25	37	25	28	25	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

	Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade (N de diplômés)																
		Unité	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**
	Réussite des études de baccalauréat																
417	Persévérance après 1 an	n	664	750	687	689	731	719	787	842	822	880	837	897	814	775	829
418	Diplomation après 6 ans	n	585	641	599	587	633	612	670	709	728	777	754	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant	n															
419	Sciences de la santé	n	33	58	55	41	59	64	55	72	78	104	93	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
420	Sciences pures	n	20	24	26	22	20	20	27	24	23	30	23	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
421	Sciences appliquées	n	78	63	58	50	76	65	110	80	125	113	126	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
422	Arts	n	28	33	29	22	28	25	15	59	49	48	62	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
423	Lettres	n	9	15	20	16	18	18	18	19	22	16	11	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
424	Sciences humaines	n	122	121	118	115	107	98	111	108	104	124	124	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
425	Éducation	n	224	234	208	242	234	208	214	223	175	176	179	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
426	Droit	n	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
427	Administration	n	71	93	85	79	91	114	120	124	152	166	136	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
428	Autres	n	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Réussite des études de 2e et de 3e cycles																
429	Diplomation à la maîtrise après 4 ans	n	40	41	39	39	45	53	57	67	68	97	108	137	183	n.d.	n.d.
430	Diplomation à la maîtrise après 6 ans	n	48	51	53	49	58	64	67	76	73	102	113	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
431	Diplomation au doctorat après 8 ans	n	9	8	6	8	6	29	18	16	16	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

	Durée moyenne des études au baccalauréat																
432	Sciences de la santé	an	2,78	2,38	2,25	2,33	2,62	2,64	2,66	2,88	2,94	2,84	3,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
433	Sciences pures	an	2,65	3,21	2,87	3,24	3,28	3,18	2,83	3,08	3,49	2,88	2,41	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
434	Sciences appliquées	an	3,57	3,78	3,85	3,54	3,91	3,56	3,51	3,38	3,63	3,44	3,47	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
435	Arts	an	3,17	3,35	3,22	3,42	2,98	3,20	3,09	2,80	2,93	2,79	2,96	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
436	Lettres	an	2,67	3,24	3,65	3,44	3,31	3,20	3,48	3,02	3,27	3,10	2,76	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
437	Sciences humaines	an	3,13	3,05	3,08	3,21	3,16	2,95	2,83	2,92	2,85	3,13	2,77	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
438	Éducation	an	3,77	3,77	3,70	3,76	3,81	3,92	3,82	3,90	3,89	4,04	3,86	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
439	Droit	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
440	Administration	an	3,08	3,10	3,16	3,03	3,14	3,07	2,80	2,73	2,76	2,63	2,46	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
441	Autres	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
442	Ensemble des secteurs	an	3,39	3,36	3,32	3,40	3,44	3,36	3,26	3,24	3,26	3,20	3,12	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Durée moyenne des études de maîtrise																
443	Sciences de la santé	an	-	2,33	3,33	-	4,33	-	1,33	1,00	-	2,08	1,58	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
444	Sciences pures	an	3,00	3,00	-	4,33	2,33	2,33	3,08	3,67	4,00	3,33	2,33	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
445	Sciences appliquées	an	2,98	2,92	3,57	3,61	3,56	3,08	2,77	1,73	1,33	1,24	1,39	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
446	Arts	an	3,41	3,41	3,07	3,73	3,11	2,73	3,48	2,92	3,13	2,74	3,17	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
447	Lettres	an	4,17	5,22	3,17	3,17	4,50	5,33	3,00	3,11	3,13	2,75	3,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
448	Sciences humaines	an	3,53	3,47	2,67	3,32	3,36	4,19	3,67	3,47	2,10	4,11	3,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
449	Éducation	an	2,00	2,83	3,33	-	3,67	4,67	5,00	2,78	3,89	4,17	2,67	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
450	Droit	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
451	Administration	an	1,43	2,00	2,10	1,67	2,88	1,45	2,06	1,42	1,89	2,14	1,79	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
452	Autres	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
453	Ensemble des secteurs	an	2,98	3,19	2,87	3,19	3,33	2,28	2,78	2,17	2,00	1,87	1,83	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Durée moyenne des études de doctorat																
454	Sciences de la santé	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
455	Sciences pures	an	7,33	4,17		5,33		3,33	5,17	3,17	3,67	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
456	Sciences appliquées	an	4,44	4,17	4,22	4,80	5,00	4,67	3,93	5,00	4,47	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
457	Arts	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
458	Lettres	an	-	7,33	-	-	-	3,00	-	-	4,67	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
459	Sciences humaines	an	-	6,33	7,67	7,67	5,00	4,63	4,59	4,86	5,04	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
460	Éducation	an	2,67	1,67	-	-	1,67	2,67	1,67	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
461	Droit	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
462	Administration	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
463	Autres	an	5,00	4,67	4,33	-	-	4,00	-	5,33	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
464	Ensemble des secteurs	an	4,63	4,58	4,83	5,58	4,44	4,39	4,15	4,77	4,67	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Indicateurs institutionnels
Effectif du personnel

Nom de l'établissement : Université du Québec à Chicoutimi

I. Éléments d'information **II. Observations** **III. Remarques**

INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL

Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)

	Effectif régulier selon la catégorie de personnel	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020[P]	
465	**Hommes**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**286**	**280**	**278**	**269**	**267**	**266**	**271**	**277**	
466	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	17	16	15	13	15	16	11	11	
467	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	138	139	139	136	131	134	139	142	
468	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	-	1	1	1	1	-	-	-	
469	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	-	-	-	-	-	9	10	9	
470	Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	-	-	-	-	-	4	3	3	
471	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	54	50	49	46	50	34	34	35	
472	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	43	42	42	43	45	44	49	50	
473	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	10	10	9	6	7	7	7	
474	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	24	22	22	21	19	18	18	20	
475	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	-	-	-	-	-	-	-	-	
476	**Femmes**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**295**	**292**	**295**	**286**	**280**	**287**	**293**	**305**	
477	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	7	6	8	6	7	7	10	
478	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	84	85	90	88	88	91	94	94	
479	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	2	2	2	2	2	2	2	
480	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	-	-	-	-	-	3	4	5	
481	Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	-	-	-	-	-	4	5	5	
482	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	67	67	71	70	73	70	72	74	
483	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	35	34	33	30	28	28	32	32	
484	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	99	94	90	85	80	79	74	80	
485	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	3	3	3	3	3	3	
486	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	-	-	-	-	-	-	-	-	
487	**Total**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**581**	**572**	**573**	**555**	**547**	**553**	**564**	**582**	
488	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	22	23	21	21	21	23	18	21	
489	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	222	224	229	224	219	225	233	236	
490	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	3	3	3	3	2	2	2	
491	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	-	-	-	-	-	12	14	14	
492	Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	-	-	-	-	-	8	8	8	
493	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	121	117	120	116	123	104	106	109	
494	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	78	76	75	73	73	72	81	82	
495	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	109	104	100	94	86	86	81	87	
496	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	27	25	25	24	22	21	21	23	
497	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	-	-	-	-	-	-	-	-	

Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)

	Effectif non régulier selon la catégorie de personnel	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020[P]	
498	**Hommes**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**228**	**207**	**202**	**195**	**187**	**193**	**202**	**224**	
499	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	1	1	-	-	1	2	
500	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	9	11	11	11	9	11	12	
501	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	43	32	24	46	55	39	34	31	
502	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	129	124	122	112	103	105	104	124	
503	Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	-	-	-	-	-	-	-	-	
504	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	10	13	14	7	5	6	10	
505	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	18	21	22	2	2	16	20	19	
506	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	3	3	2	4	1	-	1	
507	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	8	6	4	4	2	4	5	6	
508	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	1	2	3	3	14	21	19	
509	**Femmes**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**285**	**237**	**228**	**233**	**222**	**240**	**268**	**264**	
510	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	-	-	-	-	1	1	-	-	
511	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	6	3	5	6	4	2	2	
512	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	41	33	30	41	35	27	37	34	
513	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	157	131	135	142	129	126	130	152	
514	Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	-	-	-	-	-	-	-	-	
515	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	19	16	19	21	20	18	26	24	
516	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	13	12	10	2	3	14	16	16	
517	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	40	34	31	21	24	30	27	25	
518	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	-	-	-	-	-	-	-	-	
519	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	5	-	1	4	20	30	11	
520	**Total**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**513**	**444**	**430**	**428**	**409**	**433**	**470**	**488**	
521	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	1	1	1	1	1	2	
522	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	14	15	14	16	17	13	13	14	
523	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	84	65	54	87	90	66	71	65	
524	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	286	255	257	254	232	231	234	276	
525	Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	-	-	-	-	-	-	-	-	
526	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	26	26	32	35	27	23	32	34	
527	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	31	33	32	4	5	30	36	35	
528	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	44	37	34	23	28	31	27	26	
529	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	8	6	4	4	2	4	5	6	
530	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	19	6	2	4	7	34	51	30	

	Effectif de chargés de cours	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020[P]	
531	**Total**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**221**	**238**	**248**	**222**	**255**	**256**	**272**	**275**	
532	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	131	141	150	142	158	151	161	157	
533	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	90	97	98	80	97	105	111	118	

n.d. Données non disponibles
n.a. Données non applicables

Notes méthodologiques

1. Sources de données

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2018-2019, septembre 2020.
Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2019-2020, septembre 2020.

2. Sélection du personnel

Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire à l'onglet "Définitions et informations", nous avons retenu tous les employés qui recevaient une rémunération de base au 1er octobre. Ceci inclut autant les employés à temps plein qu'à temps partiel, que les réguliers, contractuels, temporaires, substituts ou surnuméraires. « Veuillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier. ». Plus précisément, les prépondérances permettent par exemple de prioriser un emploi régulier à temps plein de professionnel par rapport à un emploi non régulier à temps plein de gérance, si les deux sont identifiés comme étant actifs au 1er octobre. À noter que les effectifs de professeurs correspondent à ceux de la page 1.

4. Sélection des chargés de cours

Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire à l'onglet "Définitions et informations", nous avons retenu uniquement les chargés de cours qui, au 1er octobre, recevaient une rémunération de base, autre qu'une rétroactivité, pour une activité d'enseignement listée dans le système GDEU. À noter que l'effectif des chargés de cours correspond à celui de la page 1.

5. Déclinaison selon le genre et total

Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.

[P] Les données sur le personnel pour l'année 2019-2020 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune reddition de compte et n'ayant donc fait l'objet d'aucune approbation de diffusion par l'établissement.

La grille de prépondérance est la suivante et doit se lire de gauche à droite (A à C), puis de haut en bas (1 à 10) :

Statut de poste (A)	Régime d'emploi (B)	Groupe d'emploi (C)
1. Régulier	1. Temps plein	1. Direction
		2. Professeurs
		3. Gérance
		4. Professionnel
		5. Technique
		6. Bureau
		7. Métiers et services
		8. Autre personnel E&R
		9. Personnel périphérique E&R
		10. Personnel périphérique de soutien
	2. Temps partiel	1. Direction
		2. Professeurs
		3. Gérance
		4. Professionnel
		5. Technique
		6. Bureau
		7. Métiers et services
		8. Autre personnel E&R
		9. Personnel périphérique E&R
		10. Personnel périphérique de soutien
2. Non régulier	1. Temps plein	1. Direction
		2. Professeurs
		3. Gérance
		4. Professionnel
		5. Technique
		6. Bureau
		7. Métiers et services
		8. Autre personnel E&R
		9. Personnel périphérique E&R
		10. Personnel périphérique de soutien
	2. Temps partiel	1. Direction
		2. Professeurs
		3. Gérance
		4. Professionnel
		5. Technique
		6. Bureau
		7. Métiers et services
		8. Autre personnel E&R
		9. Personnel périphérique E&R
		10. Personnel périphérique de soutien

Indicateurs institutionnels
Intensité de la recherche

	Nom de l'établissement : Université du Québec à Chicoutimi													
	Source: IFR (UQ) et SYSPER (BCI); compilation DRI-UQ, septembre 2020													
	I. Éléments d'information		II. Observations											III. Remarques
	INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE		Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)											
	Fonds de recherche par source de financement	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
685	**Fonds de recherche (total)**	**k$**	**..**	**..**	**..**	**14 276**	**13 676**	**11 942**	**10 201**	**12 263**	**17 086**	**18 618**	**17 566**	
686	**Subventions d'infrastructure de la FCI**	k$	..	..	..	1 793	414	20	771	861	2 558	1 427	453	Symbole:
687	**Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI**	k$	..	..	..	296	240	262	103	129	208	318	32	(..) Les données concernant le personnel ne sont pas disponibles pour cette période.
688	**Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)**	k$	**..**	**..**	**..**	**4 215**	**4 331**	**4 601**	**3 686**	**4 236**	**5 073**	**5 559**	**4 706**	
689	Chaires de recherche du Canada	k$	..	..	..	1 042	1 000	1 050	800	700	500	640	730	
690	Organismes subventionnaires canadiens	k$	..	..	..	2 797	3 081	3 249	2 646	3 225	4 260	4 296	3 552	
691	Gouvernement du Canada	k$	..	..	..	377	249	301	240	311	313	623	424	
692	**Subventions de recherche du Québec**	k$	**..**	**..**	**..**	**2 557**	**2 567**	**1 970**	**1 327**	**1 780**	**2 734**	**3 226**	**2 989**	
693	Fonds de recherche du Québec	k$	..	..	..	1 156	807	745	849	722	1 019	1 339	1 674	
694	Gouvernement du Québec	k$	..	..	..	1 402	1 759	1 225	478	1 057	1 715	1 887	1 315	
695	**Financement institutionnel**	k$	**..**	**..**	**..**	**1 675**	**1 250**	**1 292**	**1 487**	**1 794**	**1 322**	**2 254**	**1 831**	
696	**Autres sources**	k$	**..**	**..**	**..**	**3 739**	**4 875**	**3 798**	**2 826**	**3 464**	**5 191**	**5 834**	**7 555**	
697	Contrats	k$	..	..	..	830	1 401	1 250	470	1 109	2 594	3 128	3 622	
...	**Exclusions**	k$	..	..	..	**6 144**	**5 263**	**4 646**	**4 729**	**2 474**	**2 486**	**2 193**	**3 262**	Les exclusions correspondent aux octrois retirés des
...	non associé à un professeur-chercheur	k$	..	..	..	2 696	1 220	1 061	2 100	954	920	644	1 712	calculs afin de respecter la méthodologie proposée.
...	FIR du gouvernement fédéral	k$	..	..	..	1 385	1 478	1 459	1 509	1 520	1 566	1 549	1 550	
...	FIR du gouvernement provincial	k$	..	..	..	2 063	2 565	2 126	1 120	0	0	0	0	

			Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)											
	Fonds de recherche par secteur disciplinaire	**Unité**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**	
698	**Fonds de recherche (total)**	**k$**	**..**	**..**	**..**	**14 276**	**13 676**	**11 942**	**10 201**	**12 263**	**17 086**	**14 944**	**17 566**	
699	Sciences de la santé	k$	..	..	..	1 438	608	342	474	564	381	144	277	cellule vide : aucun chercheur recensé
700	Sciences pures	k$	..	..	..	5 319	4 399	4 460	3 647	4 902	7 921	7 088	5 068	Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recencé
701	Sciences appliquées	k$	..	..	..	4 641	5 213	4 572	4 272	4 368	6 132	6 883	7 995	
702	Arts	k$	..	..	..	391	378	382	391	390	416	242	213	
703	Lettres	k$	..	..	..	271	338	271	159	143	372	350	287	
704	Sciences humaines	k$	..	..	..	1 478	1 857	851	605	799	832	2 903	2 696	
705	Éducation	k$	..	..	..	195	105	168	216	194	206	457	617	
706	Droit	k$	..	..	..	1	1	1	1	10	1	18	17	
707	Administration	k$	..	..	..	63	31	22	19	42	44	163	165	
			Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)											
	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	**Unité**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**	
709	**Professeurs-chercheurs financés**	**%**	**..**	**..**	**..**	**65,7**	**65,3**	**65,4**	**66,3**	**69,9**	**67,6**	**70,3**	**70,4**	
710	Sciences de la santé	%	..	..	..	42,1	55,0	55,0	60,0	57,9	63,6	57,1	54,5	cellule vide : aucun chercheur recensé
711	Sciences pures	%	..	..	..	85,7	88,6	83,3	80,0	83,3	80,0	80,6	83,3	Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recencé
712	Sciences appliquées	%	..	..	..	74,5	66,7	66,1	66,1	70,3	63,5	66,2	61,8	
713	Arts	%	..	..	..	90,0	88,9	77,8	77,8	100,0	88,9	100,0	75,0	
714	Lettres	%	..	..	..	64,3	60,0	69,2	50,0	50,0	80,0	60,0	66,7	
715	Sciences humaines	%	..	..	..	62,9	63,2	62,7	64,9	73,6	71,2	81,7	78,3	
716	Éducation	%	..	..	..	55,0	57,9	71,4	80,0	70,0	52,6	65,2	85,7	
717	Droit	%	..	..	..	25,0	25,0	50,0	66,7	66,7	66,7	66,7	66,7	
718	Administration	%	..	..	..	47,4	38,9	36,8	36,8	35,3	44,4	47,4	57,1	
719	Autres	%	..	..	..	50,0	100,0	66,7	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

			Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)											
	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	**Unité**	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**	
720	**Financement médian (ensemble des sec**	**$**	**..**	**..**	**..**	**19 548**	**25 000**	**13 000**	**15 764**	**18 186**	**19 490**	**23 435**	**25 798**	Seulement les chercheurs disposant de fonds de recherche
721	Sciences de la santé	$	..	..	..	14 365	3 991	5 000	8 843	4 882	5 514	6 620	9 630	entrent dans le calcul de la médiane.
722	Sciences pures	$	..	..	..	39 547	75 829	56 691	63 070	97 832	80 355	180 757	138 064	
723	Sciences appliquées	$	..	..	..	40 937	52 954	55 212	39 936	33 175	61 676	34 233	51 879	cellule vide : aucun chercheur recensé
724	Arts	$	..	..	..	47 800	29 577	27 808	14 073	10 000	24 565	14 790	5 055	Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recencé
725	Lettres	$	..	..	..	16 534	13 200	10 164	7 140	10 351	13 815	32 750	16 786	
726	Sciences humaines	$	..	..	..	8 591	16 108	5 470	10 210	10 000	15 000	15 734	17 151	
727	Éducation	$	..	..	..	11 174	4 519	4 683	5 517	5 672	12 976	12 416	24 118	
728	Droit	$	..	..	..	868	536	470	417	4 917	417	9 129	8 682	
729	Administration	$	..	..	..	5 000	5 000	2 443	1 000	3 186	3 017	6 956	8 494	
730	Autres	$	..	..	..	479 021	372 779	437 117	83 952	192 571	390 572	185 763	115 503	

Page 8 - Détails méthodologiques

Source de données :
•Données de la recherche : la production de l'information est basée sur les données du financement de la recherche extraite de l'inventaire du financement de la recherche (IFR; 30-09-2020)
•Données sur le personnel : les données proviennent de l'Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2018-2019 et fichiers de déclaration provisoires, 2019-2020 extrait en septembre 2020. Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire dans la grille de la Loi 95, nous avons retenu les « professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-recteurs, ne sont pas comptabilisés ici. […] Les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés. Uniquement les professeurs avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés ». Ceci inclut autant les professeurs à temps plein et à temps partiel, ainsi que les professeurs réguliers, contractuels et substituts au 1er octobre de chaque année. Les maîtres d'enseignement de l'ÉTS font également partie de la population retenue, étant considérés comme des professeurs-chercheurs dans les enquêtes SYSPER et SIFU.

Concordance des données de la recherche et du personnel : Puisque les notes méthodologiques de la grille de la commission mentionnent que la définition de ligne 21 (nombre de professeurs-chercheurs au 21 octobre) s'applique à « tout le formulaire », la production de l'information de recherche que nous proposons est d'abord assujettie aux données du personnel. C'est-à-dire nous avons utilisé la concordance entre le système IFR et le système SAFIRH afin de retenir uniquement les octrois de recherche obtenus par les chercheurs présents dans le dénombrement annuel du personnel professeur-chercheur excluant les professeurs occupant des postes de direction académique tels que les doyens ou les vice-recteurs (voir détail dans la section source de données). **Les quatre tableaux proposés pour la section recherche sont donc d'abord filtrés selon l'effectif annuel retenu aux fins de la production des données pour le corps professoral**. Toutefois, au bas du tableau 1, nous avons indiqué l'ampleur du financement exclue sur la base d'une non-concordance avec le recensement de professeurs-chercheurs.

Série chronologique : puisque la production de l'information de recherche nécessite les données sur le personnel (professeur-chercheur) la plage de production des données a dû être restreinte aux années pour lesquelles les données du personnel et de la recherche étaient disponibles soit de **2012-13 à 2019-20**. Pour les données de la recherche, la déclaration de l'année 2019 correspond à la déclaration 2018-2019 et se tient du 1e avril 2018 au 30 mars 2019.

Catégorisation disciplinaire des octrois de recherche : **La répartition des octrois de recherche se base sur la catégorisation des chercheurs**. La répartition des professeurs par famille disciplinaire a été réalisée à partir du code CLARDER de la principale discipline d'enseignement attribué par les établissements à chacun de leurs professeurs dans le SYSPER. La catégorisation n'est donc pas faite sur la base de l'unité d'enseignement comme stipulé dans la méthodologie de la grille. Les CLARDER ont été convertis vers un CLASS correspondant, puis vers la famille disciplinaire établie par la CCÉ. Si un CLARDER non documenté était rencontré, la discipline liée au département était utilisée aux fins de classification. Les professeurs apparaissant dans la discipline « Autres » sont ceux dont le CLARDER et le département sont plurisectoriels.

Type de répartition des octrois utilisé : **La répartition des fonds réels (répartition UQ) est utilisée pour l'ensemble des tableaux de la section « recherche »,** et ce, bien que la méthodologie de la grille propose plutôt d'établir les calculs sur la base de la responsabilité des projets du fiduciaire. À notre avis, la méthodologie proposée par la commission concentre indûment les fonds de recherche vers les grands établissements, les disciplines de recherche mieux nantie et les chercheurs mieux établis. Le portrait qui en découlerait serait biaisé puisqu'il ne représenterait pas les fonds réels disponibles aux fins de la recherche dans les établissements. Ce constat, nous l'avons partagé au responsable de la CCÉ et celui-ci abondait dans le même sens que nous. Nous avons donc décidé de produire l'information qui, selon nous, permettrait d'établir les mesures qui seraient le plus en accord avec la réalité de nos établissements.

Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur : Nous avons calculé le total des revenus par chercheur et ensuite déterminé la médiane de la cohorte pour chaque domaine et année. Les chercheurs sans financement n'entrent pas dans le calcul de la médiane que nous avons calculé. Ainsi, la sommation des octrois est faite au niveau des chercheurs ayant reçu des octrois dans un premier temps et nous déterminons ensuite le revenu total médian. Le tableau 3 permet d'évaluer la part des chercheurs financés et le tableau 4 propose la médiane du revenu de la cohorte de chercheurs financés.

Types de financement exclus pour la production des tableaux de données 1 à 4 (Lignes 685 à 730) :
•Exclusion des paiements de frais indirects : les versements FIR provinciaux du MEES (incluant le versement transitoire) et fédéraux (Industrie Canada) furent retirés. Toutefois, les versements particuliers du FRQ et des M/O provinciaux découlant de la refonte du paiement des frais indirects provinciaux par le FRQ et les Ministères et organismes ne furent pas retirés. Toutefois, le paiement des FIR provincial transitoire fut retiré.
•Exclusion des bourses de formation : L'ensemble des octrois déclarés sous l'intention « Bourses de formation à la recherche ».
•Exclusion des contrats de service : L'ensemble des octrois déclaré sous le sous-type de financement « Service professionnel » inlcuant les frais indirects.

Détail répartition des octrois Tableau 1

Numéro	Libellé	Définition	Règles de calcul
686	Subventions d'infrastructure de la FCI	Subventions d'infrastructure de la FCI incluant les contreparties du gouvernement provincial et d'autres sources (d'entreprises et institutionnelles)	Code Loi 95 = FCI
687	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	Subventions de frais indirects de recherche du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	Code Loi 95 = FEI
688	Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)	Subventions des organismes subventionnaires, ministères et organismes publics fédéraux	Somme des indicateurs 689, 690 et 691
689	Chaires de recherche du Canada	Chaires recherche du canada (niveau 1 et 2), chaires de recherche du Canada 150 et Chaires d'excellence en recherche du Canada.	Programmes : · Niveau 1 (SCRC) · Niveau 2 (SCRC) · Chaire de recherche du Canada 150 (SCRC) · Chaire de recherche du Canada – Niveau 1 (SPIIE) · Chaire de recherche du Canada – Niveau 2 (SPIIE) · Chaire d'excellence en recherche du Canada (SPIEE)
690	Organismes subventionnaires canadiens	Subventions du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), Conseil de recherche en sciences naturelles et génie (CRSNG), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), du Secrétariat inter-conseil et réseau des centres d'excellence (RCE), du Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE), (excluant les chaires de recherche du Canada)	Organismes pourvoyeurs de fonds : · CRSH · CRSNG · IRSC · Secrétariat inter-conseil et réseau des centres d'excellence · SPIEE Type de financement = Subvention Programmes = tous exceptées chaires du SPIEE
691	Gouvernement du Canada	Subventions des ministères et organismes publics fédéraux (excluant l'enveloppe du Fonds de soutien à recherche)	Sous-Type d'OPF : o Ministère fédéral o Organisme gouvernemental fédéral Type de financement = Subvention Exclusion de l'enveloppe fédérale annuelle de FIR
692	Subventions de recherche du Québec	Subventions des Fonds de recherche et du gouvernement du Québec	Somme des indicateurs 693 et 694
693	Fonds de recherche du Québec	Subventions des Fonds de Recherche du Québec - Société et culture (FRQSC), Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (FRQNT) et Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS), (incluant les frais indirects de recherche)	Organismes pourvoyeurs de fonds : · FRQSC · FRQNT · FRQS Type de financement = Subvention
694	Gouvernement du Québec	Subventions des ministères et organismes publics provinciaux (incluant les frais indirects de recherche versés à même les projets mais excluant les enveloppes annuelles)	Sous-Type d'OPF : o Ministère provincial o Organisme gouvernemental provincial Type de financement = Subvention Exclusion de l'enveloppe provinciale annuelle de FIR Exclusion des contreparties FCI via code Loi 95 =FCI
695	Financement institutionnel	Fonds internes des établissements (excluant les contreparties aux projets FCI)	Organisme pourvoyeur de fonds : · UQAM · UQTR · UQAC · UQAR · UQO · UQAT · INRS · ENAP · ETS · TELUQ Exclusion des contributions FCI via le Code Loi 95=FCI
696	Autres sources	Subventions et contrats des entreprises, organismes à but non lucratif, Institutions de santé ou d'enseignement. Contrats des ministères et organismes publics provinciaux et fédéraux	Toutes les sources de financement autres que celles retenues pour le calcul des précédents indicateurs
697	Contrats	Contrats de recherche (excluant les contrats de service professionnels), tout type d'organismes pourvoyeurs de fonds confondus à l'exception de l'établissement concerné	Type de financement = contrat Retrait des contrats financés par l'établissement
Exclusion	non associé à un professeur-chercheur	Il s'agit du total des fonds de recherche qui furent octroyé à du personnel autre que des professeur-chercheurs avec rang académique ayant une rémunération au 1er octobre.	

Exclusion	FIR du gouvernement fédéral	Paiement des frais indirect du gouvernement fédéral (Industrie Canada)
Exclusion	FIR du gouvernement provincial	Paiement des frais indirect du gouvernement provincial payé par le MEES avant la refonte. Considère aussi les montants de transition. Toutefois, les FIR payé par le FRQ et les autres M/O provinciaux furent considérés.

Définitions et informations
relatives aux indicateurs institutionnels

Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MES, TSEP, DGSEG, DIS, BCI.

Indicateurs - Effectifs étudiants-enseignants

Ligne 1	EEETP	L'effectif étudiant équivalent au temps plein est calculé sur l'ensemble de l'année universitaire. Les établissements doivent remplir la case réservée à l'année 2018-2019 sur la base de la plus récente déclaration des effectifs au système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU).
Lignes 5 à 15	Effectif étudiant	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Ces données excluent les résidents et les résidentes en médecine, les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil.
Lignes 13 et 14	Effectif étudiants internationaux	Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).
Ligne 15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	Il s'agit des étudiants inscrits dans un programme universitaire québécois en échange à l'étranger ou tout autre étudiant en séjour d'étude hors Québec qui garde un lien avec une université québécoise.
Ligne 18	Nombre de professeurs récemment embauchés	Professeurs embauchés pendant l'année universitaire, du 1er mai au 30 avril. Veuillez comptabiliser non seulement l'embauche des «nouveaux professeurs réguliers» (postes menant à la permanence), mais également les professeurs à contrat de durée déterminée (subventionnés ou suppléants). Veuillez exclure les professeurs invités.
Ligne 21	Nombre de professeurs au 1er octobre (total)	Professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens, ne sont pas comptabilisés ici. Veuillez noter que les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés. Uniquement les professeurs avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés La définition utilisée s'applique à tout le formulaire, à l'exception de la ligne 18 (professeurs récemment embauchés) qui exclut les professeurs invités.
Ligne 22	Nombre de professeurs réguliers	Professeurs et chercheurs avec rang académique dans un statut régulier au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Veuillez noter qu'un statut régulier n'est pas nécessairement garant d'un emploi à temps plein.
Ligne 25	Nombre de professeurs non réguliers	Professeurs et chercheurs avec rang académique dans un statut non régulier au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Cet effectif correspond au personnel dont le statut relatif au poste est limité dans la durée: surnuméraire, occasionnel, invité, prêté par un autre établissement, temporaire, contractuel, étudiant, stagiaire, etc.

Ligne 28	Nombre de chargés de cours au 1er octobre	Chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour un cours déclaré dans le Système GDEU au 1er octobre. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours au 1er octobre ne comprend pas les chargés de cours qui obtiennent une rémunération pour des activités de «gestion académique», et exclut aussi ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Uniquement les chargés de cours avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés La définition utilisée s'applique à tout le formulaire.
Ligne 38	Autres catégories d'enseignants	Toute personne ayant donné un cours déclaré dans le système GDEU, dont le lien d'emploi avec l'établissement ne correspond ni à la définition d'un professeur, ni à celle d'un chargé de cours pour les fins du présent formulaire.
Lignes 39 à 71	Professeurs selon le secteur disciplinaire	Déclinaison de la ligne 21 (Page 1) selon le secteur disciplinaire de la principale discipline d'enseignement ou de recherche du professeur.
Lignes 72 à 104	Chargés de cours selon le secteur disciplinaire	Déclinaison de la ligne 28 (Page 1) selon le secteur disciplinaire du cours.
Indicateurs - Effectifs étudiants par cycle		
Lignes 105 à 401	Effectif étudiants	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres.
Lignes 138 à 170	1er cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 1er cycle qui n'équivaut pas à un grade de baccalauréat.
Lignes 204 à 236	2e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 2e cycle qui n'équivaut pas à un grade de maîtrise.
Lignes 270 à 302	3e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 3e cycle qui n'équivaut pas à un grade de doctorat.
Indicateurs - Réussite académique		
	Cohorte	Les étudiants inclus dans la cohorte sont ceux qui étaient inscrits pour la première fois dans un diplôme de grade au trimestre d'automne et à temps plein. Il est cependant possible qu'un étudiant interrompe ses études durant son parcours ou poursuive certains de ses trimestres d'études à temps partiel. Pour tous les indicateurs de cheminement, le type de fréquentation scolaire (temps plein ou temps partiel) des trimestres subséquents n'a pas d'importance.

	Nombre d'années de suivi	Les indicateurs de taux de diplomation par cohorte de nouveaux inscrits au baccalauréat et à la maîtrise sont typiquement présentés après 6 ans tandis que celui au doctorat est habituellement présenté après 8 ans.
	Taux de réussite	Le taux de réussite par cohorte de nouveaux inscrits comprend les personnes qui ont diplômé dans la même sanction que recherchée au départ, même si la sanction obtenue ne correspond pas au programme d'études initialement visé. Par exemple, un étudiant qui commence un baccalauréat en sciences politiques, et qui, à la suite d'un changement de programme, obtient un baccalauréat en économie, sera comptabilisé. Si ce même étudiant obtient plutôt un certificat en sciences politiques, il ne sera pas compris dans le taux d'obtention de diplôme. *Voir Liste_formules.*
Ligne 402	Persévérance après 1 an	Le taux de persévérance comprend les personnes, qui, d'une même cohorte, ont obtenu un diplôme dans le grade visé, demeurent inscrits dans le grade visé ou bien sont inscrits dans un cycle supérieur. Dans ce dernier cas, toutes les sanctions possibles dans les cycles supérieurs sont considérées. Le dénominateur est le total de la cohorte. *Voir Liste_formules.*
Lignes 404 à 416	Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un baccalauréat en six ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé. Exemple: La cohorte de l'automne 2006 (toutes universités) regroupe 39 016 étudiants. De cette cohorte, 2 012 personnes ont démarré un baccalauréat en arts à temps plein en T0. En T18, soit 6 ans plus tard, 135 de ces personnes ont obtenu un baccalauréat dans un autre domaine et une autre discipline (DIP1), 52 personnes ont obtenu un baccalauréat dans une autre discipline mais dans le même domaine (DIP2) et 1 268 personnes ont obtenu un diplôme dans la même discipline et le même domaine (DIP3). On comptabilise donc (135+52+1 268)/2 012 = 72,3% de réussite après 6 ans pour les personnes ayant débuté un baccalauréat en art en T0. *Voir Liste_formules.*
Lignes 417 à 431	Réussite des études	Ces lignes indiquent le nombre total de personnes formant les cohortes qui servent de dénominateur aux calculs des taux de réussite indiqués aux lignes 402 à 416
Lignes 432 à 464	Durée moyenne des études	La durée moyenne des études consiste, pour chaque cohorte, à calculer la durée des études des étudiants qui ont diplômés (en 6 ans ou moins pour les baccalauréats et les maîtrises, 8 ans ou moins pour les doctorats). Les étudiants sont donc les mêmes étudiants diplômés considérés dans les taux de réussite par domaine CLASS dominant. On calcule le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du diplôme, incluant les trimestres d'interruption des études et ceux à temps partiel, que l'on convertit en nombre d'années par la suite.
Indicateurs - Effectifs du personnel		Les données de cette section proviennent du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Pour des définitions plus détaillées, on se référera au Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), Collecte de données 2017-2018, 11 juillet 2018, p. 45-48. Veuillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Uniquement les employés avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier.

Direction	Regroupe la haute direction, la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres.
Professeurs	Regroupe les professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens, sont comptabilisés sous "Direction". Veuillez noter que les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés.
Chargés de cours	Regroupe les chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour un cours déclaré dans le Système GDEU au 1er octobre. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours au 1er octobre ne comprend pas les chargés de cours qui obtiennent une rémunération pour des activités de «gestion académique», et exclut aussi ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité.
Autre personnel d'ens. ou de rech.	Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants.
Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examens, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.
Gérance	Regroupe des personnes occupant des postes non « syndicables » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 » (Personnel de bureau). À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, "manager" ou coordonnateur.
Personnel professionnel	Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel. À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance.
Personnel technique	Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.
Personnel de bureau	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.
Personnel de métiers et services	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.

	Personnel périphérique de soutien	Regroupe le personnel dont les fonctions sont liées aux activités périphériques de l'établissement, telles que les centres culturel ou sportif et les événements spéciaux, etc.
Lignes 465 à 497	Effectif régulier au 1er octobre	L'effectif régulier comprend le personnel au 1er octobre de l'année de référence dans un statut régulier relativement au poste. Cet effectif correspond au personnel permanent rémunéré directement par l'établissement ou par un établissement affilié, à même son budget général. L'effectif régulier est exprimé en nombre de personnes et non en ETC. Il exclut le personnel occasionnel, temporaire, étudiant, stagiaire ou autre. Veuillez noter qu'un statut régulier n'est pas nécessairement garant d'un emploi à temps plein.
Lignes 498 à 530	Effectif non régulier au 1er octobre	L'effectif non régulier comprend le personnel au 1er octobre de l'année de référence dans un statut non régulier relativement au poste. Cet effectif correspond au personnel dont le statut relatif au poste est limité dans la durée: surnuméraire, occasionnel, invité, prêté par un autre établissement, temporaire, contractuel, étudiant, stagiaire, etc. rémunéré par l'établissement ou par un établissement affilié à même son budget général. L'effectif non régulier est exprimé en nombre de personnes et non en ETC.
Lignes 531 à 533	Chargés de cours	Regroupe les chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour un cours déclaré dans le Système GDEU au 1er octobre. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours au 1er octobre ne comprend pas les chargés de cours qui obtiennent une rémunération pour des activités de «gestion académique», et exclut aussi ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Par leur statut d'emploi particulier, les chargés de cours constituent une catégorie à part.
Indicateurs - Intensité de la recherche		
Lignes 685 à 697	Fonds de recherche par source de financement	Comptabiliser les fonds administrés par l'université ou par un établissement affilié, quand la personne responsable du projet de recherche est un professeur-chercheur de l'université ou un professeur-chercheur assimilé. Ne pas comptabiliser les fonds alloués en vue de la réalisation d'un projet de recherche dont le ou la responsable n'est pas un professeur-chercheur d'une université ou assimilé. Exclure aussi les bourses de formation, les subventions allouées pour la réalisation des projets d'assistance technique de tout organisme et les frais indirects de recherche assumés à même le budget général de l'université. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se réaliser.
Ligne 690	Organismes subventionnaires canadiens	Fonds en provenance des organismes subventionnaires du Gouvernement du Canada (IRSC, CRSNG, CRSH, fonds Apogée, etc.)
Ligne 691	Gouvernement du Canada	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Canada (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
Ligne 694	Gouvernement du Québec	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Québec (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
Ligne 695	Financement institutionnel	Financement provenant de l'établissement d'attache ou de ses constituantes (fondation, fonds, centre de recherche, etc.)

Ligne 696	Autres sources	Fonds en provenance d'autres sources publiques, parapubliques et privées, canadiennes ou étrangères (Établissements d'enseignement, municipalités, compagnies, corporations, fondations, associations, organismes à but non lucratif, sociétés, etc.)
Ligne 697	Contrats	Préciser le montant du financement en provenance d'autres sources obtenu en vertu de contrats de recherche. Un contrat de recherche est une entente conclue entre des parties juridiques afin de financer des travaux effectués à l'intérieur d'un projet de recherche. Cette entente comporte une ou certaines des caractéristiques suivantes (liste non exhaustive) : - exigence de biens livrables; - versements conditionnels répartis selon un échéancier prédéterminé; - contraintes en matière de communication et de confidentialité en ce qui a trait à la transmission des résultats; - contraintes relativement à la propriété intellectuelle que possède le bailleur de fonds sur les résultats des travaux de recherche.
Lignes 698 à 708	Fonds de recherche par secteur disciplinaire	Correspond aux fonds de recherche dont disposent les professeurs-chercheurs durant l'année de référence. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se dérouler. Les professeurs-chercheurs responsables sont des professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Ils sont identifiés par le pourvoyeur de fonds comme chercheur principal responsable du projet de recherche. Comptabiliser les fonds de recherche des professeurs-chercheurs responsables selon le secteur disciplinaire auquel ils sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.
Lignes 709 à 719	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	Exprime le rapport, en pourcentage, entre le nombre de professeurs disposant de fonds de recherche à titre de professeur-chercheur responsable durant l'année de référence et le nombre total de professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié (Page 1, ligne 21). Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.
Lignes 720 à 730	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	Montant correspondant à la médiane de l'ensemble des fonds de recherche dont disposent les professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié au cours de l'année de référence à titre de professeur-chercheur responsable. Calculer le montant de financement correspondant au milieu de l'ensemble (n) des valeurs des fonds dont disposent individuellement les professeurs de l'établissement durant l'année de référence, soit la valeur située à la position (n+1) ÷ 2. Inclure uniquement les montants compris dans les sommes indiquées au lignes 688 à 697 de la page 8. Exclure les subventions d'infrastructure de la FCI et les fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI. Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.

Mesures prises pour l’encadrement des étudiants

3.2.1 Comité de reconnaissance de la participation à la vie institutionnelle

L'UQAC permet aux étudiants engagés dans l'un ou l'autre des regroupements étudiants ou dans une instance de l'Université de faire reconnaître leur implication par une reconnaissance officielle. Par exemple, l'étudiant qui participe à l'élaboration d'un événement ou qui prend part à un ou plusieurs organismes peut obtenir une attestation officielle (minimum de 45 heures d'implication) ou la reconnaissance de trois crédits universitaires (minimum de 135 heures d'implication). Cette reconnaissance est octroyée suite à l'analyse d'un comité institutionnel. Au cours de l'année 2019-2020, 2 étudiants se sont vus reconnaître leur participation à la vie institutionnelle.

3.2.2 Comité de coordination des tests et des mesures d'aide en français

Ce comité vise à coordonner les actions des acteurs pour soutenir le développement des compétences langagières des étudiants de tous les cycles. Il regroupe tous les services et les départements responsables des différents moyens et outils mis à la disposition des étudiants et des programmes.

Au cours de la dernière année, les membres du comité ont notamment travaillé aux projets suivants :

- L'évaluation des cours d'appoint adaptés pour les étudiants des Premières Nations;
- Le seuil exigé au TFI au regard de la réussite des étudiants;
- Les modalités de passation du TF-UQAC.

3.2.3 Centre de soutien à la prestation virtuelle de cours

En mars 2020, en réponse à la crise de la COVID-19, l'UQAC a créé le Centre de soutien à la prestation virtuelle de cours. Ce centre s'est chargé rapidement de mettre en place une banque de ressources (tutoriels, capsules, etc.) et une offre de formation pour les professeurs et chargés de cours. Un service de soutien pédagogique et technique a été mis en place pour soutenir la fin du trimestre d'hiver 2020. Vous trouverez plus de détails concernant le Centre de soutien à la prestation virtuelle de cours à la section 5 du présent rapport sous l'intitulé « Allocations spécifiques dans le cadre du plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur ».

3.2.4 Soutien à l'encadrement aux cycles supérieurs

Le Décanat des études a proposé à tous les professeurs des cycles supérieurs, et particulièrement les nouveaux, des moments d'échanges sur les rôles et responsabilités liés à l'encadrement aux 2e et 3e cycles. Deux rencontres ont permis d'aborder le cadre législatif, les processus, les outils et formulaires ainsi que les défis reliés à la réussite et la diplomation.

Afin que les directions des programmes de cycles supérieurs soutiennent adéquatement les directeurs de recherche dans leur rôle d'encadrement, le Décanat des études a également tenu deux forums portant sur la responsabilité des directeurs de recherche.

3.2.5 Formation du personnel au suivi de la durée des études

Afin d'encadrer adéquatement les étudiants quant à la durée de leurs études, le Décanat des études a développé un outil de suivi destiné aux équipes programmes. Il permet de déceler les étudiants dont l'allongement des études pourrait nuire à leur réussite et qui pourraient avoir besoin d'un support supplémentaire pour parvenir à terminer à l'intérieur du délai prévu. Pour favoriser et soutenir l'utilisation de l'outil dans les programmes, le Décanat a formé le personnel concerné de tous les secteurs de formation.

3.2.6 Intégration des étudiants en situation de handicap

Les Services aux étudiants, en collaboration avec l'ensemble des secteurs de l'université, sont responsables d'offrir aux étudiants en situation de handicap (ÉSH), des moyens différents de réussir en respectant les standards de réussite, les exigences essentielles et les compétences à développer dans chacun des programmes. Ces moyens peuvent prendre différentes formes et sont identifiés en tenant compte des forces individuelles, des ressources personnelles et des limitations des ÉSH.

Ces mesures peuvent être regroupées en quatre grands ensembles :

- aides humaines (accompagnements physiques, éducatifs, psychosociaux, tutoraux, scripteurs, prises de notes ou interprétariats, etc.);
- aides techniques et technologiques (caméra Web, Smart Pen, ordinateur, plage braille, logiciel, télévisionneuse);
- aménagements (temps additionnel de passation d'examen, transport, salle de bain, horaire et mobilier adaptés);
- médias substituts (fichier audionumérique et transcription braille).

De plus, de l'accompagnement pédagogique est offert à l'ensemble du corps professoral afin de les soutenir dans le développement de stratégies pédagogiques inclusives par des rencontres individuelles ou des formations de groupe. Soulignons la grande mobilisation de l'ensemble des équipes professorales qui ont compris l'importance d'adopter des pratiques inclusives pour favoriser la réussite du plus grand nombre d'étudiants en situation de handicap (ÉSH).

Voir le tableau à la page suivante.

Répartition par déficience

	2014-2015	%	2015-2016	%	2016-2017	%	2017-2018	%	2018-2019	%	2019-2020	%
Déficience auditive	4	1 %	3	1 %	2	1 %	5	1 %	2	0 %	3	1 %
Déficience organique	13	4 %	21	5 %	19	4 %	17	4 %	16	4 %	20	4 %
Déficience motrice	22	7 %	25	6 %	19	5 %	18	4 %	23	5 %	26	5 %
Déficience visuelle	3	1 %	5	1 %	3	1 %	2	1 %	2	1 %	4	1 %
Tr. du langage et de la parole	4	1 %	3	1 %	3	1 %	6	1 %	5	1 %	6	1 %
Déficience multiple	42	14 %	58	14 %	74	18 %	74	17 %	72	17 %	80	18 %
Tr. déficitaire de l'attention	170	55 %	220	55 %	220	54 %	212	50 %	229	53 %	240	50 %
Troubles d'apprentissages	35	11 %	33	8 %	33	8 %	45	11 %	31	7 %	39	8 %
Troubles de santé mentale	17	5 %	32	8 %	33	8 %	42	10 %	49	11 %	49	10 %
Tr. du spectre de l'autisme	4	1 %	4	1 %	4	1 %	6	1 %	4	1 %	9	2 %
Total	314	100 %	404	100 %	410	100 %	427	100 %	433	100 %	476	100 %

Répartition par domaine d'études

	2014-2015	%	2015-2016	%	2016-2017	%	2017-2018	%	2018-2019	%	2019-2020	%
Arts	12	4 %	20	5 %	25	6 %	13	3 %	15	3 %	40	8 %
Études libres	6	2 %	24	6 %	16	4 %	13	3 %	7	2 %	10	2 %
Lettres	6	2 %	12	3 %	12	3 %	13	3 %	7	2 %	19	4 %
Sciences appliquées	33	11 %	48	12 %	37	9 %	60	14 %	65	15 %	51	10 %
Sciences de l'administration	60	19 %	74	18 %	79	19 %	85	20 %	70	16 %	91	20 %
Sciences de l'éducation	49	16 %	57	14 %	61	15 %	64	15 %	68	16 %	72	15 %
Sciences fondamentales	16	5 %	12	3 %	16	4 %	8	2 %	5	1 %	16	3 %
Sciences humaines et sociales	85	26 %	109	27 %	115	28 %	81	19 %	93	21 %	84	17 %
Sciences de la santé	47	15 %	48	12 %	49	12 %	90	21 %	103	24 %	93	21 %
Total	314	100 %	403	100 %	409	100 %	427	100 %	433	100 %	476	100 %

3.2.7 Compétences informationnelles aux cycles supérieurs

En conformité avec la *Politique en matière de maîtrise des compétences informationnelles dans les programmes de cycles supérieurs,* tout nouvel étudiant inscrit à un programme de grade de cycles supérieurs doit faire la preuve de sa maîtrise des compétences informationnelles. Cette mesure permet à l'UQAC de s'assurer que tous ses étudiants maîtrisent ou acquièrent ces compétences nécessaires à la réussite de leur projet d'études.

Cette année encore, le cours *Compétences informationnelles aux cycles supérieurs* (CICS900) a été dispensé. L'objectif général de ce cours est de permettre aux étudiants de cycles supérieurs d'acquérir les compétences nécessaires en recherche et gestion de l'information afin de repérer, d'analyser, de sélectionner et d'utiliser efficacement l'information. Cette formation, offerte par les professionnels de la bibliothèque, est constituée de cinq ateliers dont le dernier inclut un test final servant à mesurer les apprentissages des étudiants.

3.2.8 L'École des arts numériques, de l'animation et du design NAD

L'École des arts numériques de l'animation et du design NAD de l'UQAC, est un campus de formation universitaire et de recherche et développement en animation 3D, effets visuels, design et arts numériques situé à Montréal. L'École NAD-UQAC est un modèle de haut lieu du savoir en matière d'imagerie de synthèse. Pour se faire, elle mise sur la qualité de ses formations, de ses pratiques innovantes en transfert de connaissances, de ses projets de recherche et développement et de sa capacité à créer des débouchés pour l'industrie. Elle est un lieu de rassemblement, un moteur du secteur, un incubateur de talents, ainsi qu'une vitrine du savoir québécois en imagerie de synthèse et en médias interactifs. Depuis 28 ans, l'École NAD-UQAC est un terrain fertile pour les projets touchant l'interdisciplinarité et ayant les arts numériques au cœur de la création. Avec un taux de placement supérieur à 85 % en film et de 60 % en jeu vidéo, l'École compte plus de 2 090 diplômés qui œuvrent au sein des entreprises en art et création numérique, et ce, tant à Montréal que partout au Québec. L'École NAD-UQAC est partie intégrante de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Le NAD promeut diverses mesures particulières pour soutenir la réussite. L'École a offert une bourse de soutien financier d'une valeur de 500 $ ainsi que deux bourses d'admission de 2 500 $ chacune. De plus, quatre bourses de 500 $ ont été attribuées pour souligner l'engagement de quatre étudiants dans l'aide générale qu'ils ont pu apporter à leurs pairs durant l'année. L'École a aussi eu recours au programme de Pairs-aidant afin de favoriser la réussite scolaire dans 13 cours différents du baccalauréat sur l'ensemble de l'année, ce sont donc plus de 20 étudiants qui ont ainsi bénéficié de soutien à la réussite et à la persévérance scolaire. De plus, dans le cadre de la préparation aux examens de français obligatoires, deux ateliers préparatoires ont été offerts au cours de l'année.

3.2.9 Comité de pédagogie universitaire

La mission et le fonctionnement

Le Comité de pédagogie universitaire (CPU) relève du bureau du Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création (VRERC). Le comité a été mis sur pied à l'automne 2003 et ses activités ont débuté à l'hiver 2004. Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création assure la présidence du comité. Outre ce dernier et une professeure nommée responsable, le CPU regroupe un professeur élu ou nommé par chaque département, deux représentants des chargés de cours, un représentant des maîtres de français, trois conseillers pédagogiques, un représentant étudiant, ainsi qu'un représentant des différents services : Bibliothèque Paul-Émile-Boulet, Services aux étudiants, Service des technologies de l'information et Service des immeubles et équipements.

La mission, les mandats et les actions de ce comité ont été définis par ses membres en regard des besoins de l'UQAC en matière d'accompagnement pédagogique. La mission découle de la conviction que la pédagogie est l'affaire de tous. En effet, tous les membres du personnel, et non seulement les professeurs et les chargés de cours, sont concernés lorsqu'il est question de la qualité de l'enseignement.

Les principales réalisations pour l'année 2019-2020

Activités pédagogiques régulières

La promotion de la programmation des activités régulières du CPU a été principalement réalisée par le biais d'invitations par courriel et des publications sur les réseaux sociaux (Facebook).

Au cours de l'année 2019-2020, les membres du CPU ont organisé 13 formations, dont 9 qui ont eu lieu au trimestre d'automne. Pour le trimestre d'hiver, 9 formations étaient initialement prévues, ainsi que 2 ateliers sur rendez-vous. Toutefois, en raison de la pandémie, seulement 4 formations ont pu se tenir au cours des mois de janvier et de février.

Activités spéciales

Le 31 janvier, le CPU a participé à la journée d'accueil des nouveaux chargés de cours, organisée par le Décanat des affaires départementales. Lors de deux rencontres, le mandat du CPU a été précisé, de même que l'accompagnement pédagogique offert.

Dans le cadre d'un projet d'échange-partenariat avec l'Université York de Toronto, six professeurs et chargés de cours de l'UQAC ont participé à l'Atelier sur les techniques d'enseignement (ATE). Pour la première fois au Québec, cette formation continue a été dispensée en français dans un établissement postsecondaire. Le 4 mars dernier, au terme de cette formation, les participants ont obtenu leur certificat de réussite de l'ATE de l'Université York.

Le 11 juin dernier a eu lieu le premier colloque virtuel du CPU qui portait sur « Les pédagogies actives, de l'intention à la pratique ». Ce colloque d'adressait aux professeurs, aux chargés de cours, aux maîtres de français, aux conseillers pédagogiques, aux bibliothécaires, aux superviseurs de stage, ainsi qu'aux auxiliaires d'enseignement. Il a permis aux participants de réfléchir aux pédagogies actives et à leur utilisation, tant dans le cadre de cours en présentiel qu'en formation à distance. Ces derniers ont pu échanger, partager et vivre concrètement certaines pédagogies actives en ligne, tout en se familiarisant avec de nouveaux outils. En prévision de ce colloque, une vingtaine de capsules ont été préparées par des enseignants de l'UQAC et diffusées sur la page Internet du colloque. En tout, 96 personnes ont participé au colloque et tous les départements de l'UQAC étaient représentés. L'événement a également eu une belle visibilité dans les médias (séance de clavardage, article dans le Quotidien et entrevue à Radio Canada).

Activités pédagogiques régulières 2019-2020	**Date**	**Nombre de participants**
Concepts pédagogiques de base	25 septembre	7
Évaluation des apprentissages	17 octobre	7
Grille à échelle descriptive	23 octobre	1
Stratégies de lecture	30 octobre	5
Scénarisation pédagogique	5 novembre	6
Plan de cours	11 novembre	2
Droit d'auteur	21 novembre	10
Rétroaction	28 novembre	7
Encadrement / gestion de classe	3 décembre	7
Concepts pédagogiques de base	29 janvier	14
Droit d'auteur	5 février	10
Scénarisation pédagogique	13 février	10
Évaluation des apprentissages	19 février	10
Interventions spécifiques 2019-2020	**Date**	**Nombre de participants**
Accueil des chargés de cours	31 janvier	12
Formation ATE	18-26 juin	6
Colloque sur les pédagogies actives	7 mai	96

Le service d'aide pédagogique

La plus grande partie de l'aide pédagogique a été dispensée par la conseillère pédagogique des Services aux étudiants pour accompagner les professeurs et les chargés de cours dans la planification et l'enseignement de cours répondant à la pédagogie universelle. Elle a assuré les formations ainsi que le soutien individuel auprès de plus de 75 professeurs et chargés de cours (100 heures). Son apport s'est révélé précieux et nécessaire pour favoriser l'innovation pédagogique à l'UQAC.

Cette année encore, les professeurs et les chargés de cours de l'UQAC ayant des besoins ou des préoccupations pédagogiques ont pu bénéficier d'un Service d'aide pédagogique. Les enseignants ont bénéficié de conseils ponctuels ou d'un suivi individuel, et ce, afin de répondre à des problématiques ou à des questionnements variés notamment : la gestion de classe, la relation avec les étudiants, la planification et la structuration de la formation, etc.

3.2.10 Projets des unités dans le domaine de la réussite étudiante

Au début de chaque année financière, une enveloppe de 100 000 $ est répartie entre les unités académiques (huit départements et l'École NAD) en vue de leur permettre de sélectionner et de soutenir des projets visant l'intégration, la réussite et la rétention des étudiants. L'unité est autonome dans le choix des projets et des processus associés quant à l'utilisation de cette enveloppe.

La grande majorité des acteurs optent pour des initiatives misant sur l'encadrement par les pairs. Il est en effet bien connu qu'une telle pratique a un effet positif à la fois sur l'étudiant qui reçoit l'aide que sur celui qui la dispense. Par conséquent, cette enveloppe a principalement servi à défrayer du salaire étudiant.

Les étudiants embauchés ont été déployés pour de l'aide individuelle ou de l'intervention auprès de groupes. Ce soutien a consisté le plus souvent à une mise à niveau de certaines connaissances de base, une préparation à un stage ou une intervention, ou encore un encadrement supplémentaire dans le cadre par exemple de travaux pratiques (en classe, en laboratoire ou en milieu naturel). Des projets étudiants à valeur formatrice ont également reçu du soutien grâce à ces enveloppes. Citons à titre d'exemple la participation de nos étudiants à des concours locaux, nationaux ou internationaux, ou encore la présentation de projets de fin d'études, toutes de belles opportunités de rayonnement pour l'expertise de nos étudiants et pour le milieu de formation offert à l'Université. Certains programmes ont opté pour soutenir la vie disciplinaire en permettant la participation d'étudiants à des rencontres avec des acteurs du milieu de pratique (p.ex. une table ronde). En 2019-2020, ce sont les étudiants d'une trentaine de disciplines qui ont bénéficié des divers projets mis en œuvre en vue de favoriser la réussite.

3.2.11 Services aux étudiants

L'année académique 2019-2020 fut une année d'exception, bouleversante et motivante. Outre la programmation régulière, le contexte qui a marqué la terre entière a obligé toute l'équipe de se réinventer. Ainsi, l'année scolaire s'est déroulée en deux parties distinctes nous obligeant à offrir tous les services de base autant à distance qu'en présentiel.

L'étudiant voulant trouver des solutions à sa situation a eu accès à de l'aide psychosociale, du soutien financier (fonds de dépannage, fonds humanitaires, bons d'épicerie), des prêts et bourses (1 482 étudiants) des bourses d'excellence (51 boursiers/367,667 $), du soutien aux étudiants internationaux et aux étudiants en situation de handicap (483 étudiants pour 2 576 examens) et de l'orientation scolaire (429 demandes). Cependant, la santé mentale (207 étudiants) a été un enjeu sérieux et une priorité. Des ressources ont été ajoutées soit : une psychologue (2½ jours/semaine) et une travailleuse sociale (2½ jours/semaine). De plus, l'ajout d'une travailleuse de milieu (5 jours/semaine) a fait toute la différence dans la gestion de situations d'urgence.

Dès le début du confinement, des défis ont été relevés, une proximité et un accompagnement de qualité auprès des étudiants, autant en présentiel qu'à distance. L'impact du nouveau contexte a permis à l'équipe de développer de

nouvelles compétences dans leur approche. Rapidement des ajustements à l'offre de services ont été faits pour tenir compte du contexte dans lequel l'étudiant devait compléter son trimestre. Ainsi, un fonds monétaire d'urgence (744 étudiants pour 350 $) et du matériel informatique ont été mis à la disposition de tous les étudiants qui en ont eu besoin. De plus, le secteur en charge de l'aide à l'apprentissage a été au cœur de plusieurs interventions individuelles (256 étudiants).

Tous les secteurs ont offert des services en adéquation avec les besoins de ceux-ci. Nous nous permettons de croire qu'ils ont contribué à maintenir l'étudiant dans son projet d'études par :

- des conditions favorables aux études;
- du soutien dans son rôle d'apprenant;
- un milieu de vie propice à l'expérience étudiante;
- le maintien des relations avec les étudiants.

Comme pour les dernières années, nous avons tenu compte de la diversité des étudiants ayant des besoins particuliers : étudiants des Premières Nations (230), étudiants internationaux (1 500), étudiants de cycles supérieurs, étudiants en situation de handicap (483) et étudiants effectuant un retour aux études.

Une des principales forces des Services aux étudiants réside dans leur capital humain et le travail multidisciplinaire effectué en partenariat avec les acteurs de la communauté universitaire. Les membres de l'équipe souhaitent avoir contribué, par leur expertise et leur approche interdisciplinaire, à enrichir l'expérience universitaire des étudiants.

3.2.12 Le Bureau de l'international

En plus de collaborer à divers projets ou orientations impliquant une dimension internationale, le Bureau de l'international (BDI) se voit confier la responsabilité de deux grands secteurs, soit la délocalisation des programmes d'enseignement à l'international et la mobilité étudiante (entrante et sortante). En ce qui concerne ce dernier secteur, le BDI voit au recrutement des étudiants étrangers désirant venir à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et offre aux futurs candidats un accompagnement de proximité au moyen de différents services orchestrés tout au cours du continuum recrutement (pré-accueil, accueil et intégration). Par ailleurs, le BDI dispose de deux agents de recrutement exclusivement dédiés aux étudiants internationaux. Leur présence à l'international, sur une période de 20 semaines/année principalement en France et en Belgique, permet de promouvoir l'offre de formation d'une manière personnalisée et en direct auprès des étudiants et des partenaires. En matière de recrutement, le BDI planifie et chapeaute également des missions sur d'autres territoires notamment en Côte-d'Ivoire et au Sénégal.

L'UQAC a connu une augmentation importante de son effectif d'étudiants internationaux au cours des dernières années, atteignant plus de 24 % (1 585 étudiants) de l'effectif étudiant total (6 500 étudiants) à l'automne 2019. Le personnel dédié à la mobilité étudiante (agents de recrutement, agent d'admission, conseillère aux partenariats et recrutement, chargé de gestion en développement international, secrétaire) accompagne les futurs candidats sur différentes thématiques en matière d'immigration, admission, choix de cours, logement, conseils reliés à la vie au Québec, etc. L'utilisation de différents médias sociaux (courriels, Infolettres, webinaires) sont très appréciés par les étudiants.

Une agente d'admission dédiée exclusivement aux étudiants internationaux en provenance des établissements partenaires de l'institution, supportée par une secrétaire en soutien administratif, s'assurent du traitement spécialisé des demandes d'admission et font office d'agentes de liaison essentielles entre les responsables pédagogiques des institutions d'attache et ceux de l'UQAC. En ce qui concerne l'accueil, le personnel du BDI organise, entre autres, plus d'une vingtaine de rencontres d'information obligatoires pour tous les étudiants internationaux, dans lesquelles tout l'encadrement disponible ainsi que les différentes personnes-ressources en place leur sont présentés. Au niveau de l'intégration, le BDI fait couramment office de porte d'entrée pour ces étudiants et constitue une courroie de transmission personnalisée et chaleureuse vers les différentes ressources pertinentes, dont les directeurs de

programme, le Bureau du registraire, les Services aux étudiants, le Service des ressources financières, les associations étudiantes, etc.

Enfin, une mesure d'aide très appréciée des étudiants en mobilité (entrante et sortante) concerne les quelques programmes de bourses dont le traitement est sous la responsabilité du BDI. Par exemple, les étudiants québécois désirant vivre une expérience outremer dans le cadre de leurs études, bénéficient non seulement d'un soutien financier géré par le BDI, mais également d'un accompagnement individualisé les aidant dans toutes leurs démarches afin de mener à terme leur projet.

3.2.13 Les Centres de formation

Centre d'études universitaires de l'est de la Côte-Nord

Pour favoriser la réussite scolaire, le Centre d'études universitaires de l'est de la Côte-Nord offre du soutien aux étudiants en collaboration avec les Services aux étudiants du campus de Chicoutimi en s'assurant que l'ensemble des étudiants ait accès à toutes les ressources disponibles. Un calendrier d'ateliers thématiques est proposé aux étudiants afin d'offrir du support aux apprentissages ainsi que du service d'aide en français tout au long des trimestres. L'agente de liaison et animatrice d'activités étudiantes assure l'évaluation des besoins et réfère les étudiants.

Les partenariats avec le milieu nous permettent de poursuivre l'offre du baccalauréat en sciences infirmières en continu qui a été rendue possible grâce à la collaboration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord. Une autre collaboration avec la Commission scolaire du Fer et la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord a permis la mise en place d'un programme de baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire en alternance études-travail, ce qui permet aux étudiants d'offrir leurs services dans les écoles primaires pour faire de la suppléance et acquérir de l'expérience dans leur discipline.

Pour rendre accessibles les études de cycles supérieurs à des gestionnaires de la région, un programme de maîtrise en gestion des organisations est offert en respectant les contraintes d'horaire des participants. Vingt-trois personnes ont adhéré à ce programme à l'automne 2020.

Afin de contribuer à l'augmentation du taux de diplomation en région, le Centre d'études universitaires de l'est de la Côte-Nord porte une attention particulière à l'offre de programmes de certificats qui mènent à l'obtention d'un grade de bachelier. Ces programmes sont offerts selon des horaires permettant le retour aux études, et ce, même en situation d'emploi.

Nous accordons une importance de premier plan aux nombreux étudiants autochtones qui fréquentent le Centre d'études universitaires de l'est de la Côte-Nord. À cet effet, l'agente de liaison de Sept-Îles encadre et accompagne les étudiants autochtones en leur offrant le soutien nécessaire, tel que mentionné dans la section concernant le Centre des Premières Nations Nikanite.

Centre des Premières Nations Nikanite (CPNN)/Campus de Chicoutimi et de Sept-Îles

Depuis les dernières années, il a été constaté que l'augmentation des inscriptions aux divers programmes avait un impact significatif quant aux besoins en soutien pédagogique auprès des nouvelles clientèles. Ainsi, le service de soutien pédagogique offert par le CPNN permet de mettre en place des mesures pour accueillir et accompagner les étudiants autochtones et ainsi contrer les difficultés d'apprentissage au cours de leur formation universitaire. Tout comme l'ensemble des mesures d'assistance particulière proposées aux étudiants, l'offre du CPNN demeure flexible et adaptable aux besoins qui pourront émerger. Le soutien offert inclut notamment des ateliers de français langue seconde, des ateliers préparatoires au TECFÉE, du soutien en français, des services d'aide aux apprentissages, des ateliers en technologie éducative, etc. Ainsi, les étudiants qui en ressentent le besoin peuvent avoir recours à du support individuel ou de groupe dans l'optique d'approfondir des connaissances en français, de travailler sur leurs

travaux universitaires (travaux écrits, exposés oraux, présentations PowerPoint, etc.), d'acquérir des compétences liées au métier d'étudiant (la gestion du temps, la gestion du stress, les stratégies d'études, les périodes d'études en équipe de deux, le trac avant les exposés oraux et l'utilisation des TIC) et, plus spécifiquement pour les étudiants des Premières Nations inscrits dans les programmes d'enseignement, d'avoir accès à des ateliers préparatoires au TECFÉE.

Puisque certains étudiants ont des besoins ponctuels ou de dernières minutes, ou qu'ils ne pouvaient simplement pas se présenter pendant la plage horaire prévue, il était aussi possible pour eux de prendre rendez-vous pour des rencontres individualisées à d'autres moments, et ce, autant sur le campus de Chicoutimi que sur celui de Sept-Îles.

Le cas échéant, le CPNN offre aux étudiants des ateliers en technologies éducatives pour répondre à un besoin formulé à plus d'une reprise par les étudiants. Ces ateliers visent à les accompagner dans l'intégration des technologies comme soutien à la formation universitaire et ainsi favoriser le développement des compétences numériques, et ce, peu importe le programme universitaire dans lequel ils sont inscrits.

Au trimestre d'automne 2019, une conseillère en orientation a proposé des rencontres thématiques et des suivis individuels avec les étudiants des Premières Nations au niveau de l'orientation scolaire. Son mandat regroupait aussi des tâches de chargée de gestion durant cette période. Ses services étaient aussi offerts à distance aux étudiants de Sept-Îles.

Toujours dans l'optique de favoriser la réussite de nos étudiants des Premières Nations et la sensibilisation de la communauté universitaire, le CPNN a proposé des activités culturelles autochtones dans une visée directe ou indirecte d'intégration des étudiants autochtones à la vie universitaire. Certaines activités apportent une plus grande sécurité culturelle aux étudiants autochtones, alors que d'autres sensibilisent les personnes qui sont appelées à les côtoyer aux enjeux et aux réalités auxquels ces derniers sont confrontés. Des animatrices culturelles, aussi étudiantes autochtones à l'UQAC, ont proposé et réalisé la diffusion d'un calendrier d'activités et, dans certains cas, la mobilisation de participants, en plus de collaborer avec le Centre d'amitié autochtone du Saguenay (CAAS), un important partenaire local du CPNN.

Formation continue

En ce qui concerne la formation continue créditée, la Formation continue offre le programme court d'intervention en contexte éducatif auprès des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience intellectuelle à distance en temps réel et avec des horaires adaptés. Les étudiants inscrits à ce programme sont principalement des intervenants provenant du milieu de l'éducation et de la santé qui travaillent à temps plein.

Par ailleurs, la Formation continue offre aussi le baccalauréat en travail social en formule délocalisée, adaptée à une clientèle de professionnels qui travaillent à temps plein. Ainsi, nous offrons les cours sur un horaire de fins de semaine intensives, soit en présence ou à distance en temps réel. La Formation continue offre également le certificat en gestion du transport aérien à une clientèle de professionnels et de gestionnaires qui travaillent dans le milieu du transport aérien. Ce programme est offert à Montréal et à Québec, à temps partiel, à raison de trois fins de semaine intensives par trimestre, soit en présentiel ou à distance en temps réel.

École de langue et de culture québécoise

L'École de langue française et de culture québécoise est spécialisée dans les cours de français langue seconde ainsi que les programmes d'immersion.

Pour favoriser la réussite scolaire, l'École de langue française et de culture québécoise mise sur des programmes personnalisés qui facilitent l'intégration du participant.

L'École offre aux étudiants un enseignement de haute qualité ainsi que la possibilité de s'imprégner de la culture québécoise par la mise en place de nombreuses activités culturelles, sociales et touristiques. L'hébergement en famille

hôte est fortement encouragé afin de maintenir un contact privilégié avec la langue française et la culture québécoise. Tous ces éléments ont pour objectif de placer l'étudiant dans la meilleure position afin d'optimiser son apprentissage et ainsi favoriser sa réussite.

Les programmes s'adressent à plusieurs types de clientèles, allant de l'étudiant universitaire voulant obtenir des crédits jusqu'au travailleur étranger qui veut parfaire son français et accélérer son intégration dans la société.

Une offre de cours est également disponible en virtuel où l'on y retrouve les mêmes critères de qualité qu'un cours en présence. En effet, l'approche demeure personnalisée au moyen de classes au nombre limité d'étudiants et d'une communication constante avec le personnel. De plus, des ateliers socioculturels sont offerts, ce qui incite le participant à pratiquer son français oral dans plusieurs contextes. Donc, même en virtuel, L'École de langue s'efforce de mettre en place une structure pédagogique variée et personnalisée, car ce sont des éléments essentiels à la réussite de l'apprentissage d'une langue.

L'École de langue française et de culture québécoise offre durant toute l'année des programmes d'immersion et des programmes en ligne qui permettent aux étudiants de partout dans le monde de vivre une expérience linguistique, culturelle et humaine hors du commun.

Planification stratégique de la recherche

PLAN STRATÉGIQUE
DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

INNOVER

LE POSITIONNEMENT
DE L'UQAC
EN recherche
et en CRÉATION

PLANIFICATION
STRATÉGIQUE
2019
2023

UQAC

Table des matières

Mot du Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création 3

Présentation 4

Positionnement relatif de la recherche et de la création à la Planification stratégique institutionnelle (PSI) 2019-2023 6

Présentation de la démarche 7

Synthèse des consultations 8

Considérations générales 8

Importance du partenariat et du milieu régional 8

Interdisciplinarité, multidisciplinarité et intersectorialité 8

Rayonnement de la recherche création 9

Enjeux et défis 10

Orientations générales 11

Axes de recherche 12

Écosystèmes numériques 14

Orientations 16

Humanités, cultures, communautés et organisations en transition 17

Orientations 19

Santé durable 21

Orientations 23

Ressources naturelles et matériaux innovants 24

Orientations 27

Environnement et changements climatiques 28

Orientations 30

Mot du Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création

Depuis maintenant 50 ans, la recherche et la création ont toujours été des enjeux importants pour notre institution. Même si lors de la création de l'UQAC, l'accent a été mis sur le démarrage de différents programmes d'enseignement, rapidement la recherche et la création se sont naturellement greffées sous l'impulsion des forces vives que constituaient le dynamisme de ses professeurs et les enjeux d'une communauté régionale avide de l'avancement de la science et des connaissances.

Ancré aujourd'hui dans sa région d'attache, notre établissement joue sans frontières, un rôle de premier plan non seulement pour la formation de personnes dans toutes les sphères de la société, mais est devenu un acteur de premier plan pour des projets de recherche et de création touchant la réalité des communautés et des organisations en constante mutation, les innovations technologiques et sociales, la culture, l'éducation, la santé et l'environnement. Son approche basée sur la proximité, l'interdisciplinarité et le partenariat donne à l'institution sa couleur distinctive.

Il me fait plaisir de vous présenter ici les résultats du processus ayant permis la rédaction du plan stratégique de la recherche qui s'inscrit dans la planification stratégique 2019-2023 de l'UQAC. Il s'agit d'une œuvre collective intégrant la vision de nos chercheurs et créateurs et représente donc une carte routière permettant de tracer la voie de notre développement en recherche et création. J'en profite pour remercier tous les professeurs qui ont participé à l'exercice ainsi que le personnel du Décanat de la recherche et de la création (DRC) et du Bureau du développement et de la planification stratégiques.

Réal Daigneault, vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création

Présentation

La recherche et la création font partie de l'ADN de l'UQAC. Depuis la création de l'université, les chercheurs et les créateurs œuvrent à l'avancement de la science et des connaissances. Ce plan stratégique de la recherche et de la création se veut le reflet de cet engagement profond de la communauté universitaire de l'UQAC en la matière. Les circonstances veulent qu'il ait été élaboré au cours de la cinquantième année d'existence de l'université. C'est donc sur une trame de fond festive qu'il vous est livré. Par ailleurs, il est tributaire du Plan stratégique institutionnel 2019-2023, en venant préciser les orientations que doivent prendre la recherche et la création à l'UQAC pour les cinq prochaines années.

Le plan comporte cinq axes transversaux qui, en plus d'être le reflet des activités qui ont lieu à l'université, s'inscrivent dans la réalité du monde contemporain et englobent plusieurs questions de recherche actuelles. Ces axes sont suffisamment inclusifs pour favoriser autant la recherche et la création organisée qu'individuelle, dans les créneaux actuels et futurs. Il servira de base pour aiguiller les actions visant à soutenir le développement de la recherche et de la création à l'UQAC. En outre, il orientera les décisions, tant en ce qui a trait à l'organisation, qu'au financement de la recherche et de la création, et ce, pour les prochaines années.

Bien que la présentation des axes n'en fasse pas mention, le futur de la recherche et de la création passe aussi à l'UQAC par les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI). En effet, notre établissement souscrit pleinement à ces principes visant à s'assurer la représentativité des personnes provenant des quatre groupes désignés (femme, une minorité visible, handicapée et autochtone) dans les institutions universitaires. Pour répondre à ces exigences, le DRC et le Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création (VRERC) ont produit un plan d'action en matière d'ÉDI qui est accessible sur le site Web de l'université. Ce plan d'action est un complément au présent plan stratégique.

La réalisation du plan n'aurait pas été possible sans la contribution de plusieurs personnes qui ont œuvré dans le cadre de comités consultatifs et de consultations à l'échelle de l'institution. Ces personnes sont identifiées dans la section sur la présentation de la démarche. De plus, le

personnel du DRC ainsi que celui du Bureau planification et du développement stratégique ont apporté un soutien appréciable à l'élaboration du plan. Toutes ces personnes méritent des remerciements bien sentis.

Positionnement relatif de la recherche et de la création à la Planification stratégique institutionnelle (PSI) 2019-2023

La recherche et la création s'inscrivent directement dans le cadre de l'enjeu 2 de la PSI 2019-2023 : Le positionnement de l'UQAC en recherche et en création. Une orientation est liée à cet enjeu : **Soutenir l'excellence pour la production, la diffusion et le transfert de la recherche et de la création**. À cette orientation sont liés trois objectifs :

- Augmenter le financement de recherche provenant des conseils et fonds subventionnaires publics.
- Améliorer le positionnement en production/diffusion scientifique.
- Consolider et hausser, selon les secteurs, le nombre d'activités de recherche et de création interdisciplinaire et le nombre d'activités de recherche en partenariat avec le milieu.

À chacun des objectifs sont associées des cibles telles qu'augmenter le taux de financement et de publication. Deux autres enjeux ont aussi un impact sur la recherche et la création, il s'agit de l'enjeu 3 relatif au rayonnement de la recherche et de la création auprès des communautés et des partenaires et de l'enjeu 4 portant sur le développement organisationnel basé sur les meilleures pratiques de gestion. Dans ce dernier cas, l'une des orientations concerne les infrastructures de recherche dans le but d'améliorer la structure de gestion de nos installations de recherche. Bref, il est naturel que ces deux enjeux transparaissent dans ce plan, compte tenu du fait qu'ils représentent des éléments constitutifs de la recherche et de la création.

Présentation de la démarche

Le Plan stratégique de la recherche et de la création (PSRC) 2019-2023 a été réalisé au terme d'un processus consultatif où chaque membre de la communauté universitaire a eu l'occasion de faire valoir son point de vue. Le travail a été entamé en mars 2019 par la mise en place du Comité de la planification stratégique de la recherche et de la création (CPSRC), regroupant des responsables d'unités de recherche représentant tous les départements de l'Université. Le travail du comité s'est traduit par la tenue de trois ateliers de réflexion visant à faire un état des lieux et à se projeter comme institution. Après avoir pris connaissance de l'état de la situation, le comité s'est penché sur une analyse des enjeux et des défis relatifs à la recherche et à la création à l'UQAC. Plusieurs propositions ont été formulées afin d'atteindre les cibles identifiées dans le PSI.

Parallèlement au travail du CPSRC, les responsables d'unités de recherche accréditées ont été invités par le DRC à une activité se déroulant sous la forme d'un World Café où il a été question d'identifier les opportunités, les menaces, nos forces et nos faiblesses en matière de recherche et de création. L'activité a aussi été l'occasion de se pencher sur les enjeux et les défis inhérents à cette dimension de la mission universitaire. Les domaines de recherche ont été analysés lors de cette rencontre.

Enfin, un sondage a été proposé à l'ensemble de la communauté universitaire. Nous avons recueilli les commentaires d'étudiants, d'employés, de chargés de cours et de professeurs relativement aux moyens à privilégier pour augmenter le financement de la recherche, le taux de publication, les domaines de recherche et de création à maintenir et à développer et intensifier la recherche en partenariat avec le milieu.

La section suivante brosse un portrait plus détaillé du résultat des consultations.

Synthèse des consultations

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Si on ne devait retenir qu'une seule chose des nombreuses consultations qui ont été effectuées dans le cadre de l'exercice d'élaboration de ce plan stratégique, ce serait l'attachement sincère de tous les participants à l'Université et à sa mission fondamentale en recherche et création. Lors des diverses rencontres, plusieurs questions de fond ont été soulevées, en plus de la mise en relief d'enjeux et défis auxquels l'institution fait face. Il va sans dire que les forces de l'UQAC ont aussi été soulignées. La taille de l'Université et des équipes professorales sont, sans conteste, des atouts relevés lors des consultations. L'accessibilité des personnes et des services représente un avantage non négligeable. Cependant, la taille de l'UQAC correspond aussi au défi que vivent les petites universités face aux plus grandes : les membres de la communauté signalent en effet l'importance pour l'Université de conserver sa place dans un environnement compétitif.

IMPORTANCE DU PARTENARIAT ET DU MILIEU RÉGIONAL

L'UQAC est reconnue pour le volume et la qualité de la recherche en partenariat. L'importance de soutenir ce volet de la mission de l'Université a été soulevée à pratiquement toutes les étapes de l'exercice de consultation. Consolider et développer les collaborations et les partenariats avec les organisations publiques et privées permettent à l'UQAC de se développer et de se démarquer. Les chercheurs ont clairement indiqué l'importance de la recherche et création faite en lien avec le milieu. De plus, les collaborations avec les autres organisations représentent en soi une autre marque de la vitalité de la recherche qu'il faut soutenir. Dans cette optique, on peut affirmer que l'UQAC est un pilier régional voué à la transmission et l'avancement des savoirs qui se doit d'être en lien avec les parties prenantes régionales. Sans être limitatif, l'ancrage en région fait partie des gènes de l'institution comme l'ont remarqué à plusieurs reprises les personnes consultées. Il est cependant clair que l'université a aussi le regard tourné vers le monde.

INTERDISCIPLINARITÉ, MULTIDISCIPLINARITÉ ET INTERSECTORIALITÉ

À la lumière des résultats obtenus, la recherche interdisciplinaire/multidisciplinaire est un vecteur porteur à maintenir et renforcer pour l'avenir. L'intersectorialité fait aussi partie des approches à privilégier à l'UQAC. Le cloisonnement de la recherche a été identifié comme un frein à son développement. Notons que les projets de recherche intersectoriels en cours n'auraient probablement pas vu le jour aussi facilement sans la condition de proximité entre les chercheurs qui est le propre de l'institution. Il n'en reste pas moins qu'un des défis qui a été noté lors des consultations est d'augmenter la synergie menant à ce type de projets, où des chercheurs de plusieurs secteurs et départements réunissent efficacement leurs efforts. Plusieurs domaines de recherche peuvent profiter de cette approche, tels que la recherche en contexte autochtone ou encore sur les changements climatiques, pour ne citer que ces deux exemples qui ont été mis de l'avant par plusieurs personnes lors des consultations.

RAYONNEMENT DE LA RECHERCHE CRÉATION

Le rayonnement de la recherche création est au cœur des préoccupations de la grande majorité des membres de la communauté qui ont participé aux consultations. Plusieurs idées porteuses ont été amenées au CPSRC et guideront les actions à entreprendre dans le cadre de la planification stratégique institutionnelle. On retient ici :

- L'actualisation de notre présence sur le Web.
- L'accentuation de la présence des chercheurs et créateurs de l'UQAC dans les médias régionaux et nationaux.
- La valorisation de l'expertise dans l'ensemble des secteurs de l'Université autant à l'interne qu'à l'externe.
- Le rapprochement entre la population et l'UQAC.

À la question de savoir comment améliorer le positionnement de l'UQAC, autant en ce qui a trait au financement des fonds subventionnaires publics qu'en matière de productivité scientifique, les intervenants ont émis plusieurs idées constructives, parmi lesquelles :

- La mise en place d'un service de mentorat.
- Le partage de ressources professionnelles entre les unités de recherche.
- Le soutien direct aux chercheurs et créateurs (professeurs et étudiants).
- La sensibilisation auprès des départements relativement à l'adoption de stratégies d'embauche favorisant l'essor de la recherche.
- La reconnaissance et la valorisation comme facteurs de motivation pour les chercheurs et créateurs.
- La mise en place d'un soutien relatif aux stratégies de publication.

Le soutien direct aux chercheurs et créateurs a été identifié comme un facteur déterminant de la performance. La mise en œuvre du PSRC devra inévitablement tenir compte de cette question.

ENJEUX ET DÉFIS

Enracinée dans un monde en perpétuelle transition, l'UQAC fait face à de nombreux enjeux et défis. Certains de ces défis sont inhérents au fait que l'université est ancrée en région. Dans ce contexte, la question de l'attractivité a été signalée à plusieurs reprises lors de l'exercice de la consultation. Ce facteur a un impact direct sur le recrutement professoral et étudiant. La rétention des talents fait aussi partie des éléments à considérer dans l'optique d'améliorer la performance en recherche de l'institution. Sur un autre plan, plusieurs participants ont relevé que la consolidation de domaines de recherche pour lesquels nous excellons ainsi que le maintien d'une recherche compétitive font partie des défis que nous avons à relever. Plus spécifiquement, le développement de la recherche dans son ensemble a été identifié comme faisant partie des défis pour les prochaines années.

Les points de vue et les idées recueillis dans le cadre de l'exercice de consultation ont mis en lumière des pistes à exploiter pour que le VRERC et le DRC soient en mesure d'orienter leurs actions afin d'atteindre les cibles fixées par le PSI. En outre, les consultations effectuées dans le

cadre de l'élaboration du PSRC nous ont permis de recueillir une panoplie d'idées qui nous mènera à l'élaboration de plans d'action dans le cadre de cette planification. Il reste bien entendu que l'accomplissement de la recherche et de la création passe avant tout par les personnes qui la portent. C'est donc grâce aux efforts soutenus de toutes les parties prenantes de la recherche et de la création que nous atteindrons collectivement les objectifs que nous nous sommes fixés.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

L'exercice de consultation a permis de mettre en relief plusieurs thèmes qui importent à l'ensemble des parties prenantes de l'UQAC et qui se rattachent directement à la PSI. Puisqu'ils touchent l'ensemble des axes thématiques, nous en faisons des orientations générales pour la recherche et la création. Ces dernières visent l'atteinte des cibles identifiées dans la PSI. Elles se traduiront par la mise en place d'actions structurantes dans le cadre des plans d'action qui découleront du présent plan stratégique.

- Améliorer le soutien et l'accompagnement des chercheurs et créateurs.
- Soutenir la recherche intersectorielle et interdisciplinaire.
- Mettre en place des outils visant la valorisation, le rayonnement et la visibilité de la recherche et de la création.
- Assurer le recrutement, la relève et la rétention des chercheurs et créateurs.
- Consolider les créneaux en place et appuyer l'émergence de nouveaux secteurs.

Axes de recherche

Le travail du CPSRC a mis en évidence l'importance que doivent prendre la recherche et la création interdisciplinaires et intersectorielles. D'ailleurs, la PSI 2019-2023 fait de l'augmentation du nombre d'activités de recherche de nature interdisciplinaire un objectif. Dans le même ordre d'idées, les conseils et fonds subventionnaires offrent plusieurs programmes de financement soutenant ce type de recherche encourageant le milieu de la recherche à déployer des efforts pour faire progresser la recherche interdisciplinaire en santé, en sciences humaines et sociales et en sciences naturelles et génie.

Une telle approche intégrée de la recherche favorise la créativité et est appropriée pour résoudre des problèmes complexes relevant de plusieurs domaines de connaissance. À l'UQAC, une partie importante de la recherche s'organise effectivement autour de certains projets porteurs faisant intervenir des disciplines variées. Il va sans dire que les recherches plus fondamentales et monodisciplinaires occupent une grande importance dans la programmation scientifique de l'Université. Bref, la recherche et la création se déploient selon des modalités variées tout en respectant la liberté académique du corps professoral.

C'est dans cette optique que le PSRC prend ses assises sur des axes transversaux qui se veulent représentatifs de la recherche en cours offrant des perspectives de développement propices pour répondre aux enjeux et aux défis que la société de demain nous réserve. Présenter les stratégies sous l'angle d'axes transversaux se veut une posture inclusive donnant la chance à tout type de recherche d'émerger et de se déployer. Ces axes constituent la base permettant d'orienter les actions à mettre en œuvre pour le développement de la recherche à l'UQAC pour les cinq prochaines années. Dans notre présentation, sauf exception, le choix a été fait d'inscrire les unités de recherche dans l'axe qui correspondait à la majeure partie de leur programme scientifique.

Bien que la recherche structurée sous la forme d'unités de recherche accréditées prenne une place importante à l'UQAC, il ne faut pas oublier que la recherche effectuée sur une base individuelle est elle aussi très vivante. Nous croyons que les axes de recherche que nous avons identifiés sont suffisamment inclusifs pour englober les projets de recherche de cette nature.

Les pages qui suivent présentent cinq axes qui ont été identifiés au terme d'exercices de consultation, ainsi que les orientations relatives à chacun des axes. Toutes les orientations présentées font écho à la Planification stratégique institutionnelle. Elles se concrétiseront en actions visant à atteindre les cibles fixées par cette planification, tant en ce qui concerne l'augmentation du financement de la recherche provenant des conseils et fonds subventionnaires publics, qu'en matière d'amélioration de la productivité scientifique et de la consolidation voire de la hausse du nombre d'activités de recherche interdisciplinaire et en partenariat avec le milieu selon les secteurs. Les cinq axes identifiés sont les suivants :

- Écosystèmes numériques
- Humanités, cultures, communautés et organisations en transition
- Santé durable
- Ressources naturelles et matériaux innovants
- Environnement et changements climatiques

AXE 1

ÉCOSYSTÈMES NUMÉRIQUES

Le virage numérique a un effet profond sur le monde dans son ensemble. Les répercussions de ce nouveau paradigme se font sentir de manière tangible à plusieurs niveaux dans la société. Par exemple, l'industrie vit une mutation majeure dont on ne mesure pas encore complètement les impacts sur le marché du travail. Les conséquences de cette transformation sur le tissu social nous obligent à repenser nos pratiques. Le numérique s'introduit aussi sous diverses formes dans le domaine de la culture et des arts. Le cas des jeux vidéo représente un bon exemple où l'art numérique trouve une application directe. Le domaine des arts numériques en lui-même constitue une des facettes de cette réalité.

Les applications des technologies du numérique sont nombreuses et touchent pratiquement toutes les sphères de la société. Par le biais de l'intelligence artificielle ou encore par l'internet des objets, nous sommes face à de nouvelles réalités qui représentent un terrain fertile pour la recherche et la création. Les chercheurs font face à plusieurs défis, qui vont de questions concernant les applications sociales de l'intelligence artificielle au développement de méthodes efficaces d'analyse des masses de données, en passant par l'analyse des impacts sociaux de l'industrie 4.0. L'UQAC a la volonté de poursuivre plus à fond dans ce mouvement par le développement de la recherche active en lien avec cet axe.

Compte tenu de l'importance que prend le numérique dans différents secteurs de l'UQAC, un grand nombre d'unités de recherche de notre établissement œuvrent de près ou de loin dans cet axe :

- Le **Laboratoire de recherche sur l'intelligence ambiante pour la reconnaissance d'activité (LIARA)**, dont les thèmes de recherche portent essentiellement sur les habitats intelligents.
- Le **Laboratoire d'informatique formelle (LIF)**, qui propose des activités en recherche sur le développement et l'application de méthodes formelles pour les systèmes informatiques.

- Le **Groupe de recherche en informatique (GRI)**, dont les activités sont liées à l'optimisation et à l'informatique industrielle.
- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en spécification, test et vérifications de systèmes informatiques**, dont les travaux se concentrent sur la vérification automatique. Les projets actuels de cette Chaire couvrent le « runtime monitoring » dans les jeux vidéo, la détection d'erreurs de configuration dans les équipements réseau et l'application de séquences de navigation au Web. Le titulaire s'intéresse également aux bases de données et à la sécurité informatique.
- La recherche effectuée en informatique concerne aussi l'interaction 3D et la réalité virtuelle.
- Le **Studio de création des arts numériques (SCAN)** propose des installations permettant d'expérimenter l'extraordinaire transversalité du numérique dans le contexte des pratiques en arts actuels.
- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en création pour une dramaturgie sonore au théâtre**, dont le programme de recherche s'articule autour de la mise en relation de l'écriture sonore et l'écriture scénique pour tendre vers la création d'une nouvelle dramaturgie sonore au théâtre grâce aux arts numériques, à des installations novatrices et à la poésie sonore. Notons également les projets de recherche dans le secteur des sciences du langage.
- Le **Laboratoire de formation et de recherche sur la littératie numérique (LiNumLab)** propose une programmation scientifique sur les savoirs et les compétences permettant d'exploiter les outils numériques de manière efficace et critique.
- **L'École des arts numériques, de l'animation et du design (NAD),** dont les activités s'inscrivent dans le domaine de l'imagerie de synthèse et des sciences des jeux vidéo compte un laboratoire, le **LAB PRAXIS**, où la recherche porte sur les problématiques des pratiques d'art et de design dans le développement de jeu vidéo.

- Le **Laboratoire d'automatique et de robotique interactive (LAR.i)** oriente ses activités vers la cinquième révolution industrielle. Ce laboratoire est centré sur l'Internet des objets, l'infonuagique, les capteurs intelligents, le diagnostic des procédés et l'explicabilité de l'intelligence artificielle.

Orientations

- Accentuer la recherche portant sur l'étude de l'impact du numérique sur les organisations et la société.
- Intensifier la recherche dans le domaine des jeux vidéo, dont le jeu sérieux.
- Soutenir les projets de recherche portant sur les données massives (Big Data) et l'analyse de données.
- Soutenir la recherche reliée à l'industrie 4.0.
- Développer des applications sociales et en santé impliquant la recherche en l'intelligence artificielle.

AXE 2

HUMANITÉS, CULTURES, COMMUNAUTÉS ET ORGANISATIONS EN TRANSITION

La complexité du monde dans lequel nous vivons amène une multitude de questionnements sur plusieurs plans. Les recherches en sciences sociales et humaines, en arts et lettres et en sciences de la gestion répondent à des problèmes sociétaux dans le but d'améliorer continuellement les conditions de vie des individus, des communautés et des organisations. Par exemple, l'utilisation des nouvelles technologies soulève de nombreux débats dans nos sociétés pour lesquels les chercheurs de l'UQAC peuvent apporter un éclairage avisé. En somme, l'avancement des connaissances pour mieux comprendre les différents acteurs de la société, leurs interactions mutuelles et avec leur environnement nous outillent pour faire face aux défis et enjeux auxquels nous sommes confrontés.

La recherche autour de cet axe s'articule au sein de plusieurs départements avec un grand nombre d'unités de recherche.

- En arts et lettres, la recherche et création en art prend racine dans des pratiques créatives interdisciplinaires : la sculpture, le dessin, le modelage, la peinture, la photographie, les arts d'impression, le cinéma et le théâtre.
- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en création pour une dramaturgie sonore au théâtre**. Le programme de recherche de cette chaire est à la croisée du théâtre performatif et environnemental et des études sonores au théâtre.
- La **Galerie « L'Œuvre de l'Autre »** présente des projets de recherche artistique de l'UQAC et de chercheurs créateurs de renom depuis 1987. Ce secteur offre une grande diversité en termes d'activités de recherche et création.
- La **Chaire UNESCO sur la transmission culturelle chez les Premiers peuples comme dynamique de mieux-être et d'empowerment** illustre bien ce fait. Les arts numériques sont aussi objet de recherche comme nous l'avons mentionné.
- Au sein du secteur des lettres, plusieurs professeurs-chercheurs s'intéressent au roman québécois et français sous divers aspects : l'organisation, les situations narratives, les modalités, les fonctions du personnage, etc. Il s'avère complémentaire à celui sur la

littérature et les enjeux identitaires, un domaine de recherche porté depuis longtemps à l'UQAC.

- La **Chaire d'enseignement et de recherche interethniques et interculturels** s'intéresse aux processus d'intégration et de cohabitation interethniques et interculturels au Québec.
- La recherche sur l'écriture des femmes, avec un accent particulier sur les écrivaines françaises du XXIe siècle et l'héritage et la filiation dans la littérature autobiographique réunissent également des professeurs-chercheurs.
- Une antenne UQAC du regroupement interuniversitaire **FIGURA** rassemble des professeurs-chercheurs dont les travaux s'articulent entre autres autour des perspectives sur l'imaginaire contemporain.
- Le **Consortium régional de recherche en éducation (CRRE)** regroupe des professeurs-chercheurs qui mènent des projets de recherche portant sur les fondements de l'éducation et les approches éducatives, l'adaptation des pratiques éducatives et finalement le développement professionnel et les pratiques de formation. Ces projets de recherche sont réalisés en concertation avec les divers ordres d'enseignement.
- Des professeurs-chercheurs en éducation sont également membres du Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIPFE) qui se consacre exclusivement à l'étude de l'enseignement et de la profession enseignante.
- Le **Laboratoire d'études multidisciplinaires en gestion de projet (LEMGP)** s'occupe de la gestion des parties prenantes, du leadership, de l'étude des compétences, ainsi que de la gestion des ressources humaines.
- Le **Laboratoire de recherche et d'intervention en gouvernance des organisations (LARIGO)** touche les questions de la responsabilité sociale des organisations.
- Le **Laboratoire d'expertise et de recherche carrefour d'analyse des innovations et de soutien aux entreprises (CAISEN)**, quant à lui, centre ses activités de recherche sur le management et comportement humain.
- Le **Laboratoire de recherche et d'interventions sur les incidents critiques en milieu de travail (ICMT)** s'intéresse principalement à la santé mentale des travailleurs. La gouvernance fait aussi l'objet d'étude au sein du **Laboratoire de recherche et d'intervention en gouvernance des organisations (LARIGO)**.

- L'étude de l'évolution de la consommation et les modèles d'affaires fait partie des activités de recherche du **Laboratoire de recherche sur les nouvelles formes de consommation (LaboNFC)**.
- Le **Centre de recherche en développement territorial (CRDT)**, un centre de recherche interuniversitaire voué au développement des régions intègre les activités de plusieurs professeurs.
- Le **Centre d'entrepreneuriat et d'essaimage de l'UQAC (CEE-UQAC)** est concerné par la recherche relative au développement de l'entrepreneuriat. À ces unités de recherche s'ajoute la revue Organisations et Territoires. Il s'agit d'une revue de réflexion sur l'action dont les axes privilégiés sont la gestion, l'innovation et le développement.
- Le **Groupe de recherche et d'interventions régionales (GRIR)** s'intéresse aux problèmes de développement des collectivités locales et régionales d'un point de vue multidisciplinaire.
- Au **Laboratoire d'études et de recherches appliquées sur l'Afrique (LÉRAA**) la recherche permet de développer des outils d'aide à la décision pour l'élaboration de méthodes mieux adaptées aux réalités de chaque territoire africain.
- Le **Laboratoire d'expertise et de recherche en géographie appliquée (LERGA)** regroupe des chercheurs qui travaillent sur les aspects sociogéographiques de l'aménagement et du développement territorial.
- Le **Laboratoire d'expertise et de recherche en anthropologie rituelle et symbolique (LERARS)** mène des activités de recherche sur les processus de deuil, de guérison et sur les enjeux liés à la naissance d'un enfant.
- Des questions relatives à l'éthique au sein des organisations sont traitées par le **Laboratoire de recherche et d'intervention en éthique professionnelle (LARIEP)**, finalement, à la frontière de sciences humaines et de la santé durable.
- Les chercheurs du **Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air (LERPA)** mènent des activités visant le développement de connaissances par la conduite de projets d'études dans le domaine du plein air.

Orientations

- Encourager la recherche interdisciplinaire.

- Développer la recherche et la création dans le domaine des arts et lettres.
- Intensifier la recherche avec les Premiers peuples.
- Poursuivre le partenariat avec les institutions de tous les ordres d'enseignement dans le cadre du Consortium de recherche en éducation.
- Soutenir le développement d'activités de recherche en sciences économiques et administratives.
- Accentuer la recherche en sciences humaines et sociales.
- Favoriser la recherche visant à contribuer à l'essor des entreprises et l'industrie de demain.

AXE 3

SANTÉ DURABLE

Les enjeux de la santé et des services sociaux sont nombreux dans nos sociétés occidentales et en particulier au Québec. En fait, les études montrent que l'accès aux services de santé est l'une des principales préoccupations des Québécois, si ce n'est pas la première. Que ce soit le vieillissement de la population, les problèmes de santé liés aux iniquités sociales, ou encore l'émergence de nouvelles maladies, les problématiques sont nombreuses et variées. Le domaine de la santé couvre un large spectre de secteurs, qui vont du travail social à la nutrition en passant par la génétique. La recherche en lien avec la technologie fait aussi partie, de près ou de loin, de la programmation de plusieurs projets en santé. Ce secteur n'échappe pas à l'omniprésence des dispositifs liés au numérique.

Pour se convaincre de la complexité des enjeux liés à la santé, il suffit de consulter le site du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) où l'on retrouve un nombre important de plans d'action sur une panoplie de thèmes. Parmi les défis que nous aurons à relever et auxquels la recherche doit s'attaquer, le vieillissement de la population tient une place importante. Il suffit de remarquer qu'au Québec, le nombre de personnes ayant 65 ans qui était de 5,8 % de la population en 1961 a atteint 17 % en 2015 et devrait passer à 25 % en 2030. Les actions en recherche à ce niveau peuvent prendre plusieurs formes, comme c'est le cas à l'UQAC où les chercheurs travaillent sur l'introduction des technologies d'assistance aux personnes en perte d'autonomie. Le domaine de la réadaptation est lui aussi interpellé par cette question. On pourrait également mentionner la question de la santé des jeunes, où la recherche vise à comprendre les ressorts des mécaniques sociales visant à améliorer le bien-être physique et psychologique de cette tranche de la population. En réalité, les enjeux de santé sont nombreux et touchent toutes les strates de la population. Ils concernent aussi la recherche fondamentale, tel que le travail portant sur les maladies génétiques.

La recherche associée à cet axe s'articule autour d'un centre de recherche, de plusieurs chaires et laboratoires de recherche parmi lesquels :

- Le **Centre intersectoriel en santé durable (CISD)** regroupe des chercheurs dont l'expertise va de la génétique à la psychologie, ou encore des sciences sociales à l'informatique. Les deux thématiques de recherche caractérisant le CISD sont les déterminants génétiques de la santé et la santé de proximité. L'amalgame de ces forces variées décuple les opportunités de créer des projets innovants et ainsi de tendre vers l'objectif de la santé durable. On vise ici une compréhension globale de la santé en vue d'apporter de nouvelles connaissances sur les enjeux de santé des populations.
- La **Chaire recherche du Canada de niveau 1 en environnement et génétique des troubles respiratoires et de l'allergie** contribue à définir et comprendre l'implication de la génétique et de l'environnement pour pouvoir mieux intervenir.
- La **Chaire de recherche sur les événements traumatiques, la santé mentale et la résilience** a pour but principal d'outiller, de soutenir et d'accompagner les parties prenantes dans le soutien aux personnes vulnérables confrontées à divers types d'événements traumatisants.
- Le **laboratoire de recherche biomécanique et neurophysiologique en réadaptation neuro-musculo-squelettique (Lab BioNR)** oriente ses activités de recherche sur le thème de la réadaptation physique et fonctionnelle chez des personnes avec troubles neuro-musculo-squelettiques.
- La **Chaire de recherche institutionnelle sur les agents anticancéreux d'origine naturelle**, quant à elle, permet de fournir un cadre aux divers projets de recherche portant sur les agents anticancéreux pouvant être produits à partir de la biomasse de la forêt boréale.
- La **Chaire sur les conditions de vie, la santé, l'adaptation et les aspirations des jeunes (VISAJ)** est la première chaire de recherche au Québec qui soit conjointe avec un cégep, soit celui de Jonquière. Les activités de la chaire portent sur le développement et la mobilisation des connaissances sur les jeunes.
- L'UQAC a également développé un important domaine de recherche en études des populations. On y retrouve une unité de recherche : le **Projet BALSAC**. Le fichier de population BALSAC est construit à partir des actes de l'état civil du Québec (principalement des mariages). Ces actes ont été informatisés et reliés entre eux grâce à une méthodologie de jumelage des données nominatives permettant la reconstitution automatique des liens généalogiques et de la structure de la parenté de la population du Québec sur plus de quatre siècles.

Mentionnons enfin que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CIUSSS-SLSJ) est un partenaire de premier plan relativement à la recherche en santé à l'UQAC qui inclut plusieurs professeurs de l'Université de Sherbrooke. Plusieurs chercheurs de l'UQAC travaillent en étroite collaboration avec ces organisations faisant de la région SLSJ un pôle d'expertise unique autour de la génétique des populations et de la santé durable. De plus, les chercheurs de l'UQAC appartiennent à plusieurs regroupements stratégiques en lien avec d'autres universités à l'échelle de la province.

Orientations

- Maintenir le développement de la recherche en génétique des populations.
- Appuyer les efforts de collaboration en recherche avec le CIUSSS-SLSJ.
- Soutenir la recherche intersectorielle et multidisciplinaire en santé.
- Accentuer la recherche en santé de proximité.
- Assurer la pérennité du fichier BALSAC.

AXE 4

RESSOURCES NATURELLES ET MATÉRIAUX INNOVANTS

La question des ressources naturelles couvre un vaste éventail de secteurs d'activités scientifiques. Une grande partie de l'économie mondiale repose sur l'exploitation, la transformation et sur la gestion durable de ces ressources. Les matières telles que l'eau, les minéraux et les métaux, le matériau bois et la forêt boréale sont des ressources naturelles essentielles à un grand nombre d'activités humaines. Cependant, le spectre des ressources naturelles est beaucoup plus large compte tenu de l'ensemble des composés que l'on retrouve dans la nature. La complexité des procédés et l'énergie nécessaire pour extraire ces composés peuvent être variables selon leurs types. L'extraction de l'aluminium à partir de la bauxite est l'objet d'une industrie complexe où la recherche est florissante. Fait à noter, l'aluminium est un métal dont le recyclage demande 95 % moins d'énergie que l'extraction, ce qui en fait une matière de premier choix dans un contexte de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

On retrouve aussi du côté des produits d'origine végétale une grande étendue de possibilités relatives à l'extraction de substances. Celles-ci peuvent être utilisées dans plusieurs domaines tels que l'industrie pharmaceutique ou encore la cosmétologie. En ce qui concerne le monde animal, l'étude des ressources halieutiques a un impact social indéniable si on considère les besoins en alimentation.

La science des matériaux tire en partie sa matière première des ressources naturelles. Cependant, les matériaux sont aussi obtenus par synthèse, comme c'est le cas pour les polymères. Plusieurs enjeux sont liés à la recherche de matériaux innovants ayant des propriétés physico-chimiques particulières. On pourrait donner l'exemple de la recherche de matériaux servant à concevoir des revêtements glaciophobes qui s'effectue à l'UQAC, dont les applications aux réseaux de production hydroélectrique sont cruciales dans un climat nordique ou encore l'introduction de méthodes de production de bioproduits innovant à partir du bois.

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean se pose historiquement en acteur clé relativement à deux types de ressources que sont : la forêt boréale (ressource renouvelable) et l'aluminium (ressour-

ce recyclable). Il est donc naturel de retrouver des unités de recherche dont les thèmes de recherche gravitent autour des secteurs économiques liés à ces ressources.

L'axe Ressources naturelles et matériaux innovants est structuré autour de quatre centres de recherche reconnus à l'UQAC soit :

- Le **Centre de recherche sur la boréalie** (CREB), dont les activités portent principalement sur les ressources renouvelables de la forêt boréale.
- Le **Centre de recherche sur l'aluminium** (CURAL), dont les recherches vont de l'étude de méthodes de traitement des matières premières, aux procédés de transformation, en passant par la production de l'aluminium.
- Le **Centre de recherche sur le givrage atmosphérique** (CENGIVRE) avec des activités de recherche portant sur des problématiques liées au givrage dans le secteur de la haute tension et sur le développement de nouveaux matériaux possédant diverses propriétés physiques, dont la glaciophobie et l'hydrophobie.
- Le **Centre d'études sur les ressources minérales (CERM)**, dont la recherche se concentre autour de deux axes principaux soit : 1) l'exploration minérale et le développement des ressources minérales et 2) les eaux souterraines, l'hydrogéomécanique et le risque géologique.

On y reconnaît plusieurs chaires de recherche, dont :

- La **Chaire industrielle CRSNG sur la variabilité des paysages en zone boréale et la croissance de l'épinette noire**.
- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en écologie aquatique boréale et polaire**, qui vise une nouvelle compréhension de la structure et du fonctionnement des lacs boréaux.
- La **Chaire de recherche institutionnelle sur les espèces aquatiques exploitées** vise à parfaire les connaissances en matière de gestion des ressources halieutiques.
- La **Chaire institutionnelle sur les agents anticancéreux d'origine naturelle**, dont la recherche porte sur les agents anticancéreux pouvant être produits à partir de la biomasse de la forêt boréale.

- La **Chaire de recherche institutionnelle sur les nouvelles avenues en métallurgie de la transformation de l'aluminium** a pour principal objectif de faire avancer les connaissances sur la métallurgie et l'ingénierie des matériaux des alliages d'aluminium.
- La **Chaire de recherche institutionnelle sur les matériaux industriels**, dont la recherche porte essentiellement sur des problématiques relatives aux anodes utilisées par l'industrie.
- La **Chaire institutionnelle de recherche sur le vieillissement de l'appareillage installé sur les lignes à haute tension** s'ajoute aux unités de recherche dans ce secteur. Son rôle est essentiellement de mieux comprendre les processus qui mènent à la dégradation/vieillissement de l'isolation contenue dans l'appareillage et d'offrir de nouveaux matériaux destinés à améliorer la performance des installations électriques.
- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en géochimie appliquée aux gisements métalliques d'origine magmatique** qui s'inscrit en géochimie et participe au développement de nouveaux outils d'exploration minière.
- La **Chaire institutionnelle UQAC sur les processus métallogéniques archéens** effectue l'étude et l'analyse des processus de formation des gisements de la période archéenne.

Finalement, plusieurs laboratoires, groupes et autres unités font partie de l'axe, parmi lesquels :

- Le **Groupe de recherche en ingénierie des procédés et systèmes (GRIPS)** englobe les procédés thermiques industriels, principalement dans les secteurs de l'aluminium et l'énergétique.
- Le **Laboratoire MODELE** oriente ses activités sur l'analyse et le développement de nouvelles méthodes pour le diagnostic de l'état de dégradation des équipements présents sur les réseaux électriques.
- Le **LIMA**, un laboratoire dont l'expertise est unique, où la recherche porte sur les fluides antigivrage pour l'aviation et autres applications.
- Le **LabMaTer** dont les travaux portent sur l'analyse des éléments du groupe du platine et les autres éléments chalcophiles.
- Le **LAMEQ**, le laboratoire de métallogénie expérimentale et quantitative fait la modélisation des gisements métalliques d'origine hydrothermale.

- Le **CONSOREM**, un consortium industrie-universités, dont la mission consiste à contribuer au succès de l'exploration minérale par des projets de recherche à fortes incidences économiques.

Orientations

- Miser sur la recherche de nouveaux matériaux compatibles avec le développement durable.
- Assurer la pérennité des infrastructures des centres de recherche concernés.
- Assurer la relève scientifique dans cet axe de recherche.
- Accentuer la recherche portant sur le matériau bois.

AXE 5

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Vaste champ de recherche, cet axe est au cœur des préoccupations de notre société. Les connaissances qui y sont générées relèvent autant des sciences naturelles et du génie, des sciences sociales et humaines que de la santé. La possibilité de mener des travaux de recherche intersectoriels vient concrétiser la transversalité de cet axe de recherche avec ceux présentés précédemment. Pour cette raison, les programmations scientifiques de plusieurs centres et unités de recherche se retrouvent dans plus d'un axe et nous les avons identifiées à nouveau.

Cet axe de recherche revêt un caractère intrinsèquement transversal. L'impact des changements climatiques sur l'ensemble des activités humaines est majeur. Ils entraînent des questions qui couvrent un large éventail de disciplines, dont plusieurs sont présentes à l'UQAC. Plusieurs unités de recherche interpellées par les problèmes liés à l'environnement et aux changements climatiques se retrouvent dans les autres axes.

Cependant, les unités suivantes sont plus directement touchées par la question :

- La **Chaire en éco-conseil** œuvre à développer des méthodes efficaces pour la gestion des gaz à effet de serre, la mitigation des changements climatiques, la gestion des matières résiduelles et le développement d'outils d'analyse du développement durable. La programmation de recherche de la chaire porte essentiellement sur la pratique en éco-conseil et le développement durable.
- La Chaire en Éco-Conseil dirige **Carbone boréal**, qui est à la fois une infrastructure de recherche de l'UQAC et un programme de compensation de gaz à effet de serre par plantation d'arbres.
- La **Chaire de recherche sur les événements traumatiques, la santé mentale et la résilience** se penche depuis 1996 sur les conséquences de catastrophes et des événements traumatiques sur la santé des victimes et des intervenants. De la crise du verglas, en passant par l'étude des inondations et des glissements de terrain majeurs jusqu'au drame de Lac-Mégantic, la Chaire souhaite mieux documenter les stratégies

d'adaptation et de résilience individuelle afin de développer des outils d'intervention qui répondent aux besoins des victimes directes et indirectes.

- Même si l'environnement et les changements climatiques ne sont pas à proprement parler l'objet de la recherche du **CENGIVRE**, les activités du centre contribuent à atténuer les effets des changements climatiques sur les installations électriques. Le cas de la tempête de verglas qu'a vécu le sud du Québec en 1998 est un exemple probant de l'utilité de la recherche sur le givrage réalisée à l'UQAC.
- La **Chaire industrielle CRSNG sur la variabilité des paysages en zone boréale et la croissance de l'épinette noire**, mentionnée précédemment, propose de déterminer à moyen terme (derniers 1 000 ans) et à long terme (derniers 10 000 ans – Holocène) l'impact des épidémies passées de la tordeuse du bourgeon d'épinette sur la variabilité structurale de la forêt boréale et de déterminer les variables qui influencent la croissance de l'épinette noire dans un contexte de changements climatiques.
- La programmation scientifique de la **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en écologie aquatique boréale et polaire**, également mentionnée plus haut, comporte un volet portant sur l'étude de l'influence de l'exploitation forestière et des changements climatiques sur les réseaux alimentaires aquatiques. L'ensemble des nouvelles connaissances sur les écosystèmes boréaux permettra d'améliorer les évaluations environnementales des pratiques de gestion forestière et contribuera grandement à une meilleure administration des lacs boréaux.
- Le **Groupe de recherche Risque Ressource Eau (R^2Eau)** a comme programmation scientifique de développer la recherche et la formation de personnel hautement qualifié dans les domaines de l'hydrogéologie, de l'hydrologie, de la géomécanique et de l'analyse des risques naturels, dont ceux liés aux changements climatiques.
- Notons que comme c'est le cas pour le **CENGIVRE**, les travaux du **CERM** sont en lien avec la recherche relative aux changements climatiques. De plus, le CERM réalise des travaux sur la séquestration minérale du carbone.
- Le programme scientifique du **Laboratoire d'expertise et de recherche en géographie appliquée (LERGA)** s'inscrit également dans cet axe. Les membres comptent stimuler le développement de l'expertise et des recherches dans le champ de la science géographique appliquée, notamment en intégrant davantage le volet environnemental de la discipline et par ricochet, favoriser le rayonnement de la géographie comme source

d’informations environnementales et territoriales appuyant la prise de décision dans le contexte des changements climatiques.

Orientations

- Maintenir la recherche de haut calibre dans les secteurs concernés.
- Favoriser la recherche intersectorielle en sciences de l’environnement.
- Appuyer la recherche portant sur les impacts des changements climatiques.
- Soutenir la recherche portant sur la captation du carbone.

PLAN STRATÉGIQUE DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

INNOVER

LE POSITIONNEMENT DE L'UQAC EN recherche et en CRÉATION

Écosystèmes numériques

ORIENTATIONS

- Accentuer la recherche portant sur l'étude de l'impact du numérique sur les organisations et la société
- Intensifier la recherche dans le domaine des jeux vidéo, dont le jeu sérieux
- Soutenir les projets de recherche portant sur les données massives (Big Data) et l'analyse de données
- Soutenir la recherche reliée à l'industrie 4.0
- Développer des applications sociales et en santé impliquant la recherche en l'intelligence artificielle

Humanités, cultures, communautés et organisations en transition

ORIENTATIONS

- Encourager la recherche interdisciplinaire
- Développer la recherche et la création dans le domaine des arts et lettres
- Intensifier la recherche avec les Premiers Peuples
- Poursuivre le partenariat avec les institutions de tous les ordres d'enseignement dans le cadre du Consortium de recherche en éducation
- Soutenir le développement d'activités de recherche en sciences économiques et administratives
- Accentuer la recherche en sciences humaines et sociales
- Favoriser la recherche visant à contribuer à l'essor des entreprises et l'industrie de demain

Environnement et changements climatiques

ORIENTATIONS

- Maintenir la recherche de haut calibre dans les secteurs concernés
- Favoriser la recherche intersectorielle en sciences de l'environnement
- Appuyer la recherche portant sur les impacts des changements climatiques
- Soutenir la recherche portant sur la captation du carbone

5 axes

Santé durable

ORIENTATIONS

- Maintenir le développement de la recherche en génétique des populations
- Appuyer les efforts de collaboration en recherche avec le CIUSSS-SLSJ
- Soutenir la recherche intersectorielle et multidisciplinaire en santé
- Accentuer la recherche en santé de proximité
- Assurer la pérennité du fichier BALSAC

Ressources naturelles et matériaux innovants

ORIENTATIONS

- Miser sur la recherche de nouveaux matériaux compatibles avec le développement durable
- Assurer la pérennité des infrastructures des centres de recherche concernés
- Assurer la relève scientifique dans cet axe de recherche
- Accentuer la recherche portant sur le matériau bois

UQAC

SECTION 4

RAPPORT SUR LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

- Plan stratégique 2019-2023
- Priorités institutionnelles 2019-2020

Plan stratégique 2019-2023

Université du Québec à Chicoutimi

EXCELLER

ORIENTATION
Répondre aux besoins d'une population étudiante aux parcours différents et variés

OBJECTIF
Évaluer et modifier en continu l'offre de formation

CIBLE
70 % des programmes intègrent un processus d'évaluation continue

OBJECTIF
Offrir des programmes distinctifs pour répondre aux aspirations des étudiants

CIBLE
Le caractère distinctif de tous les programmes évalués est amélioré

ORIENTATION
Favoriser l'implantation de modalités pédagogiques, technologiques et d'accompagnement appropriées aux besoins des étudiants

OBJECTIF
Déployer des stratégies éducatives (pédagogie et accompagnement) en adéquation avec les besoins des étudiants

CIBLES
- Une évaluation interne de la satisfaction au regard des stratégies éducatives est réalisée et une amélioration est démontrée
- Le taux de diplomation augmente de 3 points de pourcentage (de 63,9 % à 66,9 %)
- Le taux d'abandon diminue de 3 points de pourcentage (de 25,4 % à 22,4 %)

OBJECTIF
Accélérer le déploiement de la formation à distance (FAD)

CIBLES
- Une stratégie de gestion du changement est élaborée et déployée
- La proportion de formations asynchrones augmente de 40 %
- 8 programmes complètement en ligne (asynchrones) sont déployés

INNOVER

OBJECTIF
Augmenter le financement de recherche provenant des conseils et fonds subventionnaires publics

CIBLES
- Le volume de financement de recherche par professeur provenant des conseils et fonds subventionnaires publics augmente de 5 % (de 25,3 k$ à 26,5 k$)
- Le taux de succès global des demandes de financement aux conseils et fonds subventionnaires publics augmente de 5 points de pourcentage (de 25 % à 30 %)
- Le nombre de participants (étudiants-chercheurs) admissibles aux concours de bourses des conseils et fonds subventionnaires publics augmente de 15 %

ORIENTATION
Soutenir l'excellence pour la production, la diffusion et le transfert de la recherche et de la création

OBJECTIF
Améliorer le positionnement en production/diffusion scientifique

CIBLES
- Le nombre de publications scientifiques par professeur augmente de 10 % (de 0,66 à 0,73)
- Le taux global de publications scientifiques avec un facteur d'impact relatif (FIR) de +1 (au-dessus de la moyenne mondiale) est maintenu à 40 %
- Une plateforme de type « Vivo » (portfolio dynamique d'expertises en ligne) permettant de dresser un portrait de l'ensemble des activités de diffusion scientifique par professeur est implantée

OBJECTIF
Consolider et hausser, selon les secteurs, le nombre d'activités de recherche interdisciplinaire et le nombre d'activités de recherche en partenariat avec le milieu

CIBLES
- Un portrait des projets de recherche interdisciplinaire est réalisé et le nombre de projets augmente
- Le volume de financement de recherche provenant du milieu* est maintenu
  *excluant les conseils et fonds subventionnaires publics

MOBILISER

ORIENTATION
Optimiser les ressources technologiques et informationnelles

OBJECTIF
Implanter des infrastructures numériques en fonction des besoins des usagers

CIBLES
- 100 % de la migration des fonctionnalités de SIGARE et GESACAD vers la plateforme choisie est complétée
- 80 nouvelles activités de FAD asynchrones sont soutenues

ORIENTATION
Adapter notre gouvernance et nos processus administratifs et académiques aux nouveaux défis et attentes de l'organisation

OBJECTIF
Améliorer l'agilité et l'efficience de la structure de gestion

CIBLES
- Une nouvelle structure de gestion est implantée
- Tous les gestionnaires maîtrisent les compétences de gestion et disposent d'un plan de développement

OBJECTIF
Optimiser en continu les processus de gestion académique et administrative

CIBLE
- La révision des processus transversaux (activités d'enseignement, budget, dossier étudiant, ressources humaines, infrastructures) est effectuée

ORIENTATION
Reconnaître et mobiliser en assurant l'expression du plein potentiel de chaque personne

OBJECTIF
Favoriser le maintien et le développement d'un climat organisationnel stimulant

CIBLES
- 100 % des mesures d'amélioration du climat organisationnel identifiées sont implantées
- Un plan de développement des ressources humaines (PDRH) est élaboré et 100 % des actions sont réalisées

OBJECTIF
Être reconnue pour la richesse de l'expérience étudiante

CIBLES
- Les étudiants en première année et les finissants octroient une cote à l'ensemble de leur expérience éducative au-dessus de la moyenne québécoise à l'enquête NSSE
- Une évaluation interne de la satisfaction au regard de l'expérience étudiante UQAC est réalisée et une amélioration est démontrée

OBJECTIF
Améliorer la notoriété de l'UQAC

CIBLES
- Une évaluation de la portée médiatique et de la présence en ligne est réalisée et une amélioration est démontrée
- Une stratégie institutionnelle concertée de recrutement est élaborée et les activités de recrutement sont efficientes
- Une évaluation de la notoriété est réalisée et une amélioration est démontrée

ORIENTATION
Être un choix privilégié en formation ainsi qu'en recherche et création pour nos partenaires et nos étudiants

OBJECTIF
Consolider et développer les partenariats et les collaborations

CIBLES
- 100 % des partenariats existants jugés pertinents sont maintenus ou renouvelés
- Une stratégie institutionnelle concertée de développement est élaborée et le nombre de nouveaux partenariats augmente

INSPIRER

Mission

L'Université du Québec à Chicoutimi propose une expérience unique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la création, par un accès aux savoirs qui mise sur la proximité. Elle contribue au développement des communautés et exerce sa mission sans frontières.

Vision

Reconnue pour son appartenance régionale ainsi que pour son rayonnement national et international, l'Université du Québec à Chicoutimi est l'institution que l'on choisit afin d'y développer son autonomie intellectuelle et professionnelle en raison de la pertinence des programmes, de la diversité de la recherche et de la création, ainsi que pour son investissement dans le développement durable. Université inclusive, elle reconnaît la contribution de tous les membres de sa communauté et de ses partenaires. L'UQAC est l'université de quiconque aspire à l'excellence.

Valeurs

RESPECT
Des personnes, des idées et des points de vue pour un dialogue sain et constructif à l'Université.

ENGAGEMENT
Afin d'offrir une expérience unique à la population étudiante et aux partenaires de l'Université.

RECONNAISSANCE
Pour que les contributions de tous nourrissent l'appartenance à l'Université.

INTÉGRITÉ
Professionnelle et institutionnelle, au cœur de toutes les activités de l'Université.

UQAC

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Priorités institutionnelles 2019-2020

PLANIFICATION STRATÉGIQUE
2019-2023

PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES 2019-2020

Avancement en date du 28 février 2020

ENJEU 1 : LA PERTINENCE ET L'ACTUALISATION DE L'OFFRE DE FORMATION

ORIENTATION 1.1 : Répondre aux besoins d'une population étudiante aux parcours différents et variés

PRIORITÉS 19-20	INDICATEUR	CIBLE (situation initiale)	RESP. (Collabo)	ÉCHÉANCE	COMMENTAIRES	% d'atteinte de la priorité 2019-2020	% d'atteinte de la cible 2023
OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1.1 : Évaluer et modifier en continu l'offre de formation **Cible 2023 : 70 % des programmes intègrent un processus d'évaluation continue**							**0 %**
100 % des programmes qui ont un agrément ont intégré un processus d'évaluation continue	Taux de programmes avec agrément présentant un rapport d'évaluation continue	100 % (0 %) 18 pgs (0)	VRERC	30 avril 2020	Réalisé : Sc. inf;;IPS-PL; Physio; 6 bac. génie En cours :TS; bac. anglais; bac. langues modernes; bac. Psycho; D.Ps. psycho; Non débuté 4 bac. Sc. éd.	50 %	
50 % des programmes de grade du DSS et du DAL qui ne requièrent pas d'agrément ont intégré un processus d'évaluation continue	Taux de programmes de grade présentant un rapport d'évaluation continue	50 % (0 %) 7 pgs (0)	VRERC	30 avril 2020	Réalisé : Kin En cours : Ling.; BIA; BEA, b. anglais langue seconde; bac. langues modernes Non débuté : bac. études littéraires	14 %	
100 % des programmes identifiés ci-dessus ont un plan d'action arrimé au plan stratégique	Taux de programmes ayant déposé un plan d'action arrimé au plan stratégique	100 %	VRERC (BPDS)	30 avril 2020	Réalisés : Sc. inf;;IPS-PL; Physio; kin. En cours : 6 bac. génie; TS; ling.; BIA;BEA;bac. anglais; bac. langues modernes; bac. psycho; D.Ps. psycho; Non débuté : 4 bac. sc. éd.;bac. études littéraires	16 %	
OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1.2 : Offrir des programmes distinctifs pour répondre aux aspirations des étudiantes et des étudiants **Cible 2023 : 100 % des programmes évalués ont identifié et amélioré leurs caractères distinctifs**							**0 %**

PLANIFICATION STRATÉGIQUE
2019-2023

PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES 2019-2020

Avancement en date du 28 février 2020

PRIORITÉS 19-20	INDICATEUR	CIBLE (situation initiale)	RESP. (Collabo)	ÉCHÉANCE	COMMENTAIRES	% d'atteinte de la priorité 2019-2020	% d'atteinte de la cible 2023
100 % des programmes de l'objectif 1.1.1 ont identifié et amélioré leurs caractères distinctifs	Taux de programmes ayant identifié et amélioré leurs caractères distinctifs	100 % (0) 25 pgs (0)	VRERC	30 avril 2020	Inclus dans l'objectif 1.1.1	S/O	

S/O : mesure déjà considérée dans le taux d'atteinte d'un autre objectif.

PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES 2019-2020

Avancement en date du 28 février 2020

ENJEU 1 : LA PERTINENCE ET L'ACTUALISATION DE L'OFFRE DE FORMATION

ORIENTATION 1.2 : Favoriser l'implantation de modalités pédagogiques, technologiques et d'accompagnement appropriées aux besoins des étudiantes et des étudiants

PRIORITÉS 19-20	INDICATEUR	CIBLE (situation initiale)	RESP. (Collabo)	ÉCHÉANCE	COMMENTAIRES	% d'atteinte de la priorité 2019-2020	% d'atteinte de la cible 2023
OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.2.1 : Déployer des stratégies éducatives (pédagogie et accompagnement) en adéquation avec les besoins des étudiantes et des étudiants **Cible 2023 : Une évaluation interne de la satisfaction au regard des stratégies éducatives est réalisée et une amélioration est démontrée**							**0 %**
100 % des programmes de l'objectif 1.1.1 ont intégré des outils d'évaluation des stratégies éducatives	Taux de programmes ayant intégré des outils d'évaluation des stratégies éducatives	100 % (0 %) 25 pgs (0)	VRERC	30 avril 2020	Inclus dans l'objectif 1.1.1	S/O	
Cible 2023 : Le taux de diplomation augmente de 3 points (63,9 à 66,9 %) **Cible 2023 : Le taux d'abandon diminue de 3 points (25,4 à 22,4 %)**							**0 %**
100 % des programmes de l'objectif 1.1.1 en difficulté ont des moyens spécifiques dans leur plan d'action afin d'augmenter le taux de diplomation ainsi que diminuer le taux d'abandon	Taux de programmes présentant un plan d'action contenant des moyens spécifiques afin d'augmenter le taux de diplomation ainsi que diminuer le taux d'abandon	100 % (0 %) 25 pgs (0)	VRERC	30 avril 2020	Inclus dans l'objectif 1.1.1	S/O	
OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.2.2 : Accélérer le déploiement de la formation à distance **Cible 2023 : Une stratégie de gestion du changement est élaborée et déployée**							**0 %**
Élaborer un plan d'action pour le BST	Un plan d'action est déposé au comité de gouvernance	1 (0)	VRERC	30 janvier 2019	Désignation du professeur Bruno Bouchard pour travailler de concert avec le BST et promouvoir la FAD auprès de ses collègues.	100 %	
Cible 2023 : La proportion de formations asynchrones augmente de 40 %							**0 %**
100 % des programmes de l'objectif 1.1.1 ont identifié des cours à déployer en FAD asynchrone	Taux de programmes ayant identifié des cours à déployer en FAD asynchrone	100 % (0 %) 25 pgs	VRERC	30 avril 2020	Inclus dans l'objectif 1.1.1	S/O	

PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES 2019-2020

Avancement en date du 28 février 2020

PRIORITÉS 19-20	INDICATEUR	CIBLE (situation initiale)	RESP. (Collabo)	ÉCHÉANCE	COMMENTAIRES	% d'atteinte de la priorité 2019-2020	% d'atteinte de la cible 2023
Cible 2023 : 8 programmes complètement en ligne (asynchrones) sont déployés							**0 %**
8 programmes sont identifiés	Nb de programmes	8 (4)	VRERC	30 avril 2020	6 programmes identifiés: micro programme et programme court de 2e cycle en développement de jeu vidéo; Programme court de 2e cycle en éthique professionnelle et organisationnelle; BAC en informatique de la science des données et de l'intelligence d'affaires; baccalauréat en enseignement préscolaire et primaire; BAC en sciences infirmières.	75 %	
5 % des cours des 8 programmes identifiés sont en développement	Taux de cours en développement	5 % (12 %)	VRERC	30 avril 2020	7 cours développés. 5 cours en développement.	100 %	

ENJEU 1 | ESTIMATION DU TAUX D'AVANCEMENT : 59 %

PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES 2019-2020

Avancement en date du 28 février 2020

ENJEU 2 : LE POSITIONNEMENT DE L'UQAC EN RECHERCHE ET EN CRÉATION

ORIENTATION 2.1 : Soutenir l'excellence pour la production, la diffusion et le transfert de la recherche et de la création

PRIORITÉS 19-20	INDICATEUR	CIBLE (situation initiale)	RESP. (Collabo)	ÉCHÉANCE	COMMENTAIRES	% d'atteinte de la priorité 2019-2020	% d'atteinte de la cible 2023
OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.1.1 : Augmenter le financement de recherche provenant des conseils et fonds subventionnaires publics **Cible 2023 : Le volume de financement de recherche par professeur provenant des conseils et fonds subventionnaires publics augmente de 5 % (25,3 k$ à 26,5 k$)** **Cible 2023 : Le taux de succès global des demandes de financement aux conseils et fonds subventionnaires publics augmente de 5 points de pourcentage (25 % à 30 %)**							**0 %**
Réviser les politiques relatives à la recherche et à la création	Les politiques sont révisées et adoptées par la CERC et le CA	1 (0)	VRERC	30 avril 2020	Politique relative à l'organisation de la recherche Politique relative à la gestion des données de la recherche Politique relative à la recherche avec les êtres humains Politique relative au financement de la recherche Travail de révision réalisé. Calendrier d'adoption mis de l'avant.	60 %	
Réviser le plan de soutien au développement de la recherche et création (PSDrc)	Un PSDrc révisé est adopté à la CERC de mars 2020	1 (0)	VRERC	30 avril 2020	En cours d'adoption par les instances.	60 %	
Cible 2023 : Le nombre de participants (étudiants-chercheurs) admissibles aux concours de bourses des conseils et fonds subventionnaires publics augmente de 15 %							**0 %**
Augmenter le nombre de participants étudiants admissibles aux concours de bourses des 6 conseils et fonds subventionnaires publics	Taux d'augmentation des dossiers soumis	+ 15 % (+-20)	VRERC	30 avril 2020	Comité des SAE mis en place et 3 rencontres réalisées – implication des directeurs de programme et incitatifs pour les dépôts de candidatures	50 %	
OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.1.2 : Améliorer le positionnement en production/diffusion scientifique **Cible 2023 : Le nombre de publications scientifiques par professeur augmente de 10 % (0,66 à 0,73)** **Cible 2023 : Le taux global de publications scientifiques avec un facteur d'impact relatif (FIR) de +1 (au-dessus de la moyenne mondiale) est maintenu à 40 %**							**0 %**

PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES 2019-2020

Avancement en date du 28 février 2020

PRIORITÉS 19-20	INDICATEUR	CIBLE (situation initiale)	RESP. (Collabo)	ÉCHÉANCE	COMMENTAIRES	% d'atteinte de la priorité 2019-2020	% d'atteinte de la cible 2023
Réviser les politiques relatives à la recherche et à la création	Les politiques sont révisées et adoptées par la CERC et le CA	1 (0)	VRERC	30 avril 2020	Inclus dans l'objectif 2.1.1	S/O	
Réviser le plan de soutien au développement recherche et création (PSDrc)	Un PSDrc révisé est adopté à la CERC de mars 2020	1 (0)	VRERC	30 avril 2020	Inclus dans l'objectif 2.1.1	S/O	
Cible 2023 : Une plateforme de type « Vivo » permettant de dresser un portrait de l'ensemble des activités de diffusion scientifique par professeur est implantée							**0 %**
Identifier et faire l'acquisition d'une plateforme (vitrine) des activités de diffusion scientifique	La plateforme est acquise et son implantation a débuté	1 (0)	VRERC	30 avril 2020	Attente d'une initiative du réseau qui doit implanter également la plateforme VIVO	50 %	
OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.1.3 : Consolider et hausser, selon les secteurs, le nombre d'activités de recherche interdisciplinaire et le nombre d'activités de recherche en partenariat avec le milieu **Cible 2023 : Un portrait des projets de recherche interdisciplinaire est réalisé et le nombre de projets augmente** **Cible 2023 : Le volume de financement de recherche provenant du milieu (excluant les 6 conseils et fonds subventionnaires publics) est maintenu (9,5 M$ par année)**							**0 %**
Réviser les politiques relatives à la recherche et à la création	Les politiques sont révisées et adoptées par la CERC et le CA	1 (0)	VRERC	30 avril 2020	Inclus dans l'objectif 2.1.1	S/O	
Réviser le plan de soutien au développement recherche et création (PSDrc)	Un PSDrc révisé est adopté à la CERC de mars 2020	1 (0)	VRERC	30 avril 2020	Inclus dans l'objectif 2.1.1	S/O	

ENJEU 2 | ESTIMATION DU TAUX D'AVANCEMENT : 55 %

PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES 2019-2020

Avancement en date du 28 février 2020

ENJEU 3 : LE RAYONNEMENT DE L'UQAC AUPRÈS DE SES COMMUNAUTÉS ET PARTENAIRES

ORIENTATION 3.1 : Être un choix privilégié en formation ainsi qu'en recherche et création pour nos partenaires et nos étudiantes et étudiants

PRIORITÉS 19-20	INDICATEUR	CIBLE (situation initiale)	RESP. (Collabo)	ÉCHÉANCE	COMMENTAIRES	% d'atteinte de la priorité 2019-2020	% d'atteinte de la cible 2023
OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.1.1 : Améliorer la notoriété de l'UQAC **Cible 2023 : Une évaluation de la portée médiatique et de la présence en ligne est réalisée et une amélioration est démontrée**							**0 %**
Élaborer un plan de communication institutionnelle	Le plan de communication est présenté au comité de gouvernance et sa mise en œuvre est amorcée pour la période 2020-2023	1 (0)	RECTORAT	30 avril 2020	Ne peut être mis de l'avant, car en attente des plans d'action programmes afin d'arrimer les objectifs de communication aux priorités de promotion et de recrutement	S/O	
Mettre en œuvre la stratégie médias sociaux	Une stratégie médias sociaux est présentée au comité de gouvernance et amorcée	1 (0)	RECTORAT	30 septembre 2019	La stratégie est élaborée. Le travail est en cours afin d'établir une politique d'utilisation des réseaux sociaux en collaboration avec les RH dans une perspective de prévention et de sensibilisation	50 %	
Cible 2023 : Une stratégie institutionnelle concertée de recrutement est élaborée et les activités de recrutement sont efficientes							**0 %**
Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action sur le recrutement	Un plan d'action sur le recrutement est élaboré et sa mise en œuvre a débuté	1 (0)	RECTORAT	31 janvier 2020	Plan d'action entériné et en implantation	100 %	
Cible 2023 : Une évaluation de la notoriété est réalisée et une amélioration est démontrée							**0 %**
Réaliser une première mesure de la notoriété	Un premier rapport de notoriété est présenté au comité de gouvernance	1 (0)	RECTORAT	31 janvier 2020	Rapport présenté au comité de gouvernance.	100 %	
OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.1.2 : Consolider et développer les partenariats et les collaborations **Cible 2023 : 100 % des partenariats existants jugés pertinents sont maintenus ou renouvelés**							**0 %**

PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES 2019-2020

Avancement en date du 28 février 2020

PRIORITÉS 19-20	INDICATEUR	CIBLE (situation initiale)	RESP. (Collabo)	ÉCHÉANCE	COMMENTAIRES	% d'atteinte de la priorité 2019-2020	% d'atteinte de la cible 2023
Développer des projets de partenariats stratégiques	Des projets d'envergure et structurants impliquant des partenaires sont déposés au comité de gouvernance	2 (0)	VRP (VRERC, VRAA, BDPS)	30 avril 2020	Embauche d'un conseiller aux partenariats. L'évaluation en continu des opportunités ainsi que la coordination et la mise en œuvre de projets majeurs pour l'UQAC.	100 %	
Assurer un partenariat efficace avec la FUQAC	Un document officiel assurant le fonctionnement harmonieux entre l'UQAC et la FUQAC, approuvé par le CA de la FUQAC est déposé au comité de gouvernance	1 (0)	VRP (FUQAC)	30 avril 2020	Des comptes rendus oraux sont présentés au comité de gouvernance. Le % d'avancement est établi de la façon suivante : : (8 mois*8.33)%	85 %	
	Le lancement d'une campagne majeure de financement est effectué	1 (0)	VRP (FUQAC)	30 avril 2020	Des comptes rendus oraux sont présentés au comité de gouvernance. Le % d'avancement est établi de la façon suivante : (8 mois*11.11) %		
Cible 2023 : Une stratégie institutionnelle concertée de développement est élaborée et le nombre de nouveaux partenariats augmente							**0 %**
Déposer un plan stratégique 2019-2023 et un plan d'action 2019-2020 pour les centres de formation (CESAM-ELFCQ, CPNN, CEU Sept-Îles), et le BDI	Les plans stratégiques et d'action sont déposés et présentés au comité de gouvernance. Ils permettent le développement de nouveaux partenariats	2 (0)	VRP (VRAA)	30 avril 2020	Le secteur est en démarche de plan d'action. Le % d'avancement est établi de la façon suivante : (10 mois*8.33 %)	85 %	
OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.1.3 : Être reconnue pour la richesse de l'expérience étudiante **Cible 2023 : Les étudiants en première année et les finissants octroient une cote à l'ensemble de l'expérience éducative au-dessus de la moyenne québécoise à l'enquête NSSE (3,13/4)**							**0 %**

PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES 2019-2020

Avancement en date du 28 février 2020

PRIORITÉS 19-20	INDICATEUR	CIBLE (situation initiale)	RESP. (Collabo)	ÉCHÉANCE	COMMENTAIRES	% d'atteinte de la priorité 2019-2020	% d'atteinte de la cible 2023
Maintenir le taux de réponse des premières années et augmenter le taux de réponse des finissants à l'enquête NSSE 2020	Taux de réponse des premières années Taux de réponse des finissants	25 % (≈25%) 20 % (≈15%)	RECTORAT	30 avril 2020	L'enquête NSSE se déroule à l'hiver 2020 (la DRI du Réseau UQ est en charge de l'enquête). En attente du lancement du sondage pour effectuer les actions relatives aux communications aux étudiants.	S/O	
Cible 2023 : Une évaluation interne de la satisfaction au regard de l'expérience étudiante UQAC est réalisée et une amélioration est démontrée							**0 %**
100 % des programmes de l'objectif 1.1.1 ont intégré un outil d'évaluation de l'expérience étudiante	Taux de programmes ayant intégré un outil d'évaluation de l'expérience étudiante	100 % (0 %) 20 pgs	VRERC	30 avril 2020	Inclus dans l'objectif 1.1.1	S/O	

ENJEU 3 | ESTIMATION DU TAUX D'AVANCEMENT : 87 %

PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES 2019-2020

Avancement en date du 28 février 2020

ENJEU 4 : UN DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL BASÉ SUR LES MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION

ORIENTATION 4.1 : Optimiser les ressources technologiques et informationnelles

PRIORITÉS 19-20	INDICATEUR	CIBLE (situation initiale)	RESP. (Collabo)	ÉCHÉANCE	COMMENTAIRES	% d'atteinte de la priorité 2019-2020	% d'atteinte de la cible 2023
OBJECTIF STRATÉGIQUE 4.1.1 Implanter des infrastructures numériques en fonction des besoins des usagers **Cible 2023 : 100 % de la migration des fonctionnalités de SIGARE et GESACAD vers la plateforme choisie est complétée**							**0 %**
Adopter la solution de développement	La solution est entérinée par le comité de gouvernance	1 (0)	VRAA	31 janvier 2020	Ententes prises avec les diverses parties prenantes (syndicats, fournisseurs de service) pour implanter la solution de développement	100 %	
Assurer le financement du projet de migration	Un financement externe est octroyé à l'UQAC	1 (0)	VRAA	30 avril 2020	Démarches en cours.	0 %	
Cible 2023 : 80 nouvelles activités de FAD asynchrones sont soutenues							**0 %**
Soutenir le déploiement des activités FAD de l'objectif 1.2.2	Les nouvelles activités identifiées pour 2019-2020 sont soutenues	100 % (0) Nb d'activités (5)	VRAA	30 avril 2020	Les nouvelles activités 2019-2020 sont soutenues.	100 %	

PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES 2019-2020

Avancement en date du 28 février 2020

ENJEU 4 : UN DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL BASÉ SUR LES MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION

ORIENTATION 4.2 : Adapter notre gouvernance et nos processus administratifs et académiques aux nouveaux défis et attentes de l'organisation

PRIORITÉS 19-20	INDICATEUR	CIBLE (situation initiale)	RESP. (Collabo)	ÉCHÉANCE	COMMENTAIRES	% d'atteinte de la priorité 2019-2020	% d'atteinte de la cible 2023
OBJECTIF STRATÉGIQUE 4.2.1 : Améliorer l'agilité et l'efficience de la structure de gestion **Cible 2023 : 100 % de la nouvelle structure de gestion est implantée en fonction des orientations institutionnelles**							**0 %**
Compléter la structure de gestion des niveaux tactique et opérationnel	Taux d'implantation	100 % (40 %)	RECTORAT (VRAA)	30 avril 2020	Présentation au CA de décembre 2019. Structure complétée et postes en voie d'être comblés.	100 %	
Cible 2023 : 100 % des gestionnaires maîtrisent les compétences de gestion requises par l'organisation							**0 %**
Réviser tous les outils d'évaluation des gestionnaires à partir du profil des compétences	Taux d'outils d'évaluation révisés	100 % (50 %)	RECTORAT (VRAA)	30 avril 2020	Outils envoyés à tous les cadres. Utilisation pour cadres intermédiaires. En attente pour cadres supérieurs. Ajustements à venir le cas échéant.	75 %	
OBJECTIF STRATÉGIQUE 4.2.2 : Optimiser en continu les processus de gestion académique **Cible 2023 : 100 % du processus de gestion des activités d'enseignement est révisé et efficient**							**0 %**
Élaborer le nouveau mode d'attribution des activités d'enseignement	Nouveau mode présenté et discuté au comité de gouvernance	1 (0)	VRERC (RECTORAT)	30 avril 2020	Projet-pilote complété.	100 %	
100 % des départements ont élaboré un plan d'action contenant des moyens spécifiques relatifs à la gestion des activités d'enseignement	Taux de départements ayant déposé un plan d'action au DAD	100 % (0 %)	VRERC (BPDS)	30 avril 2020	Inclus dans le projet-pilote	S/O	
100 % des politiques et procédures de modification et de création de programmes sont adaptées au processus d'évaluation continue	Taux de politiques et procédures adaptées	100 % (?)	VRERC	30 avril 2020	Politique rédigée et e implantation.	50 %	
OBJECTIF STRATÉGIQUE 4.2.3 : Optimiser en continu les processus de gestion administrative **Cible 2023 : Les processus de dotation et d'évaluation pour toutes les catégories d'employés sont en cours de révision**							**0 %**

PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES 2019-2020

Avancement en date du 28 février 2020

PRIORITÉS 19-20	INDICATEUR	CIBLE (situation initiale)	RESP. (Collabo)	ÉCHÉANCE	COMMENTAIRES	% d'atteinte de la priorité 2019-2020	% d'atteinte de la cible 2023
Assurer une gestion efficace des interventions pour raisons disciplinaires	Des politiques et procédures sont approuvées par le comité de gouvernance	1 (0)	VRAA	30 avril 2020		25 %	
Cible 2023 : Un processus de planification optimisé est mis en place pour l'amélioration, le développement et la gestion des infrastructures et des espaces							**0 %**
Créer une structure de gestion des infrastructures scientifiques dans le secteur haute tension et revêtements de surface	Une structure de gestion des infrastructures scientifiques dans le secteur concerné est approuvée par le comité de gouvernance	1 (0)	VRERC (VRAA, BPDS)	30 avril 2020		70 %	

PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES 2019-2020

Avancement en date du 28 février 2020

ENJEU 4 : UN DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL BASÉ SUR LES MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION

ORIENTATION 4.3 : Reconnaître et mobiliser en assurant l'expression du plein potentiel de chaque personne

PRIORITÉS 19-20	INDICATEUR	CIBLE (situation initiale)	RESP. (collabo)	ÉCHÉANCE	COMMENTAIRES	% d'atteinte de la priorité 2019-2020	% d'atteinte de la cible 2023
OBJECTIF STRATÉGIQUE 4.3.1 : Favoriser le maintien et le développement d'un climat organisationnel stimulant **Cible 2023 : 100 % des mesures d'amélioration du climat organisationnel identifiées sont implantées**							**0 %**
Réaliser une évaluation du climat organisationnel	Un rapport d'évaluation du climat est déposé au comité de gouvernance	1 (0)	VRAA	30 avril 2020	Questionnaire en cours de rédaction avec fournisseur de service retenu.	50 %	

ENJEU 4 | ESTIMATION DU TAUX D'AVANCEMENT : 67 %

ESTIMATION DU TAUX D'AVANCEMENT GLOBAL : 67 %

SECTION 5

REDDITIONS DE COMPTES
PORTANT SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES 2019-2020

- Formation des infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers praticiens spécialisés (IPS) – Bonification du financement de la formation et coordination des stages
  (Règles budgétaires 2.1.10.1 et 2.1.10.3)

- Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur
  (Règle budgétaire 2.1.13)

- Pôles régionaux *(Règle budgétaire 2.1.15)*

- Pôles en arts et créativités numériques *(Règle budgétaire 2.1.16)*

- Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire
  (Règle budgétaire 2.1.17)

- Allocations spécifiques dans le cadre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur
  (Règle budgétaire 2.1.20)

- Mandats stratégiques – Soutien aux parcours de formation en sciences de l'éducation *(Règle budgétaire 2.1.27.1)*

- Mandats stratégiques – Soutien aux initiatives avec les entreprises privées *(Règle budgétaire 2.1.27.3)*

Formation des infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers praticiens spécialisés (IPS) – Bonification du financement de la formation et coordination des stages

(Règles budgétaires 2.1.10.1 et 2.1.10.3)

UQAC
Université du Québec
à Chicoutimi

FORMATION DES INFIRMIÈRES PRATICIENNES SPÉCIALISÉES ET DES INFIRMIERS PRATICIENS SPÉCIALISÉS (IPS) BONIFICATION DU FINANCEMENT DE LA FORMATION ET COORDINATION DES STAGES

ANNÉE 2019-2020

Afin de collaborer à l'atteinte des objectifs du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le déploiement de 2 000 nouvelles IPS d'ici 2024-2025, les programmes d'études de cycles supérieurs en sciences infirmières (IPS soins de première ligne) de l'UQAC sont en redémarrage depuis l'automne 2018, suite à une suspension des admissions depuis 2014. L'UQAC a présentement 24 étudiantes inscrites à ses programmes, ayant pu augmenter sa capacité d'accueil à dix étudiantes par année, et ce, depuis l'automne 2020. Il est important de mentionner que la première année du programme, soit le DESS IPSPL, est donné en réseau en collaboration avec toutes les universités du Québec. De manière générale, ces cours sont donnés en magistral et occasionnent très peu de coûts.

Afin de sélectionner les nouvelles étudiantes admises aux programmes IPSPL, un comité d'admission a été créé, ayant pour mandat l'évaluation des dossiers de candidatures et le processus d'entrevue. Les coûts associés à ce comité pour l'année 2019-2020 sont de 735,24 $.

À la Maîtrise, la deuxième cohorte d'étudiantes suit présentement les cours « Pratique infirmière avancée » (PIA) en collaboration avec l'Université de Sherbrooke. Un protocole d'entente est signé avec cette université concernant l'achat du matériel pédagogique. Les programmes IPSPL de l'UQAC sont entièrement autonomes dans la dispensation de l'ensemble des cours théoriques et pratiques.

Voici les dépenses reliées à ces cours :

- L'achat du matériel pédagogique à l'Université de Sherbrooke représentant un montant de 16 500 $.
- L'ensemble des chargés de cours, médecins et IPSPL, a reçu la formation sur l'Approche par problème (APP) et l'Approche par raisonnement clinique (ARC) utilisées dans l'enseignement des cours PIA. Cette formation a occasionné des coûts de 3 081,96 $.
- Les habiletés cliniques des cours PIA, qui sont effectuées en laboratoire, occasionnent des dépenses de fonctionnement en matériel. Un montant de 1590,40 $ a été utilisé pour l'année 2019-2020.
- La subvention a permis d'aider à couvrir une partie des frais reliés au salaire des chargés de cours qui ont dispensé les PIA (7 000 $).

Dans le but d'évaluer le développement des compétences des étudiantes des programmes IPSPL à l'UQAC, l'une des méthodes d'évaluation utilisée est l'examen clinique objectif structuré (ECOS). Les frais engendrés par ces évaluations, comprenant le salaire des patients simulés et le salaire des évaluateurs, ont été de 553 $.

Finalement, le travail effectué pour la planification stratégique de nos programmes a permis d'obtenir un poste permanent de coordonnatrice et agente de stage pour les programmes de deuxième cycle en sciences infirmières. La subvention a permis de couvrir une partie du salaire de cette ressource (42 939,43 $).

En lien avec le volet 2.1.10.3 Coordination des stages, l'organisation des stages a été effectuée en utilisant la subvention reçue par le MEES pour le *Projet de Réorganisation de l'offre de stages en milieu clinique dans le programme de maîtrise en sciences infirmières (IPS soins de première ligne).* Une reddition de compte pour ce projet vous sera transmise au plus tard le 31 octobre 2020. La première cohorte de sept étudiantes est présentement en stage. Les cinq premières étudiantes ayant débuté leurs stages en milieu clinique au mois de juin 2020 et les deux suivantes, au mois d'août 2020. Le montant de 40 $ par jour qui sera versé au CIUSSS pour les IPSPL superviseurs, jusqu'à concurrence de 4800 $ par étudiante, fera donc partie de l'année financière 2020-2021.

Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur

(Règle budgétaire 2.1.13)

UQAC
Université du Québec
à Chicoutimi

STRATÉGIE D'INTERVENTION POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ANNÉE 2019-2020

Au cours de l'année 2019-2020, l'Université du Québec à Chicoutimi a travaillé à mettre en commun les ressources nécessaires à la mise sur pied du Bureau de prévention et d'intervention (BPI). Ce bureau, tel que le demande l'article 9 de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (RLRQ., chapitre P-22.1)* devient le guichet principal pour toute personne qui vit une situation, est témoin d'une situation ou à des questions relatives aux violences à caractère sexuel, au harcèlement psychologique, à la violence ainsi que toute autre inconduite. Le BPI relève directement du Conseil d'administration de l'UQAC et une ressource lui est attitrée. Cette personne est responsable de réunir les ressources de soutien psychosocial et d'accompagnement nécessaires à l'accueil de toute personne requérante. De plus, si besoin est, des mesures d'accommodements peuvent être instaurées afin de préserver l'intégrité physique et/ou psychologique de la personne requérante. Toute personne membre de la communauté universitaire peut signaler une situation ou déposer une plainte formelle en vertu de la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel* et la *Politique contre le harcèlement et la violence*.

L'UQAC a une clientèle étudiante de plus ou moins 5 000 étudiants, dont plus de 1 500 sont issus d'une cinquantaine de pays à travers le monde, un effectif professoral, incluant les chargés de cours, de 525 enseignants et approximativement 580 employés, répartis sur trois campus soit le campus de Chicoutimi, l'École des arts numériques et du design NAD (Montréal), ainsi que le Centre d'études universitaires de l'est de la Côte-Nord. Dans le but de rejoindre l'ensemble de cette communauté, le BPI se doit d'assurer une vigilance constante et maintenir une communication permanente avec l'ensemble de sa communauté quant à ses besoins, afin de sensibiliser, éduquer, comprendre et démystifier les violences à caractère sexuel pour être en mesure collectivement de les contrer. De plus, le BPI se doit d'être conscient de la réalité particulière des Premières Nations, communauté intrinsèque de par l'étroite collaboration que l'UQAC entretient avec les différents peuples autochtones. Que ce soit avec le Centre d'études universitaires de l'est de la Côte-Nord ou le Centre des Premières Nations Nikanite, le BPI doit s'assurer de répondre adéquatement à ces communautés et maintenir régulièrement des ressources et informations adaptées à leurs réalités.

Cette reddition de compte vise les signalements et plaintes officielles de violences à caractère sexuel au sein de la communauté universitaire des trois campus de l'Université du Québec à Chicoutimi. Elle y collige l'ensemble des services et des activités réalisées dans le cadre de la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel*.

Dans la dernière année, le BPI a offert aux étudiants, employés et membres de la communauté universitaire des formations, de l'information, du référencement ainsi que de l'accompagnement pour des victimes ainsi que des tiers témoins de situations problématiques en regard des violences à caractère sexuel. Il a établi des collaborations au sein de la communauté universitaire ayant pour but de faire connaître ses services ainsi que les ressources internes et externes disponibles. Que ce soit en siégeant sur les divers comités de l'UQAC (comité de consommation responsable, comité de santé mentale (SAE)) ou encore, en collaborant avec le Service des immeubles et équipements, le BPI s'assure d'accroître sa visibilité au sein de la communauté universitaire. À cet effet, des mesures concrètes ont été mises en place dont l'amélioration des infrastructures et l'élaboration d'un plan d'action visant à accroître la sécurité des personnes et des lieux pour contrer les violences à caractère sexuel de même que la tenue d'un kiosque d'information lors de la rentrée automne 2020.

Ces actions sont le résultat d'une constante collaboration des Services aux étudiants, du Service des communications et des relations publiques, du Service des ressources humaines, du Service des immeubles et équipements, du Bureau de soutien techno pédagogique et de l'association étudiante MAGE-UQAC.

Le BPI a ouvert vingt-quatre dossiers dans le cadre de la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel*. Vingt-deux requérants ont opté pour une démarche informelle. De ces vingt-deux démarches informelles, douze concernaient des comportements vexatoires de nature sexuelle et dix concernaient des comportements vexatoires de nature psychologique. De plus, deux demandes ont été faites en vertu du Code de conduite (en annexe de la politique).

Les étudiants et membres du personnel sollicitent à part égale les ressources du BPI et, plus précisément, ce sont les femmes qui requièrent majoritairement ses ressources à une proportion de 70 %. Les dossiers traités ont mené à la mise en place de mesures d'accommodements, de référencements auprès d'organismes externes (CALACS, LA MAISON ISA) qui collaborent avec le BPI, d'interventions par des gestionnaires, d'interventions auprès de la ou des personnes visées et de médiation.

Pour l'année 2019-2020, les sommes reçues dans le cadre de la *Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur* ont servi à la rémunération de ressources dédiées en vertu de la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel*, à informer et sensibiliser la communauté a reconnaître les gestes pouvant être considérés comme violences à caractère sexuel et à démythifier certains mythes qui accompagnent souvent les violences à caractère sexuel par la mise en place de formations.

Vous trouverez dans le tableau qui suit le détail de l'utilisation des sommes octroyées à l'UQAC dans le cadre de la *Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur*.

Nature de la dépense	Ventilation	Montant
Ressources assignées aux violences à caractère sexuel	Pascal Lévesque, Protecteur universitaire (projet pilote)	32 386 $
	Marie-Josée Dupéré, parajuriste, Bureau de prévention et d'intervention	+ ou - 50 % de la tâche 38 115 $
	Professionnels rattachés aux dossiers	5 400 $
Sensibilisation et formation	Publicité, sensibilisation, formation	2 000 $
Frais de déplacement, fournitures de bureau et matériel spécialisé	Rencontre provinciale des protecteurs universitaires et ombudsmans	1 299 $
	TOTAL	79 200 $

Pôles régionaux

(Règle budgétaire 2.1.15)

UQAC
Université du Québec
à Chicoutimi

PÔLE RÉGIONAL EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR LA RÉGION DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

ANNÉE 2019-2020

Le projet intitulé *Station d'enseignement et de recherche au 50e parallèle* a été reconnu officiellement en mai 2018 par le Gouvernement du Québec en tant que Pôle régional en enseignement supérieur pour la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Le dernier rapport d'étape a été acheminé au MÉES en septembre 2019. Ce rapport faisait notamment état de nouvelles discussions entre les cégeps et l'UQAC s'étant tenues au courant de l'automne 2019 afin d'évaluer de nouveaux scénarios de déploiement du pôle et de la station, et ce, en raison de l'abandon du scénario original qui ciblait le site du Lac Duhamel.

Suite à ces discussions, les partenaires ont convenu d'explorer le potentiel du site de la Pourvoirie du Lac à Paul. Situé tout près du Lac Duhamel, le territoire et le site offraient un potentiel pour l'accueil de villégiateurs dans une pourvoirie fonctionnelle, ainsi que des espaces distincts pour l'hébergement et l'accueil de nos activités d'enseignement et de recherche. Autre avantage de ce scénario, les travaux de planification du concept de Pôle, des activités et des infrastructures entrepris dans le cours de la dernière année, demeuraient des plus pertinents et en grande partie utilisables sur le nouveau site.

En septembre 2019, des représentants des partenaires du projet ont eu l'opportunité de participer à une visite au Lac à Paul. Cette visite a confirmé l'adéquation du site et des infrastructures qui y sont installées avec notre besoin. En plus, la dimension de futur développement industriel reliée à ce site amenait un nouveau potentiel de formation et de recherche pour nos établissements.

Les discussions qui ont suivi sur la location des bâtiments et la gestion en collaboration des installations de la Pourvoirie déjà sur le site n'ont malheureusement pas été concluantes, ce qui fait que le scénario de l'implantation du Pôle sur ce nouveau site a dû être abandonné. C'est en mars 2020 que les discussions ont été définitivement terminées, soit tout juste avant la fermeture de nos établissements le 13 mars.

La période qui a suivi a évidemment été marquée par la nécessité de relever des défis de la plus haute importance pour la conclusion du trimestre d'hiver 2020 et la planification de la rentrée d'automne 2020. Pendant cette période de grands chambardements, des défis se sont pointés pour l'enseignement supérieur, notamment, l'accompagnement des étudiants en vue de leur rétention, leur réussite et leur établissement durable en région et au Québec. Dans un contexte où toutes les énergies doivent contribuer pour la relance post-pandémie de l'économie, il y a lieu de renforcer la collaboration entre les établissements de la région. C'est pourquoi les partenaires désirent miser sur le rapprochement déjà concrétisé autour du projet de Pôle et réorienter les ressources qui y sont associées pour contribuer à cet effort. Un nouveau thème pour le Pôle sera donc présenté au ministère.

Utilisation des fonds

L'UQAC a reçu du ministère un montant de 300 000 $ pour l'année 2019-2020. En ce qui concerne les dépenses assumées par cette dernière, elles atteignent 55 730 $. La plus grande partie de ce montant a servi à assumer une portion des salaires des employés de l'UQAC impliqués de près dans le dossier de pôle (organisation des rencontres, démarchage auprès du partenaire privé et liens avec les directions d'établissements). Les frais de réunion et les déplacements ont constitué les autres dépenses assumées par les fonds dédiés au pôle en 2019-2020.

Description des dépenses	Montant
Personnel	52 716,20 $
Frais de déplacement et de réunion	3 013,39 $
Subventions – cotisations	0 $
Honoraires professionnels	0 $
Petites locations	0 $

Dépenses totales	55 729,59 $

Pôles en arts et créativités numériques

(Règle budgétaire 2.1.16)

Rapport annuel d’activités

SYNTHÈSE

Pôle Image Québec

Juillet 2019 – juin 2020

Rapport annuel d'activités
Juillet 2019 - juin 2020

Mot de la directrice générale

C'est en août 2019 que SYNTHÈSE s'installe au 7ième étage de l'immeuble Balmoral au cœur du Quartier des spectacles. C'est également durant l'été que SYNTHÈSE continue de bâtir son équipe afin de mener à terme ses principaux projets. La direction, Expertise et métier est ainsi créée, ainsi que son comité aviseur constitué d'ambassadeurs de l'industrie. L'étude sur la transformation des métiers prend son envol, merci à Anne LeBouyonnec et Isabelle Lefebvre qui mènent cette enquête avec rigueur et intelligence. SYNTHÈSE continue par ailleurs de soutenir ses partenaires académiques avec la mise en place du pavillon de l'éducation dans le cadre de l'événement majeur de l'industrie du jeu vidéo en novembre 2019, le MEGA-MIGS. En mars 2020, nous avons créé la direction des partenariats afin de réaliser notre orientation 2 de la planification stratégique: *Encourager les synergies entre la recherche et l'industrie. B*ienvenue à Albane Français, qui, en plus, s'est occupée de notre nouveau site internet lancé en avril 2020, fruit d'efforts significatifs de recherche et compilation de contenus pertinents pour talents actuels et futurs de notre écosystème. Un travail important est mené avec le MEES pour le dépôt du projet d'aménagement d'infrastructures immobilières du Pôle à l'Îlot Balmoral afin d'y accueillir des partenaires collégiaux, universitaires, associatifs et des espaces d'innovations et de recherche et développement; ce dernier volet est réalisé en collaboration avec le ministère de l'Économie et de l'innovation. Notons aussi en juin le succès du lancement d'EXPERTS, pour le financement de contenus de formation asynchrones pour les travailleurs de l'industrie en lien avec un projet de développement de portail web. Finalement, je remercie sincèrement les membres du comité de gouvernance pour leur soutien et leur confiance. Et un merci bien senti à Mélissa Lebel du MEES, une aide précieuse de tous les jours. Je suis par ailleurs particulièrement fière de l'équipe qui a su s'adapter aisément au télétravail dû aux contraintes de la pandémie.

Suzanne Guèvremont

Mot de la présidente du comité de gouvernance

Je tiens tout d'abord à remercier l'engagement des membres du comité et je salue leur diligence et enthousiasme dans leur implication qui s'avère essentielle au mandat de SYNTHÈSE : offrir des programmes de formation pertinents et adaptés aux réalités et aux besoins des entreprises. Le comité de gouvernance s'est réuni à six reprises au cours de la période du présent rapport, en plus des réunions concernant le projet Balmoral. SYNTHÈSE étant d'ores et déjà bien démarré, le prochain chantier du comité sera d'effectuer la refonte de ses règles de fonctionnement et de gouvernance afin de nous préparer aux prochaines années de son développement et de son évolution en lien avec les volontés du Ministère. Je me permets de souligner l'accueil d'un nouveau membre au sein du comité : Jenny Thibault, comme représentante de Xn Québec, regroupement faisant dorénavant partie de l'écosystème de SYNTHÈSE. Enfin, il m'apparaît incontournable de remercier chaudement Jean-Martin Aussant qui a tiré sa révérence du comité, en décembre 2019 dernier, à la suite de la fusion entre l'Alliance numérique et de la Guilde des développeurs de jeu vidéo indépendants du Québec pour former La Guilde du jeu vidéo du Québec. Merci également à Romain Paulais, notre trésorier et représentant du BCTQ ayant accepté un nouveau mandat professionnel, le siège occupé par le BCTQ sera comblé dans les prochaines semaines. Coup de chapeau à Suzanne et son équipe pour tout le travail rigoureux réalisé cette dernière année et ce, malgré les circonstances et les enjeux reliés à la pandémie. Avec cette équipe, nous envisageons avec confiance la suite de nos initiatives porteuses pour l'industrie et le développement de ses talents.

Nadine Gelly, Directrice générale, La Guilde du jeu vidéo du Québec

Table des matières

Mot de la directrice générale 2

Mot de la présidente du comité de gouvernance 2

1. Un rapport d'activités en lien avec le plan stratégique 4

2. Tableau des actions réalisées 5

Annexe 1 – Reddition de comptes 2019-2020 13

L'aménagement de nos locaux au Balmoral

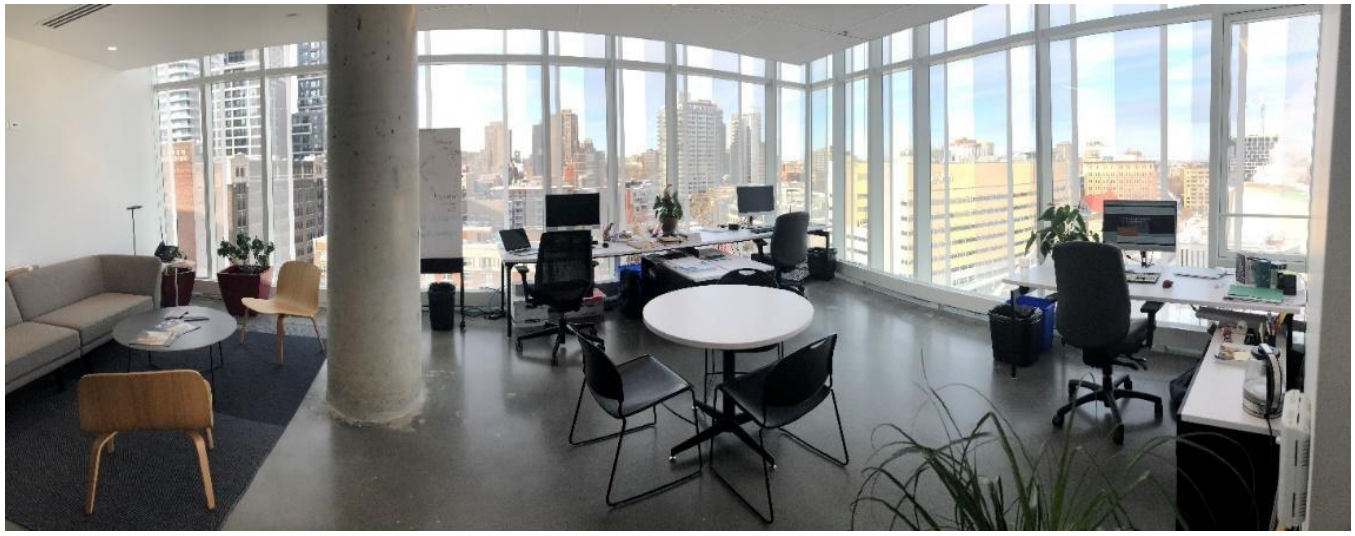

1. Un rapport d'activités en lien avec le plan stratégique

Le plan stratégique de SYNTHÈSE, valide pour 2019 à 2022 est actuellement en cours d'exécution. Voici un retour sur les Orientations et des Objectifs contenus dans ce plan et approuvé par le comité de gouvernance et déposé au Ministère de l'Éducation et l'enseignement supérieur.

Orientation 1 Contribuer à l'amélioration des programmes de formation et à leur valorisation auprès des entreprises
- Objectifs 1.1 Connaître en temps réel les besoins des entreprises en lien avec les métiers et la formation
- Objectifs 1.2 Contribuer à la proposition de nouvelles offres de formation
- Objectifs 1.2 Encourager les entreprises à valoriser l'enseignement supérieur et le développement continu des compétences

Orientation 2 Encourager les synergies entre la recherche et l'industrie
- Objectifs 2.1 Stimuler la création de projets de collaboration entre les chercheurs et entre les chercheurs et les entreprises
- Objectifs 2.2 Promouvoir les initiatives de recherche

Orientation 3 Stimuler l'intérêt envers les programmes et métiers en créativité numérique auprès de la relève
- Objectif 3.1 Faire rayonner et promouvoir les formations et les métiers
- Objectif 3.2 S'associer à des initiatives existantes visant l'attractivité des domaines d'études

Orientation 4 Stimuler l'intérêt envers les programmes et métiers en créativité numérique auprès de la relève
- Objectif 4.1 Créer une vitrine virtuelle valorisant le rayonnement des métiers, de la RD et la promotion des programmes
- Objectif 4.2 Créer une vitrine physique incluant un projet d'espaces mutualisés

Vous trouverez dans le tableau de la section 2, un condensé des initiatives et des actions réalisées au cours de l'exercice, l'état d'avancement des initiatives et des commentaires faisant état de nos résultats en lien avec les actions posées.

PARUTION QUI FAIT QUOI

Synthèse – Pôle Image Québec veut créer des ponts entre le milieu de l'enseignement et de la recherche et les entreprises

19 octobre 2019 | Article rédigé par **Sophie Bernard**.

Synthèse – Pôle Image Québec, précédemment appelé le Pôle en arts et créativité numériques, a été mis en place il y a un peu moins d'un an à l'initiative du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) après des rencontres réunissant des représentants des collèges, des universités, de l'industrie ainsi que des milieux associatifs. Ce pôle, dirigé par Suzanne Guèvremont, vise à doter le Québec d'une vitrine nationale et internationale en matière de création numérique. Et des actions concrètes ont déjà été posées, a expliqué la directrice générale en entrevue.

2. Tableau des actions réalisées

Objectif	Initiative	Action	Résultat	État	Commentaire
1.1 Connaître en temps réel les besoins des entreprises en lien avec les métiers et la formation	Réaliser une vigie d'affaires et un recensement des métiers en continu sur les besoins et les tendances du marché, notamment en ce qui a trait à la transformation des métiers	La planification, développement de la méthodologie, préparation des questionnaires et des entrevues, envoi aux participants identifiés, suivi, compilations entrevues.		75%	L'enquête est bien entamée. À terme, on vise plus de 200 répondants, dont 80 répondants pour les entrevues semi-dirigées provenant de 50 entreprises différentes. Les verbatim des entrevues sont en cours et on vise une première publication de l'enquête à la fin de l'automne 2020.
	Mettre en place un comité Expertise et métiers	Choisir et identifier les personnes RH d'entreprises de notre écosystème		100%	Le comité s'est réuni à trois reprises pour valider les différentes étapes de l'enquête sur la transformation des métiers et a été consulté pour valider l'octroi du financement aux établissements d'enseignement dans le cadre de l'appel à projets pour la formation continue en ligne asynchrone.
	Consultations & recommandations expertise et métiers sur des programmes du ministère	Le MEES nous a consulté en décembre 2019 pour des recommandations sur les améliorations des programmes collégiaux		100%	Consultation et travail réalisé à la satisfaction de la responsable du dossier au MEES, Mme Nancy Barbeau.
1.2 Contribuer à la proposition de nouvelles offres de formation				0%	Ce projet, n'est pas encore entamé. Il devra normalement suivre la publication de la première phase de l'étude sur la transformation des métiers.
1.3 Encourager les entreprises à valoriser l'enseignement supérieur et le développement continu des compétences	Élaborer un plan d'action pour encourager les entreprises à valoriser l'enseignement supérieur et le développement continu des compétences	Lancement du projet EXPERTS pour la formation continue en mode asynchrone et libre-service pour les travailleurs de l'industrie		100%	L'idéation du projet, la préparation de l'appel à projets et son lancement incluant la promotion ont été réalisés en mai et juin 2020. Les réponses ont été nombreuses et permettront la mise en place de la plateforme et la mise en ligne des premières formations en septembre 2020.

ÈXPERTS

PUBLICATION LINKEDIN

SYNTHÈSE – Pôle Image Québec lance un appel à projets visant le développement de contenus de formation continue en ligne pour les professionnels des effets visuels, de l'animation 2D et 3D, du jeu vidéo, des environnements immersifs, des installations numériques d'envergure et de la réalité virtuelle. Vous êtes un établissements d'enseignement supérieur public, un professeur, un chargé de cours ou un professionnel de l'industrie intéressé à développer une formation? Lire pour plus de détails! **#formation #3D #jeuxvideo #jeuvideo #RV #VR #VFX https://bit.ly/2LZLQ08**

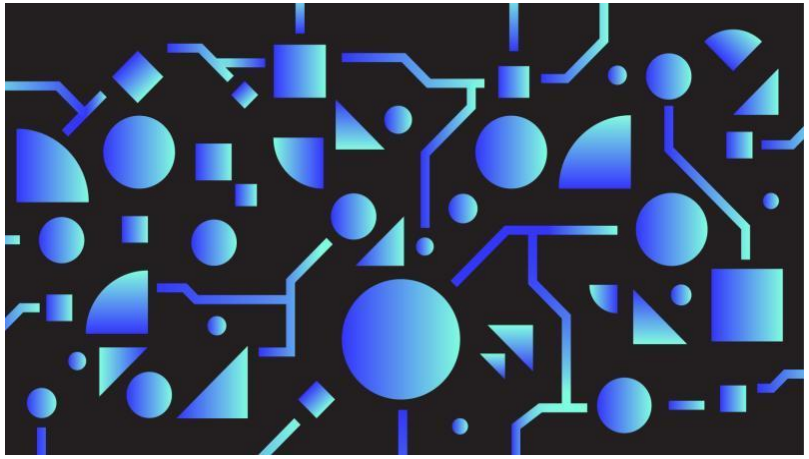

Objectif	Initiative	Action	Résultat	État	Commentaire
2.1 Stimuler la création de projets de collaboration entre les chercheurs et entre les chercheurs et les entreprises	Organiser les activités de maillage pour provoquer les rencontres entre chercheurs et les entreprises et le développement de nouvelles collaborations	Soutenu des webinaires sur la réalité augmentée en partenariat avec ENCQOR et PROMPT. Participé à l'élaboration des webinaires et bootcamp pour la 5G et le divertissement numérique.		50%	Grâce au soutien de SYNTHÈSE et son réseau, PROMPT et ENCQOR ont pu réaliser 2 webinaires qui ont regroupé plus de 85 participants chacun. Une initiative de RD concernant l'utilisation de la 5G en réalité augmentée est en voie de se développée avec ENCQOR et une entreprise privée. On vise continuer nos collaborations cette année pour encore mieux arrimer nos secteurs avec la RD dans le domaine de la 5G. La COVID ayant ralenti la possibilité de faire des activités de réseautage, ce volet reprendra de plus bel lorsque les mesures sanitaires seront plus favorables et suite au lancement de l'enquête sur la transformation des métiers qui identifiera des projets potentiels de RD.

Notre allocution lors de l'événement Composite pour MUTEK Image 2019

Le kiosque de SYNTHÈSE au Pavillon éducation du MEGA MIGS

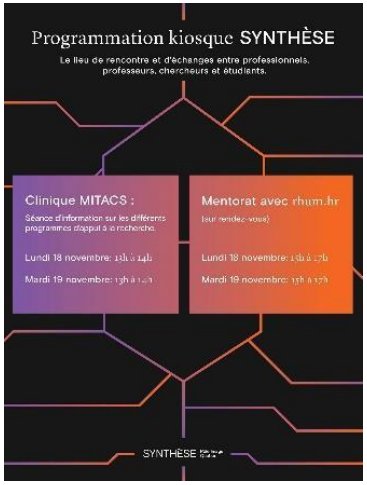

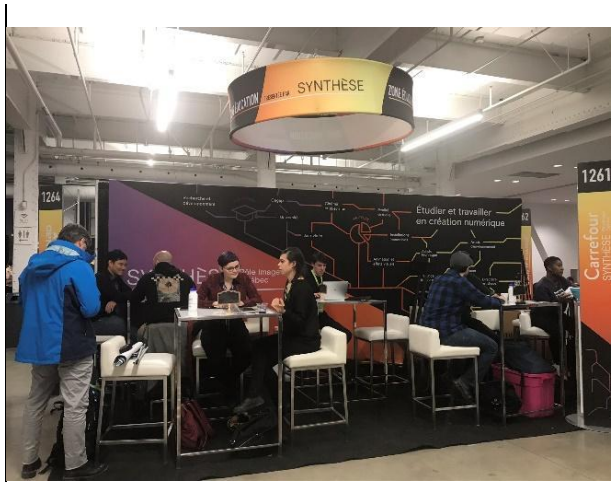

Objectif	Initiative	Action	Résultat	État	Commentaire
2.1 Stimuler la création de projets de collaboration entre les chercheurs et entre les chercheurs et les entreprises	Développer des partenariats avec des événements ou organismes partout au Québec afin de permettre des rencontres entre les professionnels de l'industrie, les professeurs et les chercheurs	Mise en place du Pavillon Éducation au MEGA MIGS de novembre 2019.		100%	Le pavillon a accueilli 8 établissements d'enseignement collégiaux publics et universitaires de la province. Plus de 60 personnes ont participé (entreprises et établissements d'enseignement) à une activité de réseautage dans le kiosque. Un atelier portfolio avec RHUM a généré plus de 30 rencontres et consultations. Les entreprises et les établissements ont aussi rencontré nos collaborateurs chez MITACS pour expliquer les possibilités de projets RD entre entreprises et étudiants. SYNTHÈSE a remis plus d'une cinquantaine de passes pour professeurs et étudiants.
		MUTEK août 2019		100%	SYNTHÈSE permet à plus de 20 professeurs et étudiants de deuxième cycle de participer à cette conférence. Suzanne Guèvremont prononce une allocution devant plus de 100 personnes lors de COMPOSITE, une présentation de projets innovants en imagerie numérique.
		Lancement de EPIX Québec et tournée		50%	Participation au lancement à Québec de EPIX et tournée des établissements d'enseignement de la région et de quelques entreprises. Ces tournées devraient reprendre lorsque les mesures sanitaires le permettront.
		Conférence XN, Effects Mtl, ISEA et MTL Connect		20%	Ces événements ont été reportés dû à la COVID19. Le 20% concerne la préparation des événements reportés en mode virtuel.

Objectif	Initiative	Action	Résultat	État	Commentaire
2.1 Stimuler la création de projets de collaboration entre les chercheurs et entre les chercheurs et les entreprises	Développer des partenariats avec des événements ou organismes partout au Québec afin de permettre des rencontres entre les professionnels de l'industrie, les professeurs et les chercheurs	PRIX NUMIX		100%	Les Prix NUMIX ont eu un beau succès pour sa version en ligne. En effet, SYNTHÈSE a remis le prix de la relève en mode Remix, au projet Nopimik du collectif KHUBE, de l'UQAT avec le Musée d'art Minwashin. Cette remise de prix virtuelle a généré pour l'épisode 1, 4 994 impressions, 2 134 vues et 298 interactions. La vidéo du projet Nopimik a bénéficié d'une portée de 5 026 vues.

Le prix de la relève aux Prix Numix 2020, en mode Remix, a été offert au projet Nopimik du collectif KHUBE, de l'UQAT avec le Musée d'art Minwashin

Objectif	Initiative	Action	Résultat	État	Commentaire
2.2 Promouvoir les initiatives de recherche	Développer une section de la plateforme web qui deviendra un point de rencontre pour les chercheurs, la relève et l'industrie	Recenser les laboratoires et les chercheurs, les recherches en cours et les publications		50%	Le site affiche en effet l'information souhaitée. Par contre, nous devons maintenant en faire davantage la promotion auprès de la communauté des chercheurs, de la relève et des entreprises pour stimuler les rencontres et le développement de projets. Nous avons également recensé les événements, colloques, et autres venues au Québec et en avons dressé un calendrier. Nous avons aussi recensé les espaces et les lieux de diffusion, de regroupement, d'accueil de projets ou d'installations au Québec.
3.1 Faire rayonner et promouvoir les formations et les métiers	Développer une section de la plateforme web: Parcours et métiers	Recenser les programmes et les établissements d'enseignement offrant des formations dans nos secteurs		100%	La section Éducation du site internet est complète et mise à jour régulièrement.
4.1 Créer une vitrine virtuelle valorisant le rayonnement des métiers, de la RD et la promotion des programmes (plateforme web)		Mise en ligne de polesynthese.com		90%	Une vitrine virtuelle est en constante mouvance. Le site est vivant et continue de faire l'objet de mises à jour et d'ajouts de contenu tout au long de l'année. Le site a été mis en ligne en avril 2020 en français et la version anglaise suivra dans les mois à venir. Ce site est aussi appuyé par le développement de nos réseaux sociaux, et nous sommes présents et actifs sur Facebook et Linkedin. Le site comprend plus de 24 sections et sous-sections. Il dresse l'inventaire des programmes de formation supérieure au Québec, les métiers et les entreprises. De plus, il présente les laboratoires de recherche, les chercheurs et leurs thématiques de recherche. Finalement, des grands dossiers sont publiés pour contribuer aux développement des connaissances des étudiants, professeurs et entreprises.

Objectif	Initiative	Action	Résultat	État	Commentaire
4.2 Créer une vitrine physique incluant un projet d'espaces mutualisés	Projet d'aménagement des étages 8 à 11 à l'îlot Balmoral	Identification de la vision du projet et des partenaires		100%	Suite à plusieurs rencontres du comité de gouvernance auquel se sont joints pour l'exercice des représentants du MEI et du MEES (division infrastructures), des partenaires universitaires sur invitation de l'UQAM, les partenaires collégiaux, les parties prenantes du projet ont été identifiées : Soit le consortium des 5 CÉGEPS, l'UQAT, les associations sectorielles (BCTQ, La Guilde du jeu vidéo du Québec et XN Québec).
		Élaboration du plan de blocage des espaces avec les architectes du projet et la SHDM		100%	Avec le soutien de l'UQ, et suite à de nombreuses rencontres, le plan de blocage délimitant les espaces du Pôle a été conclu à la satisfaction de tous les partenaires.
		Élaboration des budgets reliés aux aménagements locatifs et des améliorations locatives		90%	Le coût du loyer avant améliorations locatives a été déterminé avec la SHDM en fonction des espaces prévus d'occupation dans une perspectives d'un bail de 5 à 10 ans. Les améliorations locatives faisant l'objet d'un décret séparé, ont également été évaluées avec les partenaires. Ces dernières demeurent un estimé qui pourrait légèrement varier au moment de déposer le second décret pour les améliorations locatives.
		Élaboration du décret pour le bail		100%	Le décret pour l'obtention du bail a été rédigé et est présentement à l'étude au conseil du trésor, avant de prendre la route vers le conseil des ministres.
		Élaboration d'un plan d'affaires pour les espaces innovations du Pôle et les espaces dédiés aux associations sectorielles pour le bénéfice du MEI		75%	Alors que la rédaction du plan d'affaires est à 99% terminé et tel que demandé par le MEI, le volet consistant à préparer la demande au PSOv4 pour les infrastructures de RD dans les espaces Innovation du Pôle restent à compléter. Pour ce faire, un comité RD et Innovation sera constitué et son rôle sera de conseiller la direction du Pôle quant aux besoins.
		Création du comité RD et innovation		50%	Plusieurs personnes ont déjà été sollicitées pour se joindre à ce comité, et il sera constitué et consulté lorsque le décret pour le bail aura été approuvé. Dans l'attente, il pourra également être constitué et consulté pour soutenir des initiatives de RD découlant de l'étude sur la transformation des métiers.

Annexe 1 – Reddition de comptes 2019-2020

SYNTHÈSE a reçu pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020, la somme de 1 000 000$ soit 600 000$ pour le volet universitaire et 400 000$ pour le volet collégial. Ci-après les dépenses encourues pendant la période couvrant l'année de référence de l'UQAC qui agit comme fiduciaire des sommes reçues par le Ministère de l'enseignement supérieur. Une entente intervenue entre le Cégep du Vieux Montréal et l'UQAC permet de regrouper la gestion financière des 2 volets à l'UQAC. La direction de l'adéquation-formation du MEES accepte de recevoir la reddition de compte unique de SYNTHÈSE par l'entremise de l'UQAC.

Pour la période du 1er mai 2019 au 30 avril 2020

note	Dépenses	Montant
	Salaires et avantages sociaux	322 200 $
	Frais de déplacement	5 143 $
	Représentation / réception	2 381 $
	Subventions / cotisations	6 255 $
	Fourniture de bureau	1 196 $
1	Honoraires professionnels	266 108 $
2	Publicité	30 569 $
	Téléphonie cellulaire	1 344 $
3	Équipement informatique et mobilier	17 893 $
4	Équipement informatique et multimédia non capitalisable	19 063 $
5	Frais administratif	50 000$
	Total des dépenses (du 1er mai 2019 au 30 avril 2020)	**722 152 $**

Notes :

1)

a) Printemps numérique : Mise en place du pavillon de la Créativité (7 500$)
b) Espaces Stratégies : firme de consultants embauchée pour la planification stratégique (6 500$)
c) Mirum Canada : firme de consultants pour élaboration du devis pour le site internet (24 500$)
d) Caserne : Firme embauchée pour l'identification de l'Image de marque et logo de Synthèse (15 000$)

e) Provencher Roy : firme d'architecte mandatée pour l'élaboration des plans de blocage et de la planification fonctionnelle et technique des espaces au Balmoral dans le projet d'infrastructures immobilières (25 000$)
f) Sage consulting : firme de consultants embauchée à la volonté du MEI pour l'élaboration d'un plan d'affaires entourant les partenaires de SYNTHÈSE dans le projet d'infrastructures immobilières au Balmoral (55 000$)
g) Kaliko : Firme mandatée pour l'organisation du MEGA MIGS, événement de l'industrie du jeu vidéo au Québec dans laquelle SYNTHÈSE accueillait le pavillon de l'éducation (33 000$)
h) Mill 3 : Firme choisie pour le développement du site internet de SYNTHÈSE (75 000$)
i) UQSS : honoraires de gestion de projets pour le projet d'infrastructures immobilières au Balmoral (18 000$)

2) Conception et production de matériel promotionnel pour événement (15 000$), ainsi que divers achats de publicités pour médias spécialisés (15 000$)
3) Achat de deux postes informatiques et périphériques pour le personnel de SYNTHÈSE, acquisition de mobiliers pour les installations au Balmoral
4) Licences logiciels, et équipements divers (moniteurs, supports etc)
5) Honoraires de gestion, entente de service avec l'UQAC pour transactions financières, ressources humaines et rémunération, services informatiques, juridiques, approvisionnements etc.

Synthèse est une initiative du ministère de l'enseignement supérieur

Québec

Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire

(Règle budgétaire 2.1.17)

UQAC
Université du Québec
à Chicoutimi

RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES À L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

ANNÉE 2019-2020

Bilan financier - Ventilation de la somme versée (70 000 $)

Nombre d'étudiant.e.s ayant bénéficié des services (mai 2019 à avril 2020)

- 644 demandes traitées
- 375 nouveaux étudiants étrangers en double diplomation

Faits saillants des activités réalisées pendant cette période

- Ajout d'un poste de conseiller en reconnaissance des acquis et des compétences au plan d'effectif (poste permanent).
- Rédaction et approbation finale de la Charte de projet d'amélioration des processus de RAC permettant de mettre en place un plan d'action 2020-2022 au Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création ainsi qu'au Vice-rectorat aux affaires administratives.
- Amélioration du site Web présentant la RAC aux étudiant.e.s.
- Arbre de décision et instructions de travail pour la complétion du formulaire de recommandation de la RAC régulière pour les équipes programmes.
- Arbre de décision et instructions de travail pour la complétion du formulaire de recommandation de la RAC massive (DEC-BAC) pour les équipes programmes.
- Implantation du portfolio électronique SYGRAC.
- Amélioration des instructions destinées à l'étudiant dans le portfolio électronique SYGRAC.
- Pilotage de SYGRAC dans les programmes d'études en travail social.
- Pilotage avec étudiant.e et rédaction d'un guide à leur attention.
- Pilotage avec commis à l'entrée de données et rédaction d'un guide à leur attention.
- Travaux du comité du projet d'amélioration de la RAC à l'UQAC (25 heures).
- Plan d'action pour la mise en place des dix solutions identifiées par le comité.
- Démarchage pour la constitution des sous-comités (instrumentation, politiques et procédures, facturation, adhésion, guichet unique, recrutement et promotion).

- Dépôt d'une demande de soutien au Comité de liaison institutionnel (CLI) afin de s'adjoindre les compétences d'un chercheur spécialisé en RAC.

- Création d'un comité stratégique institutionnel.

- Création d'un tableau comparatif des règlements, politiques et procédures en RAC des universités québécoises.

Représentation de l'UQAC au sein d'organismes externes

- Groupe interuniversitaire des conseillers en RAC au Québec (C-RAC) du Bureau de coopération interuniversitaire.

- Groupe de réflexion et d'action sur la reconnaissance des acquis et des compétences (GRAC) de l'UQ.

- Reconnaissance des acquis de l'expérience et reconnaissance des acquis des compétences du personnel enseignant de l'UQAC, l'UQAM, l'UQAR, l'UQO et l'UQTR.

- Groupe de travail SYGRAC.

Enjeux pour les prochaines années

Réalisation du plan d'action 2020-2022

En février 2020, le comité d'amélioration des processus de RAC a déposé un plan d'action détaillé. Les actions ont été, au préalable, ordonnancées selon des critères de bénéfices et d'efforts à la réalisation. Ils touchent à la communication de la RAC et aux processus d'accompagnement et de traitement des demandes pour toutes les parties prenantes.

Les principaux enjeux sont :

- La mise en place d'une équipe dédiée pour faire avancer les projets (priorisation, disponibilité des ressources, adhésion);

- La diversification de la carte des programmes et des populations rejointes;

- L'amélioration de la capacité à accompagner les entreprises et institutions dans le développement de programmes sur mesure intégrant la RAC;

- L'amélioration de la capacité à intégrer les personnes migrantes à travers la RAC.

De plus, la mise en commun d'outils de mesure des acquis et des compétences de même que la consignation des pratiques seront nécessaires pour alimenter des bases de données qui seront partagées entre les différents secteurs concernés et pour assurer la formation en continu des parties prenantes dans le but de minimiser les écarts et favoriser l'adhésion. Pour ce faire, l'UQAC qui dispose de deux procédures sur la RAC, au premier cycle et aux cycles supérieurs, devra revoir et clarifier les contenus en plus d'instaurer une politique institutionnelle qui précisera les rôles et responsabilités des personnes impliquées.

Allocations spécifiques dans le cadre du Plan d'action numérique
en éducation et en enseignement supérieur

(Règle budgétaire 2.1.20)

UQAC
Université du Québec
à Chicoutimi

ALLOCATIONS SPÉCIFIQUES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION NUMÉRIQUE EN ÉDUCATION ET EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ANNÉE 2019-2020

Bureau de soutien technopédagogique

La formation à distance à l'UQAC est principalement soutenue par le Bureau de soutien technopédagogique (BST), une équipe multidisciplinaire offrant des services de techniciens multimédias et un accompagnement pédagogique pour la conception de cours en ligne.

L'année 2019-2020 s'est démarquée avec la production de contenu pour soutenir le développement de la formation à distance. Un site Internet a été construit afin de guider nos étudiants sur les solutions de cours en ligne disponibles. La gestion de projet du BST a été adaptée à l'agilité. Chaque cours a été réfléchi selon le concept du produit minimum viable. Une fois le cours livré, une demande de rétroaction est envoyée aux étudiants pour améliorer le produit. Plusieurs guides, tutoriels et illustrations ont été préparés pour faciliter le travail des professeur.e.s et des chargé.e.s de cours afin de les aider à concevoir et à adapter leurs cours à la formation à distance.

La première partie de l'année a été consacrée principalement au développement de cours en collaboration avec des professeur.e.s de différents départements. L'arrivée de la COVID-19 à la mi-mars et la nécessité pour l'ensemble des professeur.e.s et chargé.e.s de cours d'enseigner en ligne, a forcé l'équipe à revoir ses priorités et ses méthodes de travail pour répondre à une crise et à des besoins complètement différents.

Cours en ligne

- Microprogramme et programme court en jeux vidéo (mode asynchrone). Trois cours ont été construits pendant l'année 2019-2020 (8INF960, 8INF865 et 8INF862) sur un total de cinq cours. Les deux autres cours sont prévus pour 2020-2021.

- Programme court en éthique (mode asynchrone ou hybride). Trois cours ont été développés en 2019-2020 (4ETH801, 4ETH902 et 4ETH814).

- Baccalauréat en éducation préscolaire et primaire. Trois cours sont maintenant disponibles (3EEL102, 3EEL124 et 3EEL130).

- La formation sur les Compétences informationnelles (CICS900 - profil professionnel) a été complètement repensée pour être offerte à distance. Le cours a été adapté pour une formation 100 % asynchrone. Ce cours est destiné à tous les étudiants de 2^{e} cycle. Une version pour le profil recherche sera développée en 2020-2021.

Services à la communauté

- Classe de production multimédia et studio multimédia : Un studio et une salle de classe multimédia sont disponibles pour les professeur.e.s et chargé.e.s de cours. L'automatisation du studio et l'amélioration des pratiques d'utilisation sont en cours

- Bureau de l'international : Le BST a accompagné le Bureau de l'international dans la sélection de solutions logicielles pour l'enseignement à l'étranger, et ce, afin de tenir compte des besoins particuliers de la clientèle internationale. Des outils spécifiques ont été développés pour les professeur.e.s.

- Comité de pédagogie universitaire : Les conseillers pédagogiques ont une collaboration étroite avec le Comité de pédagogie universitaire. Un colloque sur la formation à distance de l'UQAC a été offert en mai 2019, ce qui a permis d'améliorer l'offre de service.

Centre de soutien à la prestation virtuelle de cours

En mars 2020, en réponse à la crise de la COVID-19, l'UQAC a créé le Centre de soutien à la prestation virtuelle de cours. Ce centre s'est chargé rapidement de mettre en place une banque de ressources (tutoriels, capsules, etc.) et une offre de formation pour les professeur.e.s et chargé.e.s de cours. Un service de soutien pédagogique et technique a été mis en place pour soutenir la fin de la session hiver 2020.

Objectifs pour la formation à distance (pré COVID) [1]

Accélérer le déploiement de la formation à distance (FAD)					
Indicateurs	Cibles				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Visibilité des activités offertes à distance	Un plan de communication interne et externe déployé à 100 % d'ici 2023				
Proportion de formations asynchrones : augmentation de 40 %		+10 %	+10 %	+10 %	+10 %
Nombre de programmes complètement en ligne – asynchrone (gigognes) : 8		+2 prog./an (env. 20 activités)	+2 prog./an (env. 20 activités)	+2 prog./an (env. 20 activités)	+2 prog./an (env. 20 activités

[1] La Politique sur la formation à distance de l'UQAC a été suspendue en mars 2020. Des modifications sont à prévoir au regard des changements des besoins et pratiques qu'a amenés la crise de la COVID.

Reddition de comptes

Dans le cadre de la Règle budgétaire 2.1.23 *Allocation spécifique dans le cadre du plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur*, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a accordé à l'UQAC pour l'année universitaire 2019-2020 un montant de 214 100 $.

Dépenses 2019-2020

	Description	Montant
Équipement	Micro, trépied, fournitures de bureau, etc.	300 $
Déplacements		2 300 $
Applications logicielles	Screencast, Evento, etc.	560 $
Salaires (incluant les avantages sociaux)	Responsable du bureau de soutien technopédagogique	128 092 $
	Conseiller pédagogique en technologies éducatives	108 011 $
	Conseillère pédagogique (17,5h/sem, du 19/08/2019 au 30/04/2020)	26 030 $
	Conseillère pédagogique (du 06/01/2020 au 30/04/2020)	38 645 $
	Chargé de projet en production multimédia (du 01/03/2020 au 30/04/2020)	15 004 $
	Technicienne en intégration multimédia	62 296 $
	Technicien en intégration multimédia	80 373 $
	Contrat de traduction	1010 $
	Total	**462 621 $**

Mandats stratégiques – Soutien aux parcours de formation
en sciences de l'éducation

(Règle budgétaire 2.1.27.1)

UQAC
Université du Québec
à Chicoutimi

MANDATS STRATÉGIQUES
SOUTIEN AUX PARCOURS DE FORMATION
EN SCIENCE DE L'ÉDUCATION

ANNÉE 2019-2020

Intervention	Montant ($)	Commentaires
1) Formation des maîtres associés des commissions scolaires de la Côte-Nord.	17 081,14 $	Programme de formation des maîtres associés des commissions scolaires de la région de la Côte-Nord, afin que ces derniers puissent encadrer plus efficacement les stagiaires en enseignement dans les écoles.
2) Acquisition d'équipements pour la formation des enseignants en éducation physique et à la santé.	8 637,88 $	Petits équipements requis pour mettre à niveau le matériel de formation avec celui actuellement disponible dans les écoles et dans les standards de la pratique enseignante.
3) Technopédagogue	39 158,34 $	Spécialiste affecté au soutien de la prestation d'enseignement à distance des programmes de baccalauréat en enseignement, tout spécialement pour les activités du programme d'éducation d'enseignement préscolaire et en enseignement primaire dispensées sur la Côte-Nord.
4) Spécialiste de l'intégration du numérique dans la pédagogie.	10 924,51 $	Spécialiste de l'utilisation du numérique dans la pédagogie pour l'amélioration des compétences numériques du personnel enseignant dans les programmes de baccalauréat en enseignement.
5) Personnel de coordination pour le baccalauréat en enseignement de l'anglais langue seconde et baccalauréat en langues modernes.	24 921,52 $	Soutien administratif pour la planification stratégique 2019-2023 de ces programmes.
6) Scénarios d'apprentissage numérique en arts	9 000,00 $	Production de scénarios d'apprentissage intégrant le numérique pour mettre à la disposition du personnel enseignement du baccalauréat en enseignement en arts.
Total	**109 723,39 $**	

Mandats stratégiques – Soutien aux initiatives avec les entreprises privées

(Règle budgétaire 2.1.27.3)

UQAC
Université du Québec
à Chicoutimi

MANDATS STRATÉGIQUES
SOUTIEN AUX INITIATIVES AVEC LES ENTREPRISES PRIVÉES

ANNÉE 2019-2020

Intervention	Montant ($)	Commentaires
1) Centre de soudage par friction malaxage (CSFM-UQAC)	100 494,83 $	Infrastructure de calibre industriel en appui à la grappe industrielle de transformation de l'aluminium de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Québec. Salaire et avantages sociaux d'un technicien; dépenses de fonctionnement.
2) Centre de transformation et de valorisation des bioproduits (CTVB)	70 705,17 $	Infrastructure de calibre industriel en appui au développement de la grappe industrielle régionale en produits naturels, cosméceutiques et pharmacogénétique. Chargé de projet, processus d'appel d'offre pour la construction et l'acquisition d'équipements, personnel pour l'aménagement, mécanique du bâtiment, sécurité, production des esquisses et travaux avec les professionnels (architectes et ingénieurs), suivi des travaux de construction.
Total	171 200,00 $	